

CONSTRUIRE LA SECURITE EN TUNISIE

CONSTRUIRE LA SECURITE EN TUNISIE

Mohamed NAFTI

2018

A Monsieur LE PELLETIER, canadien du Québec, mon professeur de français au lycée mixte de Gabès, année scolaire 1967-1968, qui m'a enseigné le savoir faire de la bonne lecture. Je vous suis très reconnaissant pour tout ce que vous aviez fait pour m'apprendre à aimer la lecture. Pour moi, vous serez toujours vivant. Pour ne pas oublier, je vous dédie ce livre.

INTRODUCTION

On est si peu habitué, en Tunisie, à employer le mot sécurité d'une manière judicieuse, que certains termes contenus dans l'ouvrage risquent de surprendre le lecteur habitué au langage vulgarisé que le citoyen tunisien a construit durant près d'un demi-siècle et qui a fait perdre au concept de la sécurité son caractère distingué. Dans le langage parlé tunisien, le mot sécurité, qu'on prononce toujours en français, se rapporte à la garde qu'on rencontre dans les supermarchés, les banques et les boîtes de nuit, les videurs en quelque sorte. Le tunisien se soucie avant tout de ses propres intérêts ; la bouffe, l'argent et les plaisirs. On va dire son bien être. C'est légitime. Par contre, les forces de sécurité du Ministère de l'Intérieur (MI) sont nommées *Al Hakim* ou littéralement «le Gouvernant ». C'est que les régimes dictatoriaux après l'indépendance en 1956 ont largement fortifié leur survie et leur gouvernance à l'aide des forces de sécurité du MI, si bien que l'on n'arrive plus à différencier le policier de l'homme d'Etat. Un avocat bien connu, intervenant sur un plateau de télévision quelques semaines après le 14 janvier 2011, a qualifié le président déchu Ben Ali de policier par sa méthode de travail et son style de commandement. Durant la révolution, les forces de sécurité du MI ont payé cher le prix de leur allégeance au régime de la dictature. On ne comptait plus le nombre de postes de police incendiés ou vandalisés. L'infrastructure policière était le symbole du régime et du gouvernant qu'on confondait avec les forces de sécurité. Le terme sécurité évoque-t-il dans la conscience du tunisien la dictature et l'injustice et incarne-t-il tout simplement la Peur, le contraire de la sécurité? C'est peut être un premier indice qui explique cette aversion et cette répugnance instinctive à toute tentative d'élaboration d'une politique de sécurité en Tunisie.

Pourtant, peu de gens réfutent l'idée que la sécurité ne soit pas d'un intérêt prééminent parmi les problèmes que rencontrent nos sociétés. La sécurité était continuellement la préoccupation des individus, des communautés et des Etats. Tout le long de l'histoire, aucun Etat n'a vécu une paix perpétuelle. Les premiers agresseurs étaient les voisins. Des communautés, des groupes ethniques ou religieux ont été plusieurs fois agressés, déportés ou contraints à l'exil loin de leurs pays. Les individus n'ont pas échappé à cette règle. Si ce n'étaient pas leurs semblables, c'est leur Etat en personne qui a leur a mené la vie dure par des impôts lourds, par l'injustice, la répression, la mauvaise gouvernance qui engendre la pauvreté et le chômage et parfois jusqu'à l'aliénation de la race. Ces propos aussi ne semblent pas convaincre les nouveaux dirigeants politiques, hier exilés et poursuivis ni la société civile qui a longtemps lutté contre les abus du pouvoir, de la nécessité de contribuer à la construction d'une politique de sécurité nationale.

Les grands événements de ce début du nouveau siècle, intervenus aux USA le 11 septembre 2001, la guerre en Afghanistan survenue quelques semaines après, la guerre en Irak en 2003 attestent de la fragilité de la paix et de la sécurité dans le monde qui nous entoure. Le printemps Tunisien de janvier 2011 et ses conséquences sur le monde arabe avec la chute de quatre régimes dictatoriaux et la guerre qui se poursuit en Syrie témoignent d'une nouvelle réalité qui a mis à nu les vulnérabilités des régimes non démocratiques et entraîné des conséquences néfastes sur la sécurité de la population. Le conflit israélo-palestinien, la guerre civile en Libye, les conflits au Yémen et en Syrie confirment la citation qui dit que le voisin est un ennemi potentiel. Le terrorisme sévit encore en Algérie et en Tunisie. En un mot, notre environnement géopolitique ne nous réserve pas un futur tranquille. Il n'y a que les monarchies arabes qui ont échappé au fléau de l'insécurité. Pour quelles raisons les monarchies arabes ont-elles été épargnées ? C'est une question pertinente qu'il importe d'analyser

ou d'en tenir compte. Ces doutes, ces préoccupations, ne semblent non plus inquiéter nos responsables politiques ni les inciter à concevoir une politique de sécurité nationale.

Quel intérêt alors, à réfléchir sur la Politique de Sécurité Nationale (PSN) en Tunisie ? En premier lieu l'inexistence d'une telle vision. Aucune étude de ce genre n'a été publiée, pour ne pas dire établie. L'urgence et l'opportunité sont donc réelles lorsqu'on sait que notre pays est confronté depuis la Révolution de janvier 2011 à de multiples menaces. Sachant que la définition minimaliste de la PSN est une réponse aux menaces, il est d'autant plus évident que l'Etat ait une vision de longue durée sur la gestion de cette situation et que les responsables des différents départements concernés connaissent les stratégies adoptées pour traiter ce sujet. Ensuite, faut-il rappeler que l'article 77 de la Constitution du 26 janvier 2014 stipule que « le Président de la République est responsable dans la détermination des orientations en matière de défense, des affaires étrangères et de sécurité nationale relative à la protection de l'Etat et du territoire national des menaces internes et externes et ceci après consultation avec le chef du gouvernement ». C'est donc là l'intérêt premier de ce travail ; contribuer à la réflexion sur le domaine de la sécurité nationale.

S'il y a intérêt à accomplir ce travail, il y a aussi bien une justification pour l'élaborer. L'article 77 de la Constitution tunisienne de 2014 institue les prérogatives des chefs de l'exécutif en matière de sécurité nationale. Ceci constitue le premier acquis positif qui justifie l'idée de réfléchir sur ce sujet. Cependant, l'article laisse planer une certaine incohérence dans le texte et précisément dans le choix des termes qui prêtent à la confusion. La sécurité nationale est une matière afférente à la discipline des Relations Internationales qui emploie des termes précis et acceptés relativement par tous les Etats. En effet, le concept de sécurité nationale englobe la défense, les affaires étrangères et la sécurité publique. Ici dans l'article 77, le terme

sécurité nationale désigne la sécurité intérieure. La deuxième remarque concerne la signification du terme « *orientations* » qui traduit le terme *siyaset* du texte arabe et qui littéralement signifie *politiques*. Pour ces raisons, il sera nécessaire dans ce livre de clarifier ces termes et concepts et éventuellement proposer des correctifs. La troisième remarque concerne la mise en œuvre de cette politique de sécurité qui devra inclure les trois secteurs cités dans l'article, tâche qui n'a pas été élaborée (ni publiée) par l'exécutif tunisien. Aucun document traitant de ce sujet n'est paru jusqu'à l'heure actuelle et ceci va légitimer la deuxième partie de ce travail qui va proposer des réflexions sur cette PSN tant attendue.

L'objectif principal de ce travail est donc de contribuer à l'instauration d'un débat intelligent (pensant) sur la sécurité en Tunisie, en apportant dans un premier temps, un éclairage théorique sur le concept de la sécurité nationale qui vise à étendre la compréhension du concept et qui présente un préalable à la réflexion sur la construction d'une PSN en Tunisie. Cette PSN sera centrée sur la sécurité humaine. La raison est simple. Toutes les menaces que rencontre notre pays à l'intérieur du territoire sont de nature humaine, une conséquence du comportement de l'homme (le citoyen) face à la loi, face à la société et face à l'environnement. A cette attitude « inhumaine » du tunisien il nous faut une Sécurité Humaine. D'autre part, si la menace provient du seul terrorisme et ses formes asymétriques, ou qu'il est seulement circonscrit dans notre territoire, on pourrait à la limite se contenter de réponses militaires pour le traiter. Mais la réalité est autre. Le terrorisme est global, transnational et ses motifs sont multidimensionnels. Pour cette raison toute entreprise visant à juguler cette menace se doit de la traiter sur toutes les dimensions. Dans cette optique, ce travail se présente comme une réflexion contributive qui s'activera à appréhender les nouvelles menaces et proposer des solutions. Cette réflexion sur la PSN prend aussi acte de l'impact de la transformation du cadre de la sécurité

internationale née de la fin de la guerre froide en 1990 centré sur l'Etat et le rôle des forces armées, ainsi que des conséquences des événements sécuritaires liés au terrorisme dans le territoire national durant les sept années après la Révolution de janvier 2011.

C'est surtout une réflexion qui prend sa source dans la tradition religieuse musulmane, qui commence à couler à travers les idées des grands penseurs tunisiens et qui finit par assimiler et accommoder les nouveaux préceptes de la sécurité nationale mondiale. D'autre part, s'il n'est pas évident de souscrire à l'idée d'ignorer la menace classique de l'invasion armée, ce type de menace n'étant pas seulement courant dans notre monde arabe mais d'actualité, cela nous conduira à concevoir une PSN adaptée à notre environnement géopolitique. Mais ces indications ne permettent pas de résoudre toutes les données de l'analyse de la PSN. Dès lors, il paraît essentiel de s'intéresser aux travaux des chercheurs de la discipline des RI pour assimiler le concept de sécurité nationale et la méthode d'analyse y afférente. Ceci est d'autant plus justifié qu'en Tunisie, l'un des obstacles majeurs à la construction d'une PSN demeure l'inexistence d'une institution de recherche (*think tank*) dans ce domaine d'une part, et le manque d'intérêt et de volonté de la part des responsables politiques pour commencer ce travail même avec le peu de moyens. Sachant que la matière grise dans notre pays n'est pas rare. Elle est même foisonnante et très compétente.

La sécurité est d'une importance vitale pour l'homme. Le terme est fréquemment utilisé pour revigorer une question capitale dans la conscience des individus. Il n'y a pas un consensus sur la signification exacte du concept de la sécurité nationale, mais la plupart des définitions conviennent sur l'absence de menaces aux valeurs fondamentales et en particulier celles qui mettent en danger la survie de l'objet référent de la sécurité. La Tunisie a pris des mesures louables pour juguler la menace terroriste mais elles demeurent insuffisantes et inadéquates. Insuffisantes parce qu'elles n'ont touché qu'une dimension du champ militaire. Inadéquates parce qu'elles

doivent être globales et traiter tout le champ de la sécurité humaine. Il est toutefois essentiel d'en faire plus. Pour tenter de prévenir des attaques comme celles perpétrées contre la ville de Ben Guerdane en mars 2016, ou les actes terroristes qui ont visé les touristes étrangers aux mois de mars et juin 2015, ou encore les actes criminels qui continuent de cibler les unités sécuritaires à l'intérieur du pays sur la frontière ouest, la Tunisie devra adopter une approche intégrée en matière de sécurité nationale à l'intérieur du territoire national et une approche intégrée à celle de ses voisins et de ses principaux partenaires à l'extérieur de ses frontières.

Une PSN globale nous aidera à élaborer un cadre stratégique à long terme qui guidera aussi la politique sécuritaire des prochains gouvernements qui seront appelés à gérer les affaires du pays. Elle prend en compte les dimensions de la sécurité humaine et visera à se prémunir contre toutes les menaces actuelles et futures qui mettent en danger notre pays. Une PSN qui vise à préserver notre identité nationale enracinée dans notre conscience collective et construite à travers une longue histoire de bravoure, de lumières intellectuelles, de lutte et de cohésion sociale. une PSN qui tend à protéger notre territoire national, nos institutions démocratiques, notre société, notre population et nos valeurs fondatrices qui ont fait de la Tunisie une formidable Nation.

Ce sont là des idées non coutumières qui ne vont pas plaire, car d'habitude, ce sont les études qu'on qualifie de comparatives ou inspirées qui sont les plus répandues et les plus prisées. Au contraire, ce travail n'est ni copié, ni plagié ni même adapté. Ce qu'on demandera dans ce cas au lecteur et de bien vouloir ne pas perdre de vue, c'est qu'il ait toujours présent à l'esprit que ce travail dans sa forme est une pure réflexion personnelle conséquente d'une analyse des réalités du pays, que les conclusions de l'auteur, le fond, sont en fait des corollaires tirés de son premier livre intitulé « Conjecture du terrorisme en Tunisie », paru en 2017 et ne sont pas des propositions tirées de documents étrangers. Il est vrai que l'auteur a exploité des

références d'auteurs connus, mais c'était nécessaire dans la première partie du livre lorsqu'il a utilisé la littérature afférente à la discipline pour présenter les concepts et la méthode de travail ou d'analyse. Par conséquent, que le lecteur se mette en garde contre ses premières impressions. S'il s'y abandonne sans résistance, il risque de juger ce travail sans l'avoir assimilé. Ainsi, il pourrait arriver qu'on accuse l'auteur d'avoir voulu inventer la PSN en Tunisie. De même, parce qu'on est habitué à se représenter la sécurité comme la tâche quotidienne d'un gardien d'immeuble ou d'un videur de boîte disco dans un hôtel, on jugera peut-être grossière ou trop ambitieuse une réflexion sur un thème aussi sensible et important que la sécurité nationale. A la vérité, pourtant ni l'une ou l'autre appellation ne conviennent à ce travail exactement, l'intention première est de mettre en évidence la pensée tunisienne traditionnelle écrite et les acquis de la législation dans le domaine de la sécurité qui serviront de substance nécessaire à toute conception d'une politique de sécurité nationale. Cet acquis (ce connu) constitue le préalable à tout processus d'assimilation et d'accommodation aidant à l'acceptation d'une nouvelle conception de la PSN en Tunisie.

Dans un premier temps, il s'agit d'analyser le concept de sécurité nationale et l'ajuster à nos traditions pour mieux l'assimiler. Dans un deuxième temps, il importe de disposer harmonieusement des éléments de réflexions qui contribueront à l'accommodation d'une politique de sécurité nationale. Il sera question alors dans le premier chapitre d'analyser largement le concept de sécurité nationale en faisant voir qu'il était centré uniquement sur l'Etat, qu'il s'est développé à travers les siècles et se voit aujourd'hui élargir de substance pour caresser les dimensions qui touchent à tous les aspects de notre vie en société. Dans le deuxième chapitre, il sera utile de traiter de la politique de sécurité et des normes de son élaboration. Le troisième chapitre mettra en valeur les traditions tunisiennes dans le domaine de la littérature sécuritaire et présentera une évaluation de sa

consistance. Au quatrième chapitre, on présentera une analyse pluridimensionnelle de la situation géopolitique de la Tunisie, étude préalable à l'appréciation des menaces et des enjeux que présente le territoire national. L'avant dernier chapitre analysera les éléments constitutifs de la PSN et le sixième chapitre clôturera ce travail par une synthèse de la réflexion sur la PSN en Tunisie.

La sécurité nationale est l'absence de menaces aux valeurs essentielles de la nation. Nous sommes appelés à préserver nos valeurs tunisiennes ; notre identité tunisienne, notre territoire tunisien, et nos institutions démocratiques. Voilà l'essentiel de la Politique de Sécurité Nationale.

Allons, allons, laissons ce langage bizarre, bizarre et fumeux. Passons vite ! Courons à ce qui compte et se compte !... Car tout s'achète, y compris ce qui est sans prix- Parole donnée, Honneur, Liberté, Vérité, Vie et Amour (de la patrie)... les valeurs les plus sacrées pouvant être trahies d'érisoirement ... Emile Zola.

PROLOGUE

1. Au commencement était une dynamique territoriale : l'hégire

La puissante tribu de Qoraich, au sein de laquelle naquit le prophète Mohamed, était la tribu dominante à la Mecque. Elle dominait le centre commercial de la ville, imposait la religion païenne de la péninsule arabique et attirait tous les événements culturels dans un souci d'intérêt économique. Ces activités généraient une affluence de pèlerins, de commerçants, de poètes de toutes les régions et constituaient le socle de la richesse des membres de la tribu qui ne vivent que de ces activités. La tribu n'avait pas accepté la nouvelle religion qui menaçait ses intérêts. Le prophète décida d'abandonner sa tribu et chercher refuge auprès de clans disparates loin de la Mecque. Il effectua avec ses compagnons un mouvement territorial de 450 km et s'installa à Yathreb (Medine ou la Cité). Il fonda une nouvelle communauté qui ne prêle plus allégeance à la tribu mais à la constitution de Médine. On pourrait assimiler ce mouvement à une dynamique territoriale sociale dans le but de couper le cordon ombilical tribal pour instaurer une nouvelle identité sociale. La tribu était l'entrave à la religion nouvelle et à la société nouvelle.

2. La Charte de Médine :

C'est le document rédigé par le Prophète Muhammed en 622 lorsqu'il a émigré à Yathreb. Le document organise plusieurs aspects de la communauté musulmane installée à Médine. L'aspect sécuritaire est intéressant à lire. Suivant l'article 1, le prophète exprime clairement l'appartenance (*l'Identité*) de la nouvelle communauté. Elle est basée sur la nouvelle religion, l'Islam, et non sur la Langue Arabe. A travers cette charte il brise les affiliations tribales. Dans l'article 15, la sécurité de la communauté est maintenue grâce à un degré élevé de la *solidarité sociale*. Chacun protège la communauté (société) et la communauté protège chacun. La communauté a aussi une base locale et territoriale. Le *territoire* de Médine devient sacré suivant les articles

39 et 46. Les articles 43 et 45 de la Charte précisent les relations de la communauté avec les étrangers et les adversaires. Dans tous ces points, la Constitution ou la Charte de Médine, énonce une vraie politique de sécurité nationale de la communauté (Umma) établie dans la cité

3. La Dignité humaine : pierre angulaire de la sécurité nationale

La dignité humaine est la valeur fondamentale de l'homme. Le préambule de la charte des nations unies stipule que la dignité est la valeur de la personne humaine. La dignité est contraire au mérite. Ce dernier dépend de plusieurs critères, le respect, la naissance, la position sociale, la richesse etc. on peut perdre le mérite et le récupérer. Tandis que la dignité est une valeur intrinsèque de la personne humaine et ne se perd pas. Un homme qui perd sa dignité n'est plus une personne humaine. L'homme a le sentiment d'être indigne lorsqu'il n'arrive pas à prendre soin de son corps vivant. L'homme perd sa dignité si son corps vivant est fragilisé, diminué, écrasé, affamé, souffrant, violé ou prostitué. Il est essentiel pour notre société de veiller à la dignité de la personne humaine et d'honorer le corps vivant plus que le souci d'honorer le corps et la mémoire des morts. La dignité humaine est étroitement liée au bien être matériel de l'homme. Si nos besoins matériels, physiologiques sont satisfaits on n'a pas le sentiment de perdre la dignité de notre corps vivant. La dignité humaine étant la valeur fondatrice des droits de l'homme, pour garantir ce droit, il faut une justice. Ce sont là les préalables pour construire une sécurité humaine.

4. le travail à la tâche

Travaillez ! Prenez de la peine ! Seulement de nos jours, c'est le fonds qui manque le plus dans notre pays. Pour sauver le pays nous sommes appelés à travailler. Mais comment travailler ? Il est difficile de donner au travail une valeur basée sur une simple définition. Historiquement le travail était synonyme de peine et qualifiait

l'œuvre exténuante des esclaves. L'œuvre pouvait des fois atteindre la perfection ou être titanesque mais n'était jamais attribuée aux travailleurs qui l'ont bâtie par la sueur et la force des bras, mais aux maîtres qui l'ont décidée ou désirée. Les pyramides étaient l'œuvre des pharaons, le Colosseum était connu comme le chef d'œuvre des Empereurs Vespasien et Titus. Par contre la création artistique et intellectuelle n'était pas classée dans le domaine du travail. Ce n'est qu'après la révolution industrielle qu'on commence à donner plus d'importance à la valeur économique et sociale du travail ; Il devient l'élément moteur de la richesse et prit la définition d'activité rémunérée qui permet la production des biens et services. Aujourd'hui la notion de travail a une large connotation sociale qui tend à élever l'homme à une importante valeur morale et lui assurer sa dignité. C'est aussi pour défendre cet acquis social et moral que la jeunesse tunisienne s'était soulevée contre l'ancien régime. Mais si le travail permet à l'homme de vivre et lui garantit sa dignité, s'il permet la production des biens et services et crée la fortune, il est néanmoins nécessaire de définir la valeur technique de l'activité pour assurer une meilleure qualité du produit, du service ou de l'activité intellectuelle. La valeur définie avant le début du travail facilitera le contrôle et l'évaluation, conditions préalables à la conformité de chaque activité. Ce qui fait défaut dans notre pays, c'est notre conception du travail. On le considère plus comme une occupation, un poste ou une fonction qui génère une rémunération. La qualité du produit ou son exécution dans les délais importent peu dans beaucoup d'institutions étatiques. Etre présent sur le lieu de travail durant un nombre déterminé d'heures ne veut pas dire travailler. S'asseoir confortablement sur un fauteuil de direction et signer le courrier ne veut pas non plus dire bosser. Le titre de la fonction à lui seul ne légitime pas la rémunération. C'est la tâche dans son sens le plus large et la définition des conditions d'exécution de l'activité qui doivent délimiter le contour de l'activité. On l'appelle fiche de poste ou termes de référence ou encore attributions. La définition claire et détaillée de

la tâche à accomplir est la meilleure assurance de la qualité du travail et la condition nécessaire pour satisfaire les objectifs de l'institution d'un côté et les droits du travailleur de l'autre.

5. Le Butin

« Presque tous les arabes ayant participé aux guerres de conquête se sont enrichis par le butin, à tel point qu'on peut dire que le butin est devenu le moteur de l'expansion des conquêtes ».¹ Aujourd'hui encore les arabes et leurs descendants sont animés de cet état d'esprit, de l'engouement de la richesse et du butin, même à l'intérieur des territoires qu'ils ont conquis depuis plus de 14 siècles.

6. Les berbères défendent le territoire

Il a fallu près de 60 ans aux armées arabes pour venir à bout des berbères tunisiens et conquérir leur territoire. C'est un fait rare et unique dans la région du monde arabe. De toutes les populations qui ont vécu en territoire tunisien, seule la résistance de la population berbère était farouche et loyale. La raison plausible réside dans leur attachement à la valeur de leur territoire auquel ils s'identifient. L'enseignement qu'on devrait tirer de cette information est que le territoire, avant la religion et la langue, doit constituer le socle de l'identité nationale. Le territoire est une valeur concrète, qui peut être facilement représentée. Il peut être adoré parce qu'il est la terre natale. Il peut être jalousement défendu parce qu'il abrite nos biens. Dans le domaine de la sécurité, le territoire est la pierre angulaire de toute politique de sécurité.

7. Vaincre la peur

Le 14 janvier 2011, la Tunisie a enfanté sa Révolution. Nommez-la comme vous voudrez, nous nous inclinons devant le fait accompli : le peuple a triomphé. La dictature est abolie. La peur, antonyme de sécurité, est vaincue. La volonté du peuple tunisien l'a emporté. Le

¹ Hichem Djâit. « *La grande discorde* » p 96. édition Gallimard Folio histoire 1989.

peuple est désormais « *le titulaire de la souveraineté et la source des pouvoirs* ». ²

7. La tradition intellectuelle tunisienne

Les penseurs tunisiens à qui je suis redevable de tentatives faites pour constituer une base sérieuse et solide de la définition du concept de sécurité nationale, nous ont présenté un acquis qui mérite une attention particulière. On pourrait les qualifier de précurseurs dans ce domaine. Et même si rien ne confirme leur influence sur les penseurs et chercheurs qui leur ont succédé, il est clair au moins que cette tradition tunisienne présente beaucoup de similitudes avec la tradition intellectuelle occidentale. La ressemblance des textes d'Ibn Khaldun avec ceux de Hobbes et de Kant est éloquent. Le concept de sécurité nationale énoncé par Tahar Ibn Achour publié entre les années 1920 – 1960 n'est pas étranger au concept de la sécurité de l'Ecole de Copenhague ou de la sécurité humaine des nations unies.

8. Héraclès au pays des jasmins

Dans l'antiquité, La Tunisie n'était pas encore connue sous ce nom mais les voyageurs et les aventuriers la reconnaissaient et l'identifiaient par l'odeur de ses jasmins. Avant d'aborder la terre ferme, les marins encore au large des côtes tunisiennes, pouvaient sentir le parfum des jasmins et mettaient le cap sur le bon port. Au lendemain de la révolution, Héraclès impressionné par l'exploit des tunisiens, s'est invité au pays des jasmins pour offrir ses services. Le héros mythique grec a mis beaucoup de temps pour débarquer dans notre pays. Il s'est égaré parce qu'il ne pouvait plus sentir l'odeur des jasmins. Mais ce n'est pas grave, l'essentiel est qu'il soit enfin chez nous pour nous aider. La Tunisie est dans une impasse, il nous faudra des moyens titanesques pour sauver le pays. La belle Tunisie se perd dans les ordures. Nous souffrons tous, sans le réaliser peut être, des ordures domestiques de nos villes et nos villages. Nous citoyens,

² Article 3 de la constitution tunisienne de 2014.

sommes les premiers responsables de ce mal car nous consommons et gaspillons sans limites et par conséquent nous produisons beaucoup d'ordures. Notre deuxième péché est comportemental et disciplinaire. Le citoyen tunisien ne se conforme pas aux règles d'hygiène concernant le conditionnement des ordures et ne respecte pas les heures de collecte. La responsabilité incombe dans un deuxième temps aux agents de propreté et de collecte des ordures. Les bacs roulants sont souvent non fonctionnels et très sales et en nombre insuffisant. Mais le comble réside dans l'heure de collecte. Dans aucun pays au monde, la collecte ne se fait de jour ou durant les heures d'activités administratives. Au pays des jasmins les agents de propreté et de collecte des ordures sont des fonctionnaires administratifs qui travaillent seulement les jours ouvrables et pendant les heures réglementaires et de jour seulement. La plus grande responsabilité est aussi celle du gouvernement et précisément des responsables de ce département. Ils n'ont pas défini de règles qui régissent ce domaine vital et n'appliquent pas la loi contre ceux qui l'enfreignent. Et même avec les règles, aucun gouvernement n'est venu à bout des ordures. Il faut un travail d'Hercule pour nettoyer nos écuries, « les écuries d'Augias ».

9. la corruption en terre arabe

Et l'obscur Ennemi qui nous ronge le cœur

Du sang que nous perdons croit et se fortifie. Baudelaire.

La langue arabe par laquelle nous communiquons, exprimons nos sentiments et nous nous identifions, définit la corruption comme intermédiaire ou assistance. *Rachwa* du verbe *rch* (*se prononce rach à*) signifie donner. Le vocable *rich à* est la sangle ou exactement la corde nouée (liée) au verseau pour puiser l'eau. La corde joue ici le rôle de l'assistant qui nous amène l'eau. La société arabe n'institue pas la corruption comme un interdit et ne prohibe pas ce comportement. Il est même permis de donner (corrompre) pour empêcher un mal ou pour bénéficier d'un droit ou d'un privilège. Le terme *Fa çad* a deux

sens. La signification littéraire est synonyme d'altération, dégradation et pourrissement, tandis que la connotation religieuse est synonyme de mal, de désordre, de destruction et de crime. Toutefois, la religion musulmane condamne la corruption des juges et la procuration de biens d'une manière illicite. « *Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens et ne vous en servez pas pour corrompre des juges ...* » verset 188 sourat *Al-Baqarah*. Le terme explicite *rachwa* n'apparaît pas dans le verset mais il est implicitement désigné par le verbe (puiser *ولا تدلوا / من الدلو*). Cependant Tahar ben Achour énonce clairement le terme *Rachwa* à la différence des autres interprètes tel Tabari ou Zamakhchari qui utilisent le terme donner. On a l'habitude d'employer le terme *Faqad* pour désigner la grande corruption dans les organismes publics. Peut être pour montrer l'ampleur du mal que ce fléau pourrait engendrer s'il est perpétré à grande échelle. Cette contradiction de la signification du terme de la corruption entre la langue de la société arabe et celle de sa religion est visible dans divers versets du Coran. Et c'est l'emploi des deux termes *Rachwa* et *Faqad* qui ne facilite pas la compréhension et qui ne convient pas avec la législation internationale. La corruption est la menace la plus sérieuse à la nation tunisienne et sur ce point, ni la société ni le gouvernement ne sont prédisposés à lutter contre ce mal.

10. La nation au sport

Lève-toi et marche ! Cours au-delà des limites du possible ! La meilleure façon de cultiver le corps et l'esprit est de s'adonner au sport individuel. L'activité sportive nous incite à être actif, à travailler et à fournir des efforts. Un peuple qui rechigne à l'effort et au travail, qui privilégie le commerce et le gain facile n'a pas de futur. Un pays dépourvu de ressources naturelles (le pétrole et le gaz), qui cherche à se développer et à émerger ne trouve son salut que dans le travail, l'amour du travail. Le sport est aussi la meilleure formule contre la discrimination et la haine. Le sportif admet la victoire de l'autre,

tolère l'idéologie de l'autre et respecte la différence. La pratique du sport aide à éliminer le complexe de supériorité d'une race, d'une religion ou d'une idéologie. Enseigner les valeurs morales du sport, intensifier la pratique de l'activité physique et mentale dans toutes les écoles et la développer dans le milieu social et professionnel est le meilleur remède contre l'extrémisme et la violence. *Le sport est beau et en dehors de lui, point de salut.*

CHAPITRE I

LA SECURITE NATIONALE

Si la notion de sécurité est devenue coutumière dans notre société, le sens commun est relativement ancien. La notion de sécurité est au centre de nos préoccupations quotidiennes et touche tous les aspects de notre vie. On parle de sécurité alimentaire, de sécurité routière, de sécurité physique, de sécurité sociale, de sécurité environnementale etc... Le sens commun du terme Sécurité provient du latin *securus, secura, securum*. Il a été introduit au I^o siècle av. J.C par Cicéron et Lucrèce pour désigner un état d'âme tranquille, paisible et sans inquiétude. Tite Live a aussi utilisé le terme pour qualifier un état sûr qui ne présente aucun risque. Mais si le terme de sécurité trouve une large acceptation au niveau de la définition, on remarque à l'inverse une différence au niveau du concept qui est des fois contesté pour son ambiguïté et même par son incertitude.

La première question qui se pose avant d'aborder le sujet de la sécurité nationale en Tunisie est de vérifier si on est en mesure d'assimiler cette notion latine et ce concept occidental. Pour cela, Il sera utile d'analyser les deux dimensions, la notion et le concept, dans les cultures occidentales et arabes avant de s'approfondir, plus loin, dans la conception d'une politique de sécurité nationale (PSN). Le préalable à cette action d'assimilation est l'existence d'un acquis tunisien ancien, de quelque chose de connu dans cette discipline, d'une tradition culturelle nécessaire pour aider à l'acceptation du nouveau concept avant de l'adapter.

1. La notion de sécurité :

Larousse définit le terme sécurité comme une situation dans laquelle quelqu'un (ou quelque chose) n'est exposé à aucun danger, à aucun risque... une situation de quelqu'un qui se sent à l'abri du danger, qui est rassuré. Dans le Littré, le mot sécurité désigne la tranquillité d'esprit, bien ou mal fondée, dans une occasion où il

pourrait y avoir sujet de craindre. Le Trésor de la Langue Française envisage une autre signification de la sécurité et la présente comme un élément de l'ordre public matériel, caractérisé par l'absence de périls pour la vie, la liberté ou le droit de propriété des individus. Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (NCRRTL) propose différents synonymes du mot sécurité dont on retiendra les mots suivants (paix, confiance, fiabilité, abandon, croyance, police) et un antonyme (peur) qui sont utiles pour notre présent travail.

Dans la langue arabe, la langue officielle en Tunisie, le mot sécurité (AMN) est défini en référence à son antonyme (contre la peur), mais plusieurs synonymes sont rattachés au terme de sécurité. Une analyse sommaire du mot arabe est nécessaire pour distinguer ses différents synonymes et les comparer aux termes français. Mais avant d'établir cette analyse il est utile de rappeler quelques caractéristiques de la langue arabe pour mieux appréhender la définition du mot et faciliter la compréhension au lecteur francophone. La plupart des mots arabes dérivent d'une racine de trois lettres formant le concept de base, et seules les consonnes sont généralement prises en considération. Ensuite d'autres lettres peuvent être ajoutées avant, après ou entre les lettres formant la racine pour préciser le concept véhiculé par le mot, si bien que plusieurs thèmes exprimant diverses nuances peuvent dériver et se ramifier de la racine de base. A titre d'exemple on verra des mots comme *AMiNa* qui est le verbe sécuriser conjugué au passé, *yaAMNouhou* qui est le verbe sécuriser à la troisième personne du singulier qui veut dire «lui faire confiance». On remarque aussi que la racine trilitère ou l'élément irréductible *AMN* est toujours visible dans le vocable. Et pour faciliter la lecture on écrira cette racine en majuscule. L'autre spécificité de la langue arabe est que la plupart des synonymes sont des dérivés du mot racine, à la différence de la langue française où les synonymes sont totalement différents du vocable. A titre d'exemple les mots tranquillité et croyance sont synonymes de sécurité mais dans la langue arabe, tranquillité est (*AMaNaH*) tandis que croyance est

(*IMeN*). Le vocable arabe est riche et enferme relativement une importante variété de notions. On pourrait dire que le vocable arabe *AMN* englobe pratiquement tous les synonymes du mot sécurité de la langue française.

Le Coran, considéré comme le premier document historique authentique, transcrit en langue arabe et déposé par les arabes, constitue jusqu'à nos jours une référence majeure de la langue arabe. Le deuxième document historique de référence est sans aucun doute le dictionnaire de la langue arabe appelé «*Lisan al Arab* » (langue arabe) écrit par le tunisien Ibn Mandhour en 1291 soit six siècles après la révélation et la transcription du Coran. Ces deux références renferment la quasi-totalité des définitions du vocable Sécurité qui n'a pas été enrichi depuis le XIIIe siècle. On peut maintenant commencer par explorer quelques définitions du mot sécurité dans les traditions écrites de la langue arabe.

Dans la langue arabe, le mot sécurité ramène au vocable *AMN*. Le dictionnaire de la langue arabe le définit en référence à son antonyme (peur) « *la sécurité est le contraire de la peur* »³. Pas moins de dix vocables primaires, sans compter les conjugués et les pluriels, se ramifiant de la racine primaire *AMN*, sont liés de près à la notion de sécurité et figurent dans le texte du Coran⁴. En d'autres termes, toutes les définitions (synonymes, pour rapprocher le sens au lecteur francophone) du mot arabe sécurité se trouvent dans le texte coranique qui est « un connu » pour toute la population. Davantage qu'un simple sentiment, la sécurité dans le texte coranique a de multiples définitions et on pourrait même s'aventurer en prétendant l'existence d'un concept théologique. Ceci nous amène à l'appréhender en comparant les deux textes religieux du Coran et de l'Évangile.

³ الأمن ضد الخوف

⁴ الأمانة، الأيمان، الأمانة، امن، أمين، آمن، مأمون، مؤتمن، المؤمن، أمين،

2. Le concept théologique de la sécurité :

La sécurité est la Foi. Elle est avant tout le salut de l'homme : dans le Coran, le vocable (AMN) est répété 880 fois. Dans 814 fois il se rapporte à la Foi. Le vocable Sécurité est en premier lieu synonyme de Foi, croyance et responsabilité. Croyance, Foi: *i(A)Mèn*. La lettre A (étant ici la première lettre de l'alphabet arabe et c'est en réalité une consonne mais elle se prononce comme le A) de la racine AMN se prononce I lorsqu'elle est précédée de la « voyelle I » et ce mot se prononce *IMèn*. Adhésion de l'esprit qui, sans être entièrement rationnelle, exclut le doute et comporte une part de conviction personnelle. Croyance en Dieu. Verset 4 de *sourat al baqara* (la vache). « *Ceux qui croient à ce qui t'as été révélé et à ce qui a été révélé avant toi et qui croient à la vie future* ». Le vocable est aussi synonyme de Responsabilité. Dépôt de la foi, de la révélation. *AMeNah*. Verset 72 de *sourat al-ahzeb*. « *Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité (de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal) ils ont refusé de la porter et ont eu peur alors que l'homme s'en est chargé ; car il est très injuste (envers lui-même) et très ignorant* ».

Dans l'Ancien Testament, la Foi est présentée comme la relation dialectique de l'homme à Dieu. Elle est cette réponse personnelle que l'homme apporte à l'initiative divine dans une attitude de confiance absolue, d'abandon et d'engagement total de sa propre réalité existentielle. Abraham est considéré par la tradition comme l'homme de la foi par excellence. Dans Hébreux 11.1 « la Foi est une ferme certitude des choses qu'on espère. C'est une certitude... »

La sécurité comme une nature spirituelle de l'âme : Le vocable AMN synonyme de paix et de tranquillité de l'âme est répété 23 fois dans le Coran. La sécurité est synonyme de Tranquillité: *AMaNeH* ou *AMaNeton*. Tranquillité de l'âme, de l'esprit. Etat d'un individu qui n'éprouve aucune inquiétude morale, qui n'est affecté par aucun souci. Verset 154 de *sourat el Imran*. « *Puis il fit descendre sur vous, après*

l'angoisse, la Tranquillité, un sommeil qui enveloppa une partie d'entre vous ... ». Elle est aussi l'équivalent de Paix, et l'absence de la crainte : absence de la peur. Dans la tradition arabe, La peur est quelque fois employé comme synonyme de la guerre. Exprimer un sentiment d'inquiétude à l'égard d'un danger. Craindre l'ennemi. Verset 55 de *sourat an-Nour*. «...*Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité* ».

On retrouve ces mêmes termes dans des textes d'auteurs chrétiens. Ici, Jean Halpérin⁵ qui parle de sécurité « ... Tant que l'occidental a pu s'endormir chaque soir dans une confiance en Dieu à la fois agissante et inébranlé, tant que chaque soir avant de se coucher, chaque matin avant de se lever, chaque midi avant de prendre sa réfection corporelle, l'homme s'abandonnait avec un grand sentiment de pacification morale à la volonté tutéaire de la divinité. La sécurité résidait essentiellement et presque exclusivement, dans la confiance en Dieu... ».

La sécurité comme valeur utilitaire pour l'homme : ce vocable est répété 18 fois dans le Coran. La sécurité désigne un lieu de sécurité : *mAMeN*. Lieu à l'abri de dangers, servant à protéger. Refuge. Verset 6 de *sourat at-tawba*. « *Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité...* ». Elle est aussi synonyme d'asile : *AMN*. Lieu de refuge où l'on trouve sûreté et protection. Verset 125 *al baqara*. «...*Quand nous fîmes de la Maison un lieu de visite et un asile pour les gens...* ». Elle est aussi un substitut de lieu sécurisé : *AMN*. Territoire sécurisé où vit une population. Verset 126 de *sourat al-baqara*. « *Et quand Abraham supplia : ô mon seigneur, fais de cette cité un lieu de sécurité...* ». Dépôt. *AMeNah* ou *AMeNat* (pluriel).. Bien personnel qui est confié à un dépositaire pour être gardé et restitué ultérieurement. Verset 58 de *sourat an-nisaa* « ... *Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayant droit...* ».

⁵ http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1956_num_11_2_2545

La sécurité comme un signe d'approbation⁶ entre les hommes a été répété 25 fois dans le Coran. Elle est l'équivalent de sûreté ou assurance. Une garantie donnée par une personne de s'engager à payer à la place du débiteur si celui-ci fait défaut (*AMiN*). Propriété de celui qui témoigne de la capacité à protéger et assurer. Digne de confiance. Verset 26 de *sourat al-qasas* (le Récit). « ...*Ô mon père, engage le, moyennant salaire, car le meilleur à engager c'est celui qui est fort et digne de confiance* ». Elle est assimilée à la confiance (digne de) : *AMiN* (sujet) ou *tAMaNna* (verbe). Celui à qui l'on confie des responsabilités. Verset 54 *sourat youssef*. « ... *tu es dès aujourd'hui près de nous, en une position d'autorité et de confiance* ».

Amen : (*AMiN*). Mot le plus fréquemment employé pour exprimer une adhésion ou un souhait à la fin d'une prière et qui se traduit ordinairement par la formule française « ainsi soit-il ». C'est exactement la même expression dans les deux religions chrétienne et musulmane.

De cette analyse sommaire de la notion sécurité il est possible d'admettre que le terme a pratiquement la même signification aussi bien dans la langue française et la langue arabe officielle en Tunisie et de façon plus générale dans le monde occidental. Il est d'autant plus intéressant de constater que dans le domaine religieux, la notion de sécurité trouve une similitude évidente. Aussi, pour concevoir une entreprise sécuritaire en Tunisie, il sera possible d'utiliser le même terme de sécurité que celui défini dans le monde occidental.

Après avoir défini la notion de sécurité et présentés ses différents synonymes et après avoir analysé brièvement les définitions théologiques qui concernent en premier lieu l'homme et sa relation avec Dieu et après avoir constaté que le terme encadre aussi bien les relations entre les individus au sein de la communauté il est possible maintenant de passer au concept politique de la sécurité

⁶ L'approbation dans le sens d'accord que l'on donne ou de jugement favorable, témoignage d'estime et de satisfaction, de consentement.

3. Le concept de sécurité dans la théorie du Pacte Social :

La première rupture avec le concept théologique de la sécurité est apparue au début de la Renaissance et de l'essoufflement de l'influence religieuse. Six siècles après Moïse et le livre saint *Tawrat*, fût révélé le livre saint de David le *Z'bour*. Six siècles après David, le Christ a pris le témoin pour promouvoir la relation de l'homme avec son créateur et mettre en valeur le concept du salut de l'homme en suivant la parole divine révélée dans l'Évangile. Six siècles après JC, le Coran reprend le même concept de sécurité pour le consolider comme Foi. Et voilà qu'après six siècles après la révélation du Coran, et sachant qu'il n'y aura plus de messagers de Dieu, selon la religion musulmane, l'homme, le penseur reprend le témoin et entame une nouvelle théorie pour développer le concept de la sécurité. La société s'est développée en passant d'une dimension clanique à une communauté sociale plus large. Il s'agit de trouver des solutions pour satisfaire le besoin de sécurité au sein d'une société qui commence à se développer loin des normes et des préceptes religieux mais en continuant d'être régie par la loi de la nature.

Ibn khaldoun : (1332-1406) dans les *Prolégomènes* (1377), le penseur tunisien définit la sécurité comme un besoin de l'individu et de la société. Il établit une hiérarchie des besoins de l'homme comportant une échelle de quatre besoins essentiels. La subsistance, la sécurité, la vie en communauté et le besoin d'être gouverné par une institution autoritaire. Ce dernier besoin se fait sentir pour protéger les uns contre les autres, car l'homme, « *en tant qu'animal (animé), est porté par sa nature à l'hostilité et la violence* »⁷. La guerre est naturelle chez Ibn Khaldoun. Elle est motivée par trois états psychologiques. Le désir de se venger qui a pour motif la rivalité d'intérêts et la jalousie et existe entre les communautés voisines. La

⁷ Prolégomènes. Ibn Khaldoun. traduction en français Mac Guckin De Slane. 1863. 1ere partie . livre premier première section p 152.

guerre est aussi motivée par l'esprit de la violence qui existe chez les peuples à demi sauvages comme les arabes et les turcs. Enfin elle est motivée par la colère, cet état qu'on ressent lorsqu'on défend l'Etat ou la religion.

Machiavel : (1469-1527) dans ses œuvres, *le Prince*, *l'Art de la guerre* et *Discours* publiés entre 1513 et 1521, il a développé toute sa philosophie politique. Pour Machiavel, c'est la guerre et non pas la paix qui constitue la situation normale du monde. La paix n'est qu'une interruption fragile de la guerre qui représente un état de belligérance permanent. La liberté (souveraineté) de l'Etat doit être défendue avec n'importe quel prix. La défense de la souveraineté de l'Etat est indispensable car sans elle, la sécurité individuelle n'est pas possible. La sécurité est liée à la puissance. Sécurité et puissance s'engendrent et se conjuguent dans un mouvement réciproque. Pour Machiavel, un Etat fort à l'intérieur comme à l'extérieur peut garantir la sécurité des citoyens et celles de leurs biens.

Hugo Grotius⁸ : (1583-1645) dans son livre *De jure belli ac pacis* (sur les lois de la guerre et de la paix) publié en 1625, il définit le conflit « *comme le résultat d'une poursuite inappropriée des droits individuels* ». Aussi, pour prévenir ces conflits, il faut concevoir des lois. Et comme la corruption humaine rend impossible la vie selon la loi de nature, il est nécessaire d'établir des autorités civiles. La société civile repose sur la souveraineté qui doit être volontairement consentie et doit être absolue.

Thomas Hobbes : (1588-1679) Pour le philosophe anglais Thomas Hobbes, l'insécurité vient de la nature humaine, de la situation de liberté totale des individus. Pour sortir de cet état de nature anarchique, les hommes vivant en société doivent volontairement renoncer à la liberté de se gouverner eux-mêmes au profit d'un Etat souverain, le Léviathan, qui ne sera préservé que par l'autorité et qui en échange leur garantirait sécurité, protection et paix (un pacte social entre le peuple et l'Etat). « *les conventions, sans l'épée, ne sont que des mots*

⁸ Célèbre diplomate, théologien et juriste a pris part aux négociations des Traités de Westphalie.

et n'ont pas du tout de force pour mettre en sécurité un homme »⁹. Dans le domaine des relations extérieures, Hobbes voit que chaque Etat voit ses pairs comme des ennemis et ne s'impose aucune limite de l'usage de la violence pour préserver sa sécurité.

John Locke : (1632-1704). Il conçoit la sécurité comme un objectif majeur du pouvoir de la société. Selon Locke, les hommes entrent dans l'Etat civil par un contrat d'association (consentement mutuel) et un contrat de soumission (conditionnel) avec le gouvernement qui sera dissous si la sécurité du peuple n'est pas garantie. Sur le plan extérieur, Locke voit les Etats comme des partenaires. Ils peuvent utiliser la force pour défendre leurs intérêts, mais ils n'iront pas jusqu'à menacer l'existence corporative d'un autre Etat.

Jean Jacques Rousseau : (1712-1778) sa philosophie politique est bâtie sur l'idée que l'homme nait bon et c'est la société qui le corrompt. Le thème fondamental est la liberté sociale et politique. Auteur du *Contrat Social*, sa théorie est en rupture avec les théories anciennes qui se fondent sur l'aliénation totale ou partielle de l'homme au profit de l'Etat qui lui garantit sa sécurité. Il conçoit « *une forme d'association par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant* »¹⁰. Ainsi l'individu retrouve sa liberté, qui le protège (sécurise) de la trop grande liberté des autres, elle-même limitée par la loi. Sur le plan extérieur, Rousseau constate que la guerre succédera toujours aux promesses de paix des Etats du fait de leur féroce volonté de puissance.

Emanuel Kant : (1724-1804). Pour les barbares, la guerre est la règle, la paix est l'exception. L'homme serait hors d'état de se passer de ses semblables. Par nécessité les hommes tendent à construire un monde où ils se sentent en sécurité mais aussi en liberté. Seul l'Etat pourra contraindre l'homme comme il convient par l'obligation de prévoir la discipline requise pour assurer la sécurité vis-à-vis des autres Etats. La contrainte de la discipline est le seul vecteur de perfectionnement de

⁹ Le Léviathan. Deuxième partie. La république chapitre XVII p7. foliot.phil.@wanadoo.fr

¹⁰ J.J. Rousseau. « *Du contrat social* ». Livre I chapitre 6.

l'espèce humaine¹¹. Dans son œuvre *Perpetual Peace*, Kant propose un genre de traité de paix perpétuelle basé sur le droit qui unirait les républiques libres en une fédération. Le projet a connu un échec immédiat et n'a pas été suivi d'effet, mais deux siècles après il a inspiré W. Wilson dans ses réflexions sur la SDN en 1919 et plus tard les institutions de l'ONU. Dans le domaine des relations extérieures, Kant conçoit les Etats comme partenaires qui doivent collaborer pour faire face à l'insécurité.

Ce qu'on pourrait retenir de l'analyse sommaire des idées de ces penseurs, c'est que toute société organisée a besoin d'une institution qui lui assure sa sécurité. Cette institution doit être puissante et répressive (dans le cadre de la loi) pour faire valoir le droit. Elle doit être acceptée par tous du moment que tous les individus « signent » un pacte social. On va donc assister à une nouvelle forme de sécurité qui va remplacer la foi religieuse et qui sera basée sur le concept du contrat social ou pacte social qui repose sur le libre consentement des individus. Ces derniers soucieux des dangers qui pèsent sur eux ont placé leurs destins entre les mains d'une institution (appareil juridique et une force publique) qui garantirait leur sécurité et celle de leurs biens. Ce n'est plus l'Eglise ou le Dieu tout puissant qui garantiraient la sécurité de l'homme, mais une institution créée par l'homme, un Etat puissant, qu'on présente alors comme le seul moyen de préserver l'humanité du chaos de l'état de nature. Ces idées demeurent valables jusqu'à la moitié du XX^e siècle. A partir de là, c'est aux chercheurs des relations internationales (RI) que revient le mérite d'une nouvelle rupture du concept de la sécurité nationale.

4. Le concept de sécurité selon les chercheurs dans le domaine des relations internationales : l'objet référent central reste l'Etat mais s'élargit à l'individu et à la communauté

¹¹ « A state of defense as complete and perfect as possible is not only a national duty but an absolute necessity ».

Arnold Wolfers¹² : (1892-1968) historien et chercheur en RI. Dans son livre *Discord and Collaboration*, paru en 1962, il définit la sécurité suivant deux sens. Dans un sens objectif, la sécurité mesure l'absence de menaces aux valeurs acquises (fondamentales). Dans un sens subjectif, elle désigne l'absence de peur que ces valeurs soient attaquées.

Charles Frazer Hermann¹³ : (né en 1938) auteur de l'essai *Defining National Security*. Pour Hermann, l'analyste qui veut élaborer une PSN doit considérer la sécurité comme une valeur instrumentale et comme une variable. Il doit surtout tenir compte de cinq aspects de la sécurité nationale qui continuent à changer avec le temps. Ces aspects sont les Valeurs essentielles, le Contexte International, le Contexte domestique (interne), la nature des Menaces et la Stratégie d'aversion des Menaces.

Barry Buzan¹⁴ : (né en 1946) auteur du livre *People States and Fear*, publié en 1983 et révisé en 1991. L'approche de Buzan est intéressante à plus d'un titre parce qu'elle est innovatrice. Il conçoit trois niveaux de sécurité; celle de l'individu, de l'Etat et du système international. Et il présente cinq secteurs du champ sécuritaire; le politique, le militaire, l'économique, le sociétal et l'environnemental.

Ole Weaver¹⁵ : (né en 1960) dans son livre *Security: A New Framework for Analysis* (écrit avec Barry Buzan and Jaap de Wilde) paru en 1998, et inspiré par les études de Buzan sur la sécurité il a agrégé les secteurs de la sécurité pour les regrouper dans deux champs; la sécurité de l'Etat et la sécurité sociétale. Il a ainsi fait de la société un nouvel objet référent.

David A. Baldwin¹⁶ : (né en 1946) dans son article *The concept of security* édité en 1997, il part de la définition de Wolfers sur la sécurité pour la reformuler ainsi: «probabilité restreinte de

¹² Historien et chercheur en RI. Professeur émérite à l'université Yale (USA).

¹³ Professeur en RI. Expert in US foreign policy, crisis management and decision making

¹⁴ Professeur émérite en RI au London School of Economics

¹⁵ Professeur en RI à l'Ecole de Copenhague

¹⁶ Senior political scientist and Professor Emeritus of world order studies at Columbia univ. researcher IR.

dommages aux valeurs fondamentales ». D'autre part, il analyse la problématique de la sécurité et présente sept questions nécessaires pour concevoir une politique de sécurité nationale ; sécurité pour Qui ? pour quelles Valeurs ? Combien ? contre quelles Menaces ? avec quels Moyens ? avec quel Prix ? pour quelle Période ?

Alexander Wendt¹⁷ : (né en 1958) dans son livre *Social Theory of International Politics* publié en 1999, il place les idées, les normes et la culture au centre de son interprétation de la politique mondiale. Pour lui, les idées partagées d'une manière intersubjective moulent les comportements en constituant les identités et les intérêts des acteurs.

Hans Günter Brauch¹⁸ : (né en 1947) dans son livre *The Concept of Security, Threats, Challenges, Vulnerabilities and Risks*, il a analysé la re-conceptualisation de la sécurité dans le nouvel environnement mondial.

Jusqu'à maintenant on a pu analyser le concept de sécurité nationale au niveau intellectuel comme pensé par les philosophes et les chercheurs du domaine des relations internationales. D'autre part, l'analyse a été centrée sur la sécurité interne de l'Etat. Il est temps de passer à l'autre dimension de la sécurité nationale, en abordant la sécurité extérieure ou le domaine des RI. Pour cela, une revue sommaire des théories des RI sera nécessaire pour saisir les différences et dans un deuxième temps une analyse historique du concept de la sécurité en tant que mécanisme de régulation de la paix entre les Etats.

5. Le concept de sécurité dans les théories des Relations Internationales : en attendant une nouvelle rupture, l'Etat demeure l'objet central à sécuriser.

On se limitera aux principales théories, le but étant de souligner l'évolution du concept.

¹⁷ German political scientist. Figure prou du constructivisme en RI

¹⁸ German political scientist . Docteur en philosophie

La vision Réaliste : la sécurité est un souci permanent pour l'Etat qui est l'objet référent dans la politique de sécurité nationale. L'Etat est synonyme de souveraineté politique, d'intégrité territoriale et de protection de la population. Sa sécurité est assurée par l'élimination ou la gestion des menaces. La puissance (la Force) est le meilleur moyen de défendre la souveraineté et la préservation des intérêts vitaux et nationaux. La sécurité est obtenue lorsque les menaces peuvent être évitées ou gérées.

La vision libérale : les libéraux admettent que la société internationale est constituée d'Etats indépendants qui rivalisent pour la défense de leurs propres intérêts au même titre que les individus compétent au sein de chaque communauté afin de satisfaire leurs besoins et désirs. Ainsi, la sécurité peut être établie dans la société internationale si les RI sont fondés sur le capitalisme et la démocratie. Le développement de l'économie du marché oblige les Etats à commercer entre eux et à conclure des ententes qui favorisent la coopération et la solution pacifique des conflits. La démocratie soumet les dirigeants politiques au pouvoir des citoyens dont l'intérêt est la préservation de leurs vies.

La vision constructiviste : la sécurité est conçue d'une manière subjective comme l'absence de la peur. Elle est perçue comme une interaction entre différents acteurs avec les valeurs sociales et les identités qui façonnent leurs relations. La réalité des RI est construite par l'interaction des comportements individuels et des institutions. Ils adoptent les comportements qui leur paraissent les plus appropriés dans une situation donnée et compte tenu de leurs liens identitaires avec telle ou telle communauté à tel ou tel moment de leur vie.

La vision des Nations Unies : La sécurité humaine. Elle est axée sur l'individu. *«Le concept implique que les individus aient les moyens de se prendre eux-mêmes en charge. La sécurité humaine a toujours signifié deux choses essentielles : se libérer de la peur et se prémunir contre le besoin. La liste des menaces qui pèsent sur la sécurité humaine est longue mais peuvent être réparties en sept rubriques :*

*économique, alimentaire, sanitaire, de l'environnement, personnelle, de la communauté et publique*¹⁹ ». D'autre part, la Commission de la Sécurité Humaine des Nations Unies renforce ce concept et déclare que la sécurité humaine signifie « *la protection des libertés fondamentales qui sont l'essentiel de la vie. Elle signifie aussi la protection de l'individu contre les menaces graves ou généralisées*²⁰ ». Le concept de la sécurité humaine dépasse le concept traditionnel centré sur l'Etat, la vision réaliste, et semble englober toutes les autres théories. Sa caractéristique est centrée sur la personne humaine et fondée sur une compréhension multisectorielle des insécurités. Quelques pays ont déjà commencé à l'appliquer tels que le Canada, la Suisse...

6. Le concept de sécurité comme mécanisme de régulation de la paix mondiale : les traités de paix pour garantir la sécurité des Etats.

Le concept politique de sécurité a vu le jour avec l'empire romain qui était un empire dominant. Il désignait l'instauration d'une paix dans les territoires conquis de l'empire. Au fil du temps, le concept va se développer en suivant toujours le même schéma. Une guerre longue et meurtrière, un désir ou un besoin de finir le conflit et instaurer la paix d'où l'idée de concevoir un processus de mise en place d'un système qui garantit la paix, les traités de paix. Par la suite, ces traités vont engendrer de nouveaux concepts de sécurité et la mise en œuvre de mécanismes pour l'instauration de la paix et la sécurité dans le monde. On passera en revue les jalons les plus connus de ces processus de paix dans le monde contemporain.

La Pax- Romana : Elle désigne la longue période de paix imposée par l'empire romain aux territoires conquis. C'est une période de relative tranquillité qui vient après la longue période des guerres

¹⁹ Rapport mondial sur le développement humain 1994. PNUD

²⁰ Rapport de la Commission de la Sécurité Humaine 2003 : 17.

puniques et des conflits internes. Durant cette période, et sous le règne du premier empereur romain Auguste, le concept de sécurité a été employé pour la première fois, comme un concept politique pour indiquer les conditions de stabilité politique, de tranquillité et de paix qui régnaient dans les territoires pacifiés et contrôlés par Rome. Ce concept durera tout le long du I^o et II^o siècle après JC.

Traités de Westphalie: Ces traités signés à Münster et Osnabrück en 1648, concluent une longue période de conflits en Europe (la guerre de Trente ans). Cette guerre longue et atroce est le premier grand conflit des temps modernes. Elle a ruiné l'Europe et fait plus de 5 millions de victimes. Mais si les Traités de Westphalie n'instituent pas un système de sécurité collective, ils prévoient une garantie pour tous les contractants qui s'engagent à défendre les conditions de la paix contre qui que ce soit. C'est ce qui sera connu comme le «système westphalien» qui s'imposera comme le fondement durable de l'ordre européen et introduira les idées fondamentales des RI modernes tel que l'équilibre des puissances, l'inviolabilité de la souveraineté nationale et le principe de la non ingérence. Ces Traités soulignent l'importance de la souveraineté des Etats comme un principe du droit international qui voit le jour depuis cet événement. Le concept de sécurité évolue ainsi du national (intérieur du territoire national de l'empire romain) vers une ébauche du collectif.

Traité de Versailles : Ce traité de paix signé le 28 juin 1919 entre les Alliés et l'Allemagne, met fin à la première guerre mondiale qui a duré plus de quatre ans et fait plus de 18 millions de morts. Il annonce la création de la Société Des Nations (SDN), le premier organisme international conçu pour gérer les RI et instaurer *une paix collective*. Mais La SDN n'a pas été une réussite puisque entravé par la II^o GM, un conflit aussi meurtrier que celui de la I^o GM.

La Charte de paix de l'ONU : une nouvelle forme de convention remplace le terme de Traité de paix ; une Charte de paix. Rédigé en juin 1945 à San Francisco aux Etats Unis, ce document signe la fin de la seconde guerre mondiale qui a duré cinq ans et a fait près de 60

millions de victimes et conduit à la naissance de l'Organisation des Nations Unies (ONU) le 24 octobre 1945. L'ONU devait remplacer la SDN qui n'a pas réussi à arrêter la guerre mondiale. La nouvelle organisation internationale est ainsi créée pour *promouvoir la paix et la sécurité à l'échelle mondiale*. L'idée d'une sécurité internationale et collective prend forme sans pour autant instaurer une paix réelle. Quelques années après la création de l'ONU, la guerre éclate dans la péninsule coréenne et une autre, quelques années après, dans la région indochinoise. D'autres conflits naissent dans différentes régions du monde mais n'ont jamais impliqué directement les deux grandes puissances. Et si une paix virtuelle était instaurée entre les grandes puissances, une guerre froide a régné jusqu'à la fin des années 1980.

La paix illusoire de la Guerre Froide : L'alliance entre les vainqueurs sera vite rompue au lendemain de la IIe guerre mondiale. Deux blocs militaires et idéologiques se constituent autour d'une part les USA et d'autre part l'URSS. La Guerre Froide (GF) s'installe avec la division de l'Europe en 1947 et le coup de Prague en 1948. Elle regagne le théâtre asiatique avec la guerre de Corée de 1950 à 1953 et les guerres d'Indochine de 1954 à 1975. Elle s'étend partout dans le monde après la vague de libération et d'indépendance des pays colonisés et l'influence idéologique de l'union soviétique. La GF durera jusqu'à 1991. Durant toute cette période, les Relations Internationales vont désormais se concevoir autour d'une logique bipolaire et seront dominées par la rivalité entre les deux blocs. Une rivalité à laquelle étaient assujetties toutes les questions de la sécurité. Le concept politique de la sécurité ne semble pas changer et désigne toujours la sécurité de l'Etat.

La fin de la Guerre Froide : Pax- Américana ? La guerre froide n'était pas un conflit planétaire comme les deux guerres mondiales. C'était une guerre d'influence entre les deux blocs, menée par acteurs interposés. C'est comme si la GF était une longue partie d'échec dans le champ des RI entre les deux blocs ou bien une compétition stratégique. L'URSS sentant la partie perdue, abandonna. Elle a ainsi

signé la fin d'une compétition entre une idéologie politique et un système économique communistes face un libéralisme politique et un capitalisme économique américains. La chute du communisme en 1991 et l'effritement du bloc soviétique marquent la fin de la guerre froide. Le Pacte de Varsovie est dissous le 1^{er} juillet 1991 et la menace militaire et politique qu'il incarne n'est plus envisagée. Les USA sont désormais les seuls à pouvoir peser sur les décisions mondiales et à imposer leur volonté. Il n'y a pas eu signature d'un traité de paix comme les anciens, mais un traité d'un autre genre entre les deux anciens rivaux pour réduire les armes stratégiques (nucléaire). Le traité connu sous le nom START 1 (Strategic Arms Reduction Talks) a été signé le 31 juillet 1990 à Moscou.

Le 11 septembre 1990, lors d'un discours prononcé devant le Congrès, le Président américain Georges Bush annonce la venue d'un « nouvel ordre mondial » qui exprime une nouvelle vision de la diplomatie américaine, désormais seule puissance hégémonique dans le monde. Certains parlent de *nouvel ordre américain* ou de *Pax Americana*. La fin de la GF a vu l'apparition de nouveaux conflits et a en conséquence modifié la façon dont les conflits ont été gérés depuis la fin de la II^e GM. On assiste ainsi à l'émergence de conflits se rapportant davantage à des questions d'identité, à des valeurs et des croyances qu'à la défense de territoire. Ces nouveaux conflits ont amené une nouvelle manière de consolider la paix, de la maintenir ou de l'imposer par l'intermédiaire des organismes régionaux (OTAN, UA) en plus de l'ONU. La dissolution du pacte de Varsovie et de la menace soviétique a fait passer d'autres questions au premier plan tel que les droits de l'homme, l'environnement, le bien être économique et social. Il a ainsi permis de redéfinir le concept de sécurité. On commence à parler d'autres dimensions de la sécurité, à *élargir le champ de la sécurité* qui va dépasser la notion axée sur l'Etat-nation pour favoriser l'individu et la société. *On conçoit plus la sécurité humaine.*

Le 11 septembre 2001 : A cause des caractéristiques très spécifiques de l'attentat sur les Tours jumelles de WTC, les RI sont désormais marqués par le spectre du terrorisme. Cet événement est considéré comme une rupture dans le domaine des RI. A l'inverse des autres dates qui marquent la fin d'un conflit majeur et instaurent un mécanisme de paix et de sécurité le 11 septembre 2001 annonce la fin d'une période de paix et le commencement d'une guerre nouvelle ; la guerre contre le Terrorisme qui est menée et orchestrée par la superpuissance dominante, les USA. Il vient 11 ans jour pour jour après le 11 septembre 1990, date du discours du Président Bush annonçant la venue du nouvel ordre mondial. Est-ce la réplique des terroristes à la Pax Americana ?

L'Après 11 septembre 2001 :²¹ depuis la fin de la II^o guerre mondiale, les RI sont juridiquement encadrés par les idéaux énoncés par la charte onusienne pour promouvoir la démocratie et l'Etat de droit. Les attentats du 11/9/2001 et le terrorisme peuvent être définis comme une idéologie opposée aux idéaux énoncés par la Charte de l'ONU. Ces attentats viennent instaurer une nouvelle compréhension des RI et ce pour au moins trois raisons. Le message des attentats est celui de l'opposition entre deux mondes ; celui de l'occident et de leur chef de file les USA et le camp opposé le monde musulman. L'autre message est celui de la perception d'un monde qui n'est plus sûr, même dans les lieux où les valeurs démocratiques sont défendues et où la puissance est évidente. Enfin, la revendication d'une supériorité des organisations terroristes impossible à contrôler et la situation de profonde insécurité vont constituer pour les gouvernements des défis difficiles à maîtriser. Les RI sont ainsi marqués par le spectre du terrorisme. Les Etats se voient concurrencés directement par des réseaux informels, déterritorialisés. Ces groupes ont fini par plonger les gouvernements et les sociétés dans l'obsession et l'illusion

²¹ Ce paragraphe est tiré l'article de Muriel Gauthier « *le 11 septembre : changement de nature dans les relations internationales* », paru dans *Regard Critique* vol 6 n 3 du mois octobre 2011.
http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/hei/fichiers/octobre_versionleger.pdf

sécuritaires. Mais paradoxalement, les Etats ont rapproché leurs politiques nationales de sécurité et ont mis en évidence la nécessité de la coopération régionale en matière de défense et de sécurité

7. Conclusion

La sécurité peut être définie de façon simple comme « l'absence de la peur » (Lisan Al Arab), « absence de menaces » (B. Buzan) ou d'une manière plus approfondie comme « absence de menaces sur les valeurs centrales ou acquises » (Wolfers). On retiendra la dominante du thème menace dans les différentes définitions. On peut déjà tirer une première conclusion : la perception de la menace est sans conteste la préoccupation majeure de la sécurité nationale. Au niveau du concept, la sécurité est synonyme de sécurité nationale. Le concept religieux est le concept le plus ancien. La sécurité est une réponse aux attentes de l'individu en matière de sécurité intérieure, de sécurité de la foi. Une croyance en Dieu procure à l'individu une tranquillité de l'âme. C'est la sécurité individuelle. Le concept du pacte social est une réponse au besoin de la vie en communauté, en société. Elle est garantie par l'association des individus (solidarité sociale) et par le besoin d'avoir une autorité civile répressive qui garantit la liberté de l'homme de la trop liberté de ses semblables. C'est la sécurité communautaire. Le concept politique est une réponse aux préoccupations des gouvernants pour la protection de l'Etat. La sécurité vise à garantir l'inviolabilité du territoire, la protection de la population et la sauvegarde des intérêts de la nation (Etat) au sein du système international. Le concept nouveau de la sécurité humaine élargit les secteurs de la sécurité nationale. Il n'est plus centré sur la protection de l'Etat et ne prend pas en compte seulement la dimension politico-militaire mais englobe d'autres secteurs qui touchent l'individu tels que l'économie, la société et l'environnement.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE

Sans conteste, l'étude de la sécurité nationale est généralement examinée en termes de menaces et de vulnérabilités. C'est l'évaluation minutieuse de ce couple de données qui va conditionner la validité et la solidité de la politique de sécurité d'un Etat. Une évaluation somme toute difficile en raison de la complexité de l'appréciation de la menace, même si l'évaluation de la vulnérabilité est relativement aisée.

A partir d'une définition de la politique de sécurité nationale, il sera utile de procéder, dans un premier temps, à une analyse minutieuse de sa constitution en vue de discerner ses éléments essentiels et pour conclure sur un canevas qui regroupe l'ensemble des points principaux de l'énoncé de la PSN.

1. Qu'est ce qu'une politique de sécurité nationale ?

« Une politique de sécurité nationale (PSN) est une description officielle de la manière dont un Etat vise à assurer sa propre sécurité et celle de ses citoyens ».²² Elle a pour objet de définir le cadre dans lequel les préoccupations sécuritaires sont entièrement prises en compte. Plus clairement, la PSN a pour objectif de garantir l'inviolabilité du territoire, la pérennité des institutions républicaines et la protection de la population. En un mot c'est la réponse aux menaces, aux risques et défis qui pèsent sur l'Etat et la société

La PSN renferme deux mots ; la Politique et la Sécurité Nationale. La sécurité nationale a été définie dans le chapitre précédant comme l'absence de menaces internes et externes qui pèsent sur les valeurs acquises de la société et sur les intérêts nationaux. La Politique est relative à « une conception particulière de la gestion des affaires publiques et encore la manière d'agir avec autrui habile, judicieuse,

²² https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/DCAF_BG_9_

diplomate et calculée »²³. Les affaires publiques s'adressent à la société ou aux citoyens à l'intérieur du territoire, Autrui se réfère aux autres Etats du système international. On peut d'ores et déjà retenir qu'une politique nationale tunisienne doit être propre à l'Etat tunisien, adaptée à ses caractéristiques territoriales et sociales et qui prend en compte les relations avec ses voisins et ses partenaires internationaux. On ne peut pas « acheter » une PSN sur le marché mondial, ni plagier une belle PSN d'un pays ami, il importe de construire une pure PSN tunisienne.

2. Guide d'élaboration de la PSN

Les nombreuses définitions de la PSN ne facilitent en rien la compréhension si on se limite à une linéature sommaire de ce sujet. Comme l'a remarqué C. F. Hermann, « *ce genre de définitions paraît un peu romantique et peut s'adapter à tous les temps et à tous les contextes* ». Admettons alors que c'est une définition minimale. Aussi, pour mieux circonscrire le sujet, il importe d'examiner tous ses contours. Pour se faire, il sera utile d'explorer les travaux des chercheurs des RI qui ont analysé cette question et présenté une littérature consistante permettant de guider tout processus ou méthode de l'élaboration d'une PSN. On passera donc en revue les travaux des chercheurs des RI mentionnés dans le chapitre antérieur. Charles F. Hermann précise que lors de l'élaboration d'une PSN, il faut considérer cinq aspects dynamiques caractérisant la sécurité nationale ; les valeurs fondamentales, l'environnement international, la situation à l'intérieur du territoire national, la nature des menaces et la stratégie d'aversion des menaces. Ces cinq aspects ne sont pas constants mais évoluent avec le temps et en fonction de l'environnement national et international. On pourrait rapprocher cette étude à une analyse géopolitique.

Les travaux de Hans G. Brauch sur l'appréciation de la menace nous intéressent à plusieurs titres. D'abord, l'objet de ses études

²³ Définition de Larousse.

(conceptualisation de la menace) est considéré comme l'essence même de la PSN. Ensuite, lorsqu'il ré-conceptualise le concept de la menace, en intégrant la dimension scientifique du concept, il permet à l'analyste d'évaluer d'une manière rationnelle l'urgence et la gravité de la menace. D'autre part, il intègre tous les secteurs de la sécurité nationale élargie et favorise une étude multisectorielle et globale de la menace. Enfin, il décompose le terme menace en quatre éléments constitutifs (menace, défi, risque et vulnérabilité) permettant à l'analyste de distinguer les différentes natures de la menace.

Le travail de J.A. Tapia Valdes sur la typologie de la PSN nous convie à prendre en compte six variables et cinq principes pour respecter une bonne élaboration de PSN. Le travail de Barry Buzan, est incontournable. Il est le premier à préconiser un élargissement du champ de la sécurité nationale qui va englober cinq secteurs. Le politique, le militaire, l'économique, le sociétal et l'environnemental. Le PNUD promeut le concept de la sécurité humaine comme nouvelle théorie de la politique de sécurité. Cette étude nous sera utile et nous guidera dans l'analyse des sept secteurs de la sécurité selon les critères présentés par l'ONU. L'analyse de Baldwin va nous guider le long du processus de l'élaboration de la PSN. Les sept points cités dans la problématique de la sécurité nationale constitueront un guide très précieux pour l'analyse.

En projetant une analyse de cette partie du travail, on peut assurément se représenter, dans un premier temps, l'itinéraire à suivre en étant guidé par les jalons déposés par ces chercheurs des RI. L'analyse géopolitique du territoire complétera la démarche pour la conception d'une PSN. Yves Lacoste, définit la géopolitique comme l'étude des rivalités de pouvoirs et/ou d'influence sur un territoire donné. Et sachant que l'intérêt de l'analyse géopolitique est de comprendre tout ce qui est en jeu et de ne pas se limiter à ce qui est enjeu sur le territoire²⁴.

²⁴ <https://www.diploweb.com/Preface-Avertissement-au-lecteur.html>

3. Eléments constitutifs de la PSN

La PSN a pour objectif de définir une orientation générale, d'ensemble et à long terme, sur laquelle l'élaboration d'autres documents tels que la politique de sécurité sectorielle, la stratégie de sécurité nationale, la stratégie de lutte contre le terrorisme ou le livre blanc de défense peuvent prendre appui. Elle peut être finalisée dans un seul document ou comme une série de documents qui constituent un ensemble cohérent et intégré. La PSN sert à orienter l'action du gouvernement dans la planification et la mise en œuvre de l'entreprise sécuritaire. Elle prend en compte les valeurs essentielles qu'on doit protéger et les menaces à ces valeurs.

a. Valeurs essentielles

Ce sont les valeurs centrales qui guident la conception de la PSN. Elles illustrent la culture de l'Etat, ses principes de gouvernance à l'intérieur du territoire national et le comportement de l'Etat face au monde extérieur. Elles constituent des vecteurs unificateurs à l'intérieur du territoire national et participent à l'instauration de bonnes relations avec les voisins et les partenaires étrangers. Parmi ces valeurs on distingue l'identité nationale, les valeurs acquises et les intérêts nationaux.

Identité nationale : Elle a deux dimensions. A l'intérieur c'est ce qui caractérise la société et contribue à sa cohésion. A l'extérieur c'est ce qui permet à la nation ou l'Etat de se positionner sur le plan international. L'identité nationale contient les valeurs, les principes, les traditions, les conventions etc...

Valeurs acquises : La sécurité nationale est souvent définie comme la protection des valeurs fondatrices, acquises par la nation. « Une valeur est tout ce que les hommes apprécient, estiment, désirent obtenir, voire proposent comme un idéal... »²⁵. On distingue les valeurs morales qui sont les règles et principes qui édictent la conduite appropriée pour vivre ensemble dans le respect. Les valeurs humaines qui encouragent le lien à autrui en touchant l'humanité de l'autre tel

²⁵ <http://www.grainesdepaix.org/fr/ressources-de-paix/dictionnaire-paix-education/valeurs>

que le respect, l'acceptation, la considération, l'appréciation, l'empathie et l'amour envers l'autre. Avec les valeurs humaines, il est possible de mettre en pratique les valeurs éthiques comme la justice, le refus de la violence, l'intégrité et contribuer à la paix et la sécurité. Les valeurs universelles sont celles reconnues par tous comme servant à préserver la vie et le bien vivre ensemble dans la sécurité, la cohésion et l'harmonie pacifique. Enfin, on distingue aussi les valeurs citoyennes qui se définissent par trois natures ; la civilité qui est une attitude de respect face à l'autre et face à l'espace public. Elle est synonyme de politesse. Le civisme qui est relatif au comportement individuel, le respect des lois et règles en vigueur et avoir conscience de ses devoirs envers la société. C'est agir dans l'intérêt général et contre l'intérêt particulier. Enfin la solidarité qui est une ouverture aux autres et qui illustre le principe de fraternité. L'exemple de l'aide aux plus démunis directement ou par le biais de politiques publiques²⁶.

Quelles valeurs sont essentielles dans le cadre d'une PSN ? Autrement dit, quelles sont les valeurs que le tunisien considère comme « ligne rouge » à ne pas dépasser, ces valeurs constitueront les valeurs acquises qu'on doit énoncer dans la PSN. Elles seront traitées plus loin dans l'analyse de ce travail.

Intérêt national : C'est ce qu'un Etat perçoit comme nécessaire à sa survie. Il est déterminé par le politique.

b. Appréciation des Menaces, Vulnérabilités, Défis et Risques :

C'est le cœur de la PSN. Analyser les menaces et ses dérivés facilitera l'identification des objectifs de la PSN. Il s'agit aussi de chercher à élargir le champ de la sécurité pour englober les secteurs de la sécurité humaine. Ce secteur de la sécurité est capital dans l'élaboration d'une PSN. Etant donné sa multi-dimensionnalité, il est évident que son analyse soit l'œuvre d'une multitude d'experts.

²⁶ idem

Menace : la menace est définie comme « la capacité couplée avec l'intention, de faire mal »²⁷. Mais cette définition n'évoque que les capacités militaires qui sont les plus concrètes et qui peuvent affecter l'Etat et ses composantes. Ici l'utilisation de la force est envisagée. On parle aussi de menaces politiques qui concernent l'Etat. Selon B. Buzan la menace vise les institutions de l'Etat «c'est une double menace aux institutions de l'Etat par la force (les capacités militaires et l'idéologie)²⁸. Elle est interne ou externe et se traduit par une rivalité idéologique. Les menaces asymétriques foisonnent après la fin de la guerre froide qui a d'autre part changé la compréhension des menaces. Et depuis 1991 la menace environnementale était intégrée à cause de ses conséquences néfastes sur la vie de la population. Le PNUD, a d'autre part approuvé les résultats des chercheurs des RI en procédant à un élargissement du champ des menaces. Il a identifié les nouvelles menaces de la sécurité humaine telles que la pauvreté ou la dégradation de l'environnement.

*Défi*²⁹ : le terme n'est pas utilisé d'une manière fréquente. Sa définition peut être assimilée à la menace mais à la différence qu'un acteur peut maîtriser le Défi et pourrait le contrer dans le futur parce qu'il n'est ni urgent ni violent.

*Vulnérabilité*³⁰ : elle est définie comme une faiblesse qui s'offre à une cible susceptible de recevoir un préjudice physique ou émotionnel ou une attaque. Le concept de vulnérabilité repose sur deux dimensions ; susceptibilité à une certaine menace et la difficulté de s'en remettre ou mieux l'exposition et les capacités insuffisantes de défense ou de protection. Elle est aussi influencée par l'ordre social. En effet la division du travail, les valeurs culturelles et les droits de l'homme influent dans une large mesure sur les vulnérabilités d'un objet référent envers les menaces de sécurité

²⁷ Compact Oxford english dictionary.

²⁸ H. G. Brauch . Threats challenges vulnerabilities and risks in environmental and human security

²⁹ idem

³⁰ idem

*Risque*³¹ : c'est la probabilité d'une menace à exploiter la vulnérabilité d'une cible et d'y causer un préjudice. L'équation du risque se rapporte à la multiplication de la menace par les vulnérabilités.

La perception des menaces, internes et externes, est le premier point sur lequel pivotera la PSN. Pour les déterminer il est nécessaire de procéder à une analyse globale de l'environnement géopolitique de l'Etat. Un nombre important de menaces va émerger, il sera ensuite nécessaire de procéder à une priorisation des menaces. La sécurité étant un sujet urgent, il va falloir classer les menaces par nature et suivant leur urgence. Le cadre du travail, ces réflexions sur la PSN, nous incitera à nous limiter à ces points et différer les autres phases de la conception qui est la tâche d'une commission plus compétente.

4. Typologie de la PSN³²

Pour J.A. Tapia-Valdes, la « PSN d'une nation se distingue par l'intégration de ses politiques en matière de Défense (militaire), de Relations Etrangères et des affaires intérieures (à l'intérieur du territoire)³³. Le but est de coordonner les ressources politiques, économiques, psychosociales et militaires pour préserver les objectifs vitaux de la nation et les garantir contre les adversaires externes ou internes, réels ou potentiels »³⁴. Il préconise aussi une typologie descriptive de la PSN en s'appuyant sur six variables qui influencent directement le type de PSN. *La Structure Politique* permet d'examiner le degré de pluralisme instauré dans la scène politique, le degré de liberté de communication, le régime politique et la possibilité de l'application de la loi. *La Perception des Menaces* justifiera l'évaluation des menaces (externes et/ou internes, leurs natures et les réponses actuelles du gouvernement). Dans *La Définition des Objectifs Nationaux Permanents* il s'agit de connaître qui est

³¹ idem

³² En réf à l'article de J.A. Tapia-Valdes, « *A Typology of National Security Policies* » paru au Yale Journal of International Law. Volume 9 issue 1 article 3. 1982. L'auteur est professeur de droit à l'université Erasmus de Rotterdam.

³³ Cette définition s'adapte à l'article 77 de la Constitution tunisienne de 2014.

³⁴ L'article est écrit en anglais. La traduction est celle de l'auteur du livre.

l'autorité compétente qui les définit et sont-ils en accord avec l'opinion nationale. *Position de la PSN* : il s'agit de déterminer sa place dans la hiérarchie des documents politiques du pays. *Le Degré d'autonomie de l'Establishment National de la sécurité* : on analyse son cadre légal pour voir s'il est indépendant des autorités politiques et s'il est soumis au contrôle de la justice. *La situation des Droits de l'Homme* (respect ou violation) dans le pays est un signal clair de la crédibilité de la PSN. L'auteur a ensuite envisagé trois types de PSN qui vont définir les orientations de chaque régime politique. Il conçoit ainsi une PSN orientée vers l'extérieur et elle s'applique à un régime démocratique ou à la limite légitime, une PSN orientée vers l'Intérieur qui s'applique à des régimes autoritaires « *garrison state* » et enfin ce qu'il appelle le « *Sécritism* » National qui s'applique à une démocratie où la crédibilité du gouvernement est en jeu. Le gouvernement utilise en grande mesure les états d'urgence.

5. Les sources de la politique de sécurité nationale

La première chose qu'il faut avoir à l'esprit est que « *la conduite des affaires liées à la sécurité nationale est tributaire de deux catégories de facteurs, externes et internes, dont l'équilibre forme le cœur de la PSN* »³⁵. La puissance de l'Etat se reflète par son aptitude à mener une PSN. La structure du système international va conditionner les réponses aux menaces qui se présentent à l'Etat et en même temps être une source d'alliés potentiels. Le cadre interne permet de comprendre le comportement des acteurs et déceler les constances qui guideront l'action de l'Etat. Aussi faut-il noter que la cohésion sociale est un facteur déterminant dans la PSN. D'autre part les prédispositions nationales influent sur le choix de mesures. La culture stratégique des élites politiques et le processus politique des décisions en matière de sécurité jouent un rôle prépondérant dans les décisions

³⁵ Thierry Balzaq. « *Qu'est ce que la sécurité nationale* ». www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2003-4-page-33.htm

et en conséquence doivent être tenus en compte. Examinons une à une ces points.

6. Problématique d'un Politique de Sécurité Nationale³⁶ :

Pour faciliter l'analyse rationnelle de la PSN, Baldwin une méthode de raisonnement simplifiée sous forme de sept questions auxquelles l'analyste doit répondre pour définir tous les contours de la PSN. C'est un processus de raisonnement rapide pour résoudre la problématique de la sécurité Pour Qui ? Pour quelles Valeurs ? Combien ? Contre quelles Menaces ? Avec quels Moyens ? Avec Quels Coûts ? Pour quelle Période ?

7. La notion : Ami, Ennemi, Rival et Alli é

La PSN comme un outil de travail dans le domaine des RI, incite à utiliser un langage diplomatique précis. Dans le contexte international, les termes les plus sensibles sont ceux qui identifient l'*Autre*, à savoir l'Ami, l'Ennemi, le Rival et l'Allié. Chez les anciens grecs, dans les affaires de *Polis*, l'amitié n'est conçue que dans un cadre stratégique en période de guerre. Ils croient que les empires n'ont pas besoin d'amis. Vous pouvez leur offrir l'allégeance et les services mais jamais votre amitié. L'intérêt seul était de norme. Depuis le XIX siècle, avec la logique du libre marché et l'engouement pour les matières premières, l'intérêt a prévalu dans divers domaines. Aujourd'hui encore ce concept est de mise. Mais dans les affaires, tout comme dans les relations internationales, le concept d'amitié n'a pas de valeur. Lord Palmerston disait à juste titre « dans les affaires internationales, il n'y a pas d'amis et d'ennemis permanents, il y a seulement des intérêts permanents³⁷ ». A. Wendt donne une distinction claire entre le rival et l'ennemi³⁸ ; ce dernier ne reconnaît ni le droit à l'existence de l'Autre ni la liberté et ne limite aucune violence contre

³⁶ En ref à l'article de Baldwin « *The concept of security* » paru dans la « *Review of International Studies* 1997, 23, 5-26 ».

³⁷ " in International relations, there are no friends or permanent enemies, only permanent interests".

³⁸ Wendt : *Social theory of international politics* p 261-262. Cambridge university press (virtual publishing) 2003

lui. Le rival reconnaît le droit à l'existence à l'autre mais peut utiliser la violence contre lui. La violence entre ennemis n'a aucune limite. La représentation de l'autre comme ennemi entraîne au moins quatre implications ; l'intention de détruire l'autre ou le conquérir, ne prévoit aucune intention de réconciliation, pousse à développer des capacités militaires importantes, ne prévoit aucune limite à la violence et se permet même à déclencher l'attaque préemptive. Mais le terme ennemi n'est pas permanent et il est rarement utilisé d'une manière claire en diplomatie. Il n'y a que les pays puissants qui peuvent le déclarer. Encore faut-il croire que la construction de l'ennemi est nécessaire pour une bonne politique de sécurité et surtout dans le cas de la sécurisation, la désignation d'un ennemi est nécessaire pour avoir l'adhésion de l'opinion nationale et pour argumenter les dépenses excessives en matière de défense. Umberto Eco, conçoit que la construction d'un ennemi est « *important pour se définir une identité, mais aussi pour se confronter à un obstacle, mesurer son système de valeurs et montrer sa bravoure. Par conséquent, au cas où il n'y aurait pas d'ennemi il faut le construire.* ».³⁹ Dans la région du monde arabe, on préfère utiliser le terme Frère qui n'a aucun sens dans les RI. Le terme n'est pas seulement inconnu dans le système international, mais cache une relation cynique car il englobe pratiquement le rival et l'ennemi. Il suffit de constater les conflits continuels entre les frères arabes et leurs rivalités éternelles. Frère arabe est peut être un synonyme caché d'une relation historique et religieuse, celle d'Abel et Cain. L'Allié (membre d'une alliance) est la situation d'un Etat qui est lié par un traité de soutien mutuel qui l'oblige d'aider les autres membres si leurs sécurités sont menacées.⁴⁰

8. Conclusion :

³⁹ Umberto Eco. Construire l'ennemi. édition Grasset 2011 p 13

⁴⁰ <https://www.britannica.com/topic/alliance-politics>. " alliance, in IR, a formal agreement between two or more states for mutual support in case of war.

Forts de ces données, on peut d'ores et déjà entamer la structure de la méthode d'analyse de la PSN. Toute étude doit partir de la définition claire de l'Identité Nationale. Ce facteur déterminera nos valeurs fondatrices, nos traditions et les principes qu'on doit défendre. Il sera ensuite question pour les politiciens de déterminer les Intérêts Nationaux. Une commission d'experts se penchera sur la perception des menaces, des défis, des risques et des vulnérabilités qui pèsent sur les valeurs acquises. Ces quatre éléments constituent le cœur de la structure de la PSN. Ils peuvent servir d'orientations générales pour l'élaboration d'une politique globale ou pour des politiques sectorielles. D'autre part, pour déterminer les valeurs essentielles et les menaces, une analyse rationnelle est nécessaire, elle sera conséquente de l'analyse multisectorielle (l'analyse géopolitique). L'analyse des variables de la typologie de la PSN donnera à l'étude une plus grande consistance du moment qu'elle prend en compte les réalités nationales. Enfin, si on tient compte des questions posées par la problématique de la PSN, on sera en mesure de toucher toutes les questions afférentes à sa conception.

Ce raisonnement va guider les tâches à accomplir au cours de l'élaboration de la PSN. Il s'agit de rédiger cinq paragraphes qui forment l'essentiel de sa structure :

- a) Définir l'Identité Nationale de la Tunisie.
- b) Identifier les Valeurs acquises de la société tunisienne.
- c) Enoncer les Intérêts Nationaux.
- d) Identifier les Menaces, les Défis, les Vulnérabilités et les Risques.
- e) Formuler l'Action de l'Etat pour s'opposer à ces Menaces.

Sur un autre plan, il sera nécessaire de présenter une analyse préliminaire qui servira à accompagner ces paragraphes et argumenter les réflexions sur le sujet. Elle pourrait se confiner à l'analyse de nos traditions écrites dans le domaine de la sécurité et à l'analyse géopolitique. Le but étant de faciliter l'assimilation et l'accommodation du concept de la sécurité nationale en Tunisie.

CHAPITRE III

ANALYSE DES ACQUIS EN MATIERE DE SECURITE NATIONALE

En Tunisie, notre attitude nationale, par rapport à notre héritage intellectuel et culturel, est à la fois entachée d'ignorance et de mépris. Cependant, avec les outils de recherche mis à notre disposition par la technologie de l'information, nous pourrions nous réconcilier avec notre passé et apprécier à sa juste valeur notre patrimoine culturel et intellectuel. La Tunisie est certes un petit pays sur la carte du monde, mais son passé intellectuel est très riche. Il importe seulement de le valoriser. C'est à la lumière des schèmes déjà existants (les travaux de nos penseurs), dans notre cas le domaine de la sécurité, qu'on va pouvoir interpréter les nouveaux éléments de la sécurité nationale. Autrement dit, les textes anciens d'Ibn Khaldoun et d'Ibn Achour nous permettront de comprendre les concepts contemporains inventés par les chercheurs occidentaux. On procédera ainsi à l'assimilation des nouveaux concepts de la PSN. Au besoin, et si on ne trouve pas un acquis consistant, on procédera à une accommodation de nos connaissances, pour intégrer les nouveaux éléments de la PSN. Il s'agit donc d'évaluer la littérature sécuritaire nationale, les traditions intellectuelles écrites, la législation et les textes qui régissent le domaine de la sécurité nationale tunisienne, pour vérifier leur consistance et décider de l'opportunité d'intégrer les nouveaux éléments de la PSN et les interpréter à la lumière des schèmes déjà existants.

1. Traditions écrites en matière de sécurité

Ibn Mandhour : Linguiste et littéraire de renom, auteur d'une grande série de livres dont le plus important est l'encyclopédie de la langue arabe (*Lisan al Arab*) en 20 tomes. Originaire de l'Ifriquia (ancien nom de la Tunisie). Né en 1232 et mort en 1311. Le monde arabe lui est reconnaissant pour son encyclopédie de la langue arabe, écrite en 1291, considéré comme le plus ancien document et la plus ancienne preuve écrite de la langue arabe. Elle demeure la référence mondiale dans son domaine. Dans *Le Lisan*, Ibn Mandhour distingue 66 vocables primaires⁴¹ du mot sécurité dont une dizaine sont étroitement liés à la notion de sécurité telle qu'elle est définie dans le monde occidental. On retiendra les vocables qui sont très proches des synonymes français de la sécurité: *croyance, foi, tranquillité, asile, avoir confiance, digne de confiance, lieu de sécurité, garantie, sûreté, amen et un antonyme la peur*. Ibn Mandhour, dans son dictionnaire de la langue arabe nous offre toutes les définitions du mot sécurité qui s'avèrent très proches des synonymes occidentaux.

La première difficulté (de l'assimilation) étant résolue, on devra poursuivre la recherche pour dénicher les schèmes du concept de la sécurité

Ibn khaldun : (1332-1406) valeureux érudit tunisien. Philosophe, homme politique, sociologue et écrivain, il s'est illustré avec son œuvre « *al Muqadima* » ou *Prolégomènes*. Cette œuvre nous est très utile pour l'étude du concept de la sécurité et du pacte social. On partira de sa célèbre maxime « *l'homme, de sa nature, est citoyen* » qui veut dire que *l'homme ne saurait se passer de société*⁴². Ibn Khaldun explique cette maxime par les besoins de l'individu. Il présente une hiérarchie comprenant à la base le besoin de la subsistance auquel l'homme ne peut s'en passer en démontrant que « *Dieu a créé l'homme et lui a donné une forme qui ne peut exister sans nourriture... mais la force d'un individu isolé serait insuffisante*

⁴¹ Un vocable primaire est une distinction personnelle de l'auteur pour ne pas inclure les vocales qui résultent de la conjugaison ou du pluriel des mots. Un vocable primaire peut générer au moins une dizaine d'autres vocables. *Lisan al-Arab* 1/9 (Ibn-Manzur) Dar Sader Publishers Beirut Lebanon 2011.p 163-167.

⁴² *Les Prolégomènes*. 1^o partie. Livre premier. Premier discours préliminaire. p 150.

pour obtenir la quantité d'aliments dont il a besoin.. ». Il continue son raisonnement sur la nature citadine de l'homme pour présenter le deuxième besoin, la sécurité « *Il en est de même pour la défense de la vie : chaque homme a besoin d'être soutenu par ses semblables* ». Il démontre que les aptitudes de l'homme pour sa défense n'égalent pas celles des animaux qui ont été créés avec une part supérieure à l'homme. « *Le cheval est beaucoup plus fort que l'homme, il en est de même de l'âne et du taureau. Quand au lion et à l'éléphant, leur force surpasse prodigieusement celle de l'homme..... Dieu a donné à l'homme, au lieu de cela, l'intelligence et la main... qui remplacent les membres d'écartés aux autres animaux pour leur défense. Ainsi les lances suppléent aux cornes...un homme isolé ne saurait résister à la force d'un seul animal..il doit recourir à l'aide de ses semblables⁴³ . »*

Ibn Khaldoun poursuit son raisonnement et démontre que les hommes ont besoin de vivre en société s'ils veulent « *conserver leur race et la durée de leur vie* »⁴⁴. On notera que cette hiérarchie des besoins, du moins dans cette partie est la même que celle énoncée par Maslow cinq siècles après. Et notre penseur continue dans son raisonnement pour nous présenter le quatrième besoin de l'homme qui se fait sentir lorsque l'espèce humaine s'organise en société « *celui d'un contrôle puissant qui les protège les uns contre les autres, car l'homme, en tant qu'animal, est porté par sa nature à l'hostilité et à la violence... Il faut donc absolument un modérateur qui ait une main assez ferme, une puissance et une autorité assez fortes pour empêcher les uns d'attaquer les autres. Voilà ce qui constitue la souveraineté* »⁴⁵. Ces passages de la Mouqadima qui reflètent la théorie d'Ibn Khaldoun sont très utiles pour la construction d'une politique de sécurité en Tunisie. Cette théorie émane d'un tunisien qui connaît la réalité de la population tunisienne qui n'a pas beaucoup évolué depuis l'âge d'or

⁴³ Idem. admirons ce passage dans son originalité et sa similitude avec les passages de Kant dans son livre « *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* » dans les 3 premières propositions. On n'ira pas jusqu'à dire que Kant a plagié Ibn Khaldun, mais tout simplement que leurs idées se ressemblent comme deux gouttes d'eau.

⁴⁴ *Les Prolégomènes*. 1^o partie. Livre premier. Premier discours préliminaire. p 150.

⁴⁵ *Les Prolégomènes*. 1^o partie. Livre premier. Premier discours préliminaire. p 150.

de la civilisation arabo musulmane situé au moyen âge chrétien. En deuxième lieu, cette théorie a précédé et n'est pas différente de celles de Hobbes, de Kant, Locke et Rousseau (le pacte social). Il est donc nécessaire de la prendre pour base d'étude et à laquelle il importe d'ajouter d'autres réflexions théoriques du monde qui nous entoure.

Tahar Ibn Achour : (1879-1960) à Tunis. Savant en théologie⁴⁶ (scholar), juriste du droit islamique. Recteur de la grande université religieuse la Zitouna en Tunisie. Professeur de langue arabe et de droit au collège Sadiki à Tunis. Réformateur de la vie sociale et religieuse. Auteur d'une trentaine d'ouvrages portant sur la religion, le droit musulman, la langue et la littérature arabe. Sa principale contribution reste sa monumentale exégèse du coran *At Tahrir wa Tanwir* publié en 29 volumes et qui lui a demandé plus de trente années de labeur intellectuel entre dans la période de 1920 et 1950 pour achever sa rédaction. Il est le seul savant en théologie musulmane qui a essayé de conceptualiser la sécurité à partir de son interprétation des préceptes coraniques. Dans cette œuvre monumentale et à la différence des autres interprètes musulmans il a largement expliqué le terme de sécurité en élargissant son concept.

Pour Ibn Achour, la sécurité signifie la protection du soldat au cours de la guerre. *Interprétation verset 196 sourat Baqara*. Le concept de sécurité qualifie aussi, les relations de confiance entre les individus au sein de la communauté. Une relation de loyauté et contre la trahison, une confiance réciproque dans les relations de travail, de commerce, durant la prestation des différents services et même dans la vie conjugale *verset 283 sourat Baqara et verset 27 sourat Anfal*.

Elle est aussi synonyme de loyauté et contre la trahison *Imran 75*, de discrétion ou de la protection des secrets de la défense *Nisa 83*. Elle est synonyme de tranquillité de l'âme *Imran 154*. Elle est asile et refuge pour l'étranger qui cherche une protection dans un Etat musulman *Tawba 6*. Elle est qualificative de valeur morale du

⁴⁶ D'après Max Weber « la théologie est une rationalisation intellectuelle de l'inspiration religieuse ». *Le savant et le politique* p105.

gouvernant et de la responsabilité de la gestion des affaires de l'Etat. *Youssef 11,54, al ahzab 72*. Elle est aussi une condition de lieu du domicile de l'individu *Dukhan 51*.

«La sécurité signifie protection de la population contre les dangers. Elle implique l'expulsion des corrupteurs et des corrompus, la surveillance des frontières, la sécurité routière et la sûreté des déplacements. Elle est synonyme d'Equité, de Justice et de Restitution des Droits aux ayant droits. C'est aussi la Garantie pour les faibles contre les forts⁴⁷ ». Sur un autre volet, il présente une définition aussi originale par rapport aux études dans ce domaine. D'une manière très brève mais claire et concise il souligne le concept de la sécurité et le définit en ces termes : «la sécurité des Institutions de l'Etat et du Territoire concerne tous les aspects de la vie. Auparavant, la sécurité exige la Justice, la Dignité et le Bien être-matériel. On ne peut pas la concevoir sans ces préalables. La sécurité implique par la suite le Développement, la poursuite des Intérêts de l'Etat et la Richesse. Une déficience des trois pré-requis portera préjudice à la sécurité et si cette dernière est déficiente elle fera compromettre les trois facteurs successifs⁴⁸ ». Même s'il n'analyse pas cette définition, il est possible d'y voir deux dimensions ; les trois premiers facteurs s'adressent plus à la sécurité humaine et le bien être de l'individu, tandis que les trois derniers facteurs s'adressent à l'Etat ou à la gestion des affaires de l'Etat. Et ceci pourrait nous orienter vers une intention de la conceptualisation de la sécurité nationale d'Ibn Achour. D'autre part, il prend en compte la dimension humaine, économique et sociale de la sécurité. Ce qui le différencie des chercheurs cités plus haut, c'est l'originalité de ses idées en établissant les préalables de la politique de sécurité. Il conçoit que tout édifice de la sécurité nationale doit reposer sur un socle de valeurs humaine (la justice) et socio-économique (la dignité et le bien être comme). Ibn Achour n'est pas

⁴⁷ Ibn Achour. *At tahrir wa Tanwir*. Tome I p 709. Maison Souhnoun Editions et diffusion Tunis 1997. le texte est en langue arabe et traduit par l'auteur.

⁴⁸ Ibn Achour. *At tahrir wa Tanwir*. Tome I p 715. Maison Souhnoun Editions et diffusion Tunis 1997. Le texte est en langue arabe et traduit par l'auteur.

seulement original, mais aussi précurseur quand il a développé ces idées entre les années 1920 et 1960. Il a ainsi précédé les chercheurs des RI de l'ère moderne. Ceci ne voudrait pas dire que ses travaux ont plus de valeur, mais simplement nous convaincre de la qualité de ses idées qui peuvent être choisies comme acquis, comme schèmes déjà existants et donc nécessaires à l'assimilation des nouveaux concepts de la sécurité nationale.

2. La législation tunisienne contemporaine en matière de sécurité

La législation tunisienne qui régit le secteur de sécurité est relativement consistante. Elle comprend plus de 2000 textes entre lois, décrets, circulaires et textes juridiques. Sa structure a été modifiée pour répondre aux besoins des utilisateurs⁴⁹. Mais elle reste une législation théorique et insuffisante. On retiendra les plus importantes, celles qui touchent de près à l'élaboration de la PSN.

Le premier constat qu'on retient en lisant la Constitution tunisienne de 2014, est l'ambiguïté de deux termes, Etat et National. Le premier a été utilisé pour désigner la Nation, le Territoire et la Patrie. Le second aussi, prêle à confusion, car tantôt il qualifie ce qui se rapporte à l'Etat et des fois il est utilisé pour désigner une branche des forces de sécurité⁵⁰. Il sera nécessaire de clarifier ces termes au cours de l'analyse. Ce manque de clarté ne facilitera pas l'identification de certaines valeurs fondamentales. La Tunisie s'identifie-t-elle comme un Etat ou comme une Nation ?

Au sein de la constitution de 2014, différents passages constituent des éléments de base pour l'élaboration d'une PSN en Tunisie. Le Préambule annonce les Valeurs Fondamentales. L'article 77 détermine les responsabilités des autorités politiques dans l'élaboration de la PSN et dans le même temps il définit les différents documents constitutifs de la PSN. On reviendra sur ces trois points en détail.

⁴⁹ <https://issat.dcaf.ch/Learn/Resource-Library/Links/La-legislation-du-secteur-de-la-securite-en-Tunisie-DCAF>

⁵⁰ cette ambiguïté est constatée dans la traduction française de la constitution.

La loi organique n°26-2015 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent⁵¹, adoptée en Tunisie quatre années après la Révolution de janvier 2011 et quatre années d'actes terroristes à l'intérieur du pays visant les unités sécuritaires déployées sur le terrain, mais seulement deux mois après le carnage de Sousse qui a fait de nombreuses victimes parmi les touristes étrangers. Néanmoins aucun document officiel sur l'action de l'Etat dans ce domaine n'a été publié.

Le Récapitulatif des conventions et textes ratifiés par la Tunisie en matière de coopération sur les questions relatives aux droits de l'homme⁵² offre une base de données suffisante dans ce domaine. Le «déficit» législatif est constaté au niveau des textes relatifs à la sécurité extérieure ou sur la coopération en matière de défense et de sécurité. Toutefois il est clair qu'il n'existe pas de textes relatifs à la coopération en matière de défense et de sécurité avec les voisins arabes, ni avec les «frères» arabes à moins qu'ils soient classés top secret et inconnus des responsables militaires. La seule preuve qui argumente cette supposition est le manque flagrant de coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense entre les Frères arabes et la Tunisie. Les activités militaires communes, que ce soit au niveau de l'instruction, de la formation ou de la recherche scientifique militaire sont quasi-inexistantes. Les seuls textes qui existent avec les voisins sont d'anciens protocoles de bon voisinage pour établir les frontières terrestres. Le seul texte sérieux signé avec un autre Etat est le MOU signé entre les USA et la Tunisie en date du 20 mai 2015 qui considère la Tunisie comme un partenaire privilégié en dehors de l'OTAN.

Les lois contre la corruption adoptées au mois de décembre 2017, dont notamment celles relatives au droit d'accès à l'information et celles sur la dénonciation de la corruption et la protection des dénonciateurs restent insuffisantes. « Néanmoins, l'application de ces

⁵¹ <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/tf2015261.pdf>

⁵² http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/11704/CARIM_ASN_2006_03.pdf

lois reste tributaire de l'élaboration des textes d'application ».⁵³ Les premières remarques qui méritent d'être soulevées se rapportent au retard flagrant à l'adoption des lois relatives au domaine de la sécurité et au non respect de leur application. Les lois importantes n'ont été adoptées qu'après une forte insistance de la part de la société civile ou d'une pression externe. Le groupe terroriste Ansar Charia n'a été déclaré terroriste qu'après avoir perpétré le deuxième assassinat politique en moins d'une année. La constitution n'a été adoptée qu'après avoir frôlé la catastrophe au pays et après une grande pression de la part de l'opposition et de la société civile. La loi contre le terrorisme n'a été adoptée qu'après quatre années d'actes terroristes jamais expérimentés au pays et surtout après deux carnages contre des touristes étrangers. Et voilà que la loi contre la corruption reste obsolète parce qu'elle manque les textes relatifs à son application. La stratégie de lutte contre le terrorisme n'est pas publiée et Dieu sait si elle a été conçue. Le livre Blanc sur la sécurité nationale ou ce qu'on appelle la politique de sécurité nationale peine à voir le jour. Des spécialistes étrangers, des américains et des britanniques sont venus nous aider à mettre en œuvre ce document, des experts de la DCAF ont à deux reprises au moins pris la peine de se réunir avec les grands techniciens de la sécurité en Tunisie pour les aider à produire une approche à la PSN. Mais rien ne sort des ténèbres. Un nombre important de structures relatives à la sécurité (dans son sens élargi), de mesures se rapportant à leur mise en œuvre, des responsables, des haut gradés sont désignés, des hauts gradés des ministères régaliens sont détachés dans les secteurs de la gestion de vie civile comme responsables politiques pour renforcer la sécurité mais aucun résultat n'est constaté. Quels sont les raisons ?

3. Données de la politique étrangère de la Tunisie

⁵³ Déclaration du chef de la commission nationale de la lutte contre la corruption en Tunisie.
<https://www.webmanagercenter.com/2017/12/08/413554/lutte-contre-la-corruption->

Traditionnellement, La Tunisie mène une politique étrangère marquée par la recherche du consensus, la préservation de bonnes relations avec ses voisins et le renforcement de ses relations avec les pays européens du bassin méditerranéen. «La politique étrangère de la Tunisie prend appui sur un ensemble de principes qui sont significatifs du souci de la Tunisie, en tant que pays épris de paix et attaché à la légalité internationale, de renforcer les conditions d'entente, de tolérance et de solidarité entre les Etats et les peuples, de conférer d'avantage de justice, de démocratie et d'équilibre aux relations internationales, et de propager la sécurité la stabilité bien être et le progrès au bénéfice de l'humanité entière. »⁵⁴ La Tunisie continue de s'employer activement, en mettant à profit les relations privilégiées avec tous ses partenaires maghrébins, à unifier les rangs maghrébins et à aplanir les difficultés qui se dressent sur le chemin de l'UMA. La Tunisie s'identifie comme un pays arabo musulman. L'élément arabo-musulman, demeure avec sa spécificité tunisienne, l'élément central de l'identité de notre pays, se manifestant jusque dans les détails les plus infimes de la vie quotidienne du tunisien et dynamisant efficacement toutes les dimensions de l'Etat moderne qui se définit dans sa constitution, sur la base de l'appartenance spirituelle et civilisationnelle, comme un état arabo- musulman dont la religion est l'islam et la langue l'arabe. Avec l'UE, la Tunisie œuvre pour la consolidation et le développement des relations de partenariat dans le sens d'un surcroit de complémentarité et d'interdépendance des intérêts⁵⁵. Le site du ministère des affaires étrangères de la Tunisie offre au moins deux indices sur les relations étrangères ; l'identité nationale clairement identifiée (la Tunisie s'identifie comme un pays arabo-musulman) et les intérêts qui ne sont mis en exergue qu'avec l'UE et, sur ce dernier point, c'est logique quand on analyse l'ensemble des domaines des relations internationales. Par Contre,

⁵⁴ site du MAE tunisiennes <https://www.diplomatie.gov.tn/politique-etrangere/politique-etrangere-de-la-tunisie/>

⁵⁵ <https://www.diplomatie.gov.tn/politique-etrangere/politique-etrangere-de-la-tunisie/>

les relations avec les USA, qui sont très importantes pour la défense et la sécurité de la Tunisie, ne sont pas mises en lumière mais plutôt occultées. Peut être par souci de discrétion diplomatique. Toutefois, ces relations ne datent pas d'aujourd'hui et elles n'ont pas cessé de se développer depuis l'indépendance en 1956. L'équipement de la jeune armée tunisienne durant les premières années d'indépendance, la coopération en matière de formation des cadres, le soutien politique et le soutien dans le domaine du matériel de combat en 1980 suite à la crise avec les voisins et la signature du MOU de coopération en matière de sécurité le 20 mai 2015 sont la preuve d'une coopération sérieuse et d'une assistance concrète et consistante des USA à la Tunisie dans le domaine de la Défense.

4. Conclusion

Le 21 janvier 2011, une semaine après le départ de l'ancien dictateur Ben Ali, le premier sit-in politique a eu domicile à la Kasbah siège du gouvernement. Les contestataires réclamaient le départ des ministres de l'ancien régime. En réalité, on attendait le retour des exilés politiques de tout bord pour prendre le pouvoir. Quelques jours seulement après, le thème de l'identité nationale et des valeurs fondatrices de la nation tunisienne commencent à tourmenter la population. On assiste à une nouvelle vague de comportement d'une branche de la population qui se manifeste par son expression corporelle, sa tenue vestimentaire et ses nouvelles pratiques lexicographiques. Ce nouveau comportement, inhabituel en Tunisie va créer un désordre chez la population et engendrer une vague de violence qui pourrait être expliquée par la confusion et le flou de l'identité nationale. C'est parce que le tunisien n'a pas été éduqué depuis sa tendre enfance sur ces valeurs acquises par la société depuis les temps anciens, qu'il s'est senti désarmé et indécis devant les nouvelles valeurs qu'on voulait lui imposer en un temps très court.

CHAPITRE IV

ANALYSE GEOPOLITIQUE DE LA TUNISIE⁵⁶

Sept ans après la révolution du 14 janvier 2011, la Tunisie vit dans une atmosphère qui suscite de profonds doutes et d'énormes inquiétudes au sein de la population. La crise économique et sociale, sur fond de mauvaise gouvernance, secoue le pays depuis plus de sept ans, ne laisse profiler à l'horizon, pour le moment, aucun espoir de redressement de la situation et menaçant le pays d'une banqueroute sur le court terme. L'instabilité politique, conséquence de l'incompétence de la classe politique, a semé le doute au sein de la société civile qui craint une défaillance totale de l'autorité de l'Etat et l'instauration d'un climat d'insécurité sur le territoire. L'ingérence extérieure, conséquence d'un endettement démesuré du pays, se confirme de jour en jour et crée de graves inquiétudes au sein de l'élite nationale. A tous ces malaises, une énorme crainte nourrie par le retour en force de milliers de jihadistes des foyers de tension au pays pourrait amplifier la menace terroriste qui sévit en Tunisie depuis plus de six années.

Une situation d'instabilité nouvelle dans la Tunisie contemporaine, provoquée par des acteurs internes soucieux de confisquer une révolution populaire et sociale et l'exploiter à des intérêts partisans pour une lutte de pouvoir. Une situation qui n'augure rien de bon pour le pays de l'exception arabe qui a opté pour une démocratie à l'occidentale. Une démocratie qui est loin d'être acceptée par les régimes politiques du monde arabe.

Aujourd'hui, la Tunisie est à la croisée des chemins menant à un futur de plus en plus incertain qu'elle ne peut plus assurer seule, sans une coopération sécuritaire et une assistance économique de la part des partenaires traditionnels. La Tunisie présente aujourd'hui une situation géopolitique consécutive à l'enjeu que constitue son territoire

⁵⁶ Ce chapitre est une reprise du chapitre V du livre « Conjecture du terrorisme en Tunisie » de M. NAFTI (l'auteur) publié en 2017. Il a été révisé et mis à jour.

pour les intérêts de certains acteurs géopolitiques étrangers influents et à l'instabilité interne et à d'autres plus graves qui sont le fait d'acteurs internes soucieux de privilégier leurs projets partisans au détriment de ceux de l'Etat.

1. Un pays paradoxal

Une position géographique privilégiée et un territoire exigu :

La Tunisie est le pays le plus septentrional de l'Afrique. Elle est située au centre de la rive sud du bassin méditerranéen et n'est séparée de l'Europe que par le détroit de Sicile, soit une distance d'environ 75 milles marins ou 140 km. D'une superficie de 164 000 km², elle est le pays le plus petit de l'Afrique du Nord. Etouffée par deux géants territoriaux, deux grands producteurs d'hydrocarbures, à l'ouest l'Algérie avec une superficie de 2 381 741 km² et 965 km de frontière commune, et au sud-est par la Libye avec une superficie de 1 759 540 km² et 459 km de frontière commune. Au nord et à l'est, la Tunisie respire l'air de la mer Méditerranée sur 1 300 km de côtes. Le désert du Sahara occupe une superficie assez importante du territoire (1/3 de la superficie totale) à proximité de l'aire subsaharienne. Aujourd'hui, cette position privilégiée n'est pas exploitée par le pays qui n'en tire aucun bénéfice mais certains acteurs étrangers la regardent d'un œil de convoitise.

Des régions différenciées et disparates

Trois régions géographiques constituent le territoire tunisien. Elles sont différentes sur le plan du relief et du climat qu'on peut facilement distinguer par les caractéristiques de leurs terrains dominants. Au nord de la chaîne montagneuse, la Dorsale occidentale, on trouve une région agricole fertile, au sud du pays s'étend une vaste étendue de sable et de rocaïlle limitée par les dépressions des chotts et enfin le centre, pays de steppes, plateaux de moyenne et petites altitudes. Mais ce qui en réalité différencie les régions, c'est leur proximité de la côte. Une région de l'intérieur sous-développée et un littoral relativement en voie de développement. Le nord de la région de l'intérieur

comprend les terres les plus fertiles du pays et le développement le plus faible. Le centre et le sud de l'intérieur abritent les ressources énergétiques du pays mais ne bénéficient pas d'un développement conséquent. Aux territoires riches de l'intérieur sous-développés et où règne la pauvreté s'oppose un littoral relativement développé et abritant une population relativement bien lotie.

Des ressources naturelles modestes et des secteurs probants mal exploités :

Le secteur agricole assure près de 8% du PIB, et s'il est exploité à bon escient, il sera un apport de valeur pour l'économie du pays. L'exploitation des phosphates n'est pas négligeable dans l'économie du pays. Elle représente 3% du PIB et 10% de la valeur des exportations. Celle des hydrocarbures est très limitée et n'assure pas les besoins nationaux. Ce sont les secteurs de l'industrie manufacturière et le secteur tertiaire qui assurent la richesse minimale de l'Etat. Mais la corruption, la contrebande, le secteur informel et le terrorisme ont saigné à blanc l'économie tunisienne.

2. Une population hétérogène

Tribalisme latent

Les populations de l'intérieur du territoire sont en majorité des descendants de tribus bédouines arabes plus enclines à méconnaître l'autorité du pouvoir central et traditionnellement loyales à l'esprit de corps de la tribu. Jusqu'à nos jours, chose qu'on a pu constater même après la révolution de 2011, le pouvoir central et l'autorité administrative régionale ont dû se référer aux «sages des villages », qui ne sont que des chefs de tribus modernes, pour résoudre des conflits entre cités ou un problème sécuritaire local. Ce tribalisme enraciné chez la population tunisienne, aujourd'hui confondu de régionalisme et mêlé de corporatisme, est souvent exploité dans des querelles intestines en politique et dans des contestations syndicales.

Nomadisme : un genre de vie traditionnel qui perdure chez les populations frontalières.

Le nomadisme n'est pas uniquement pastoral et ne s'applique pas seulement aux individus sans habitat fixe, «il s'applique surtout à des populations qui exploitent des régions aux ressources complémentaires dans le temps et dans l'espace⁵⁷». C'est dans cette optique qu'il faudrait imaginer les régions de l'intérieur de la Tunisie, un mode de vie qui nécessite des espaces non rigides comme les frontières ou du moins c'est la conviction de cette population frontalière. En outre, la frontière est historiquement un fait récent imposé par la colonisation française qui a aussi imposé la sédentarisation des nomades en les fixant loin des terres fertiles. Cette politique a été réaffirmée par Bourguiba après l'indépendance, ce qui a privé la population locale nomade des terres agricoles tribales fertiles et l'a fixée dans des terres aux potentialités agricoles faibles.

Le nomadisme étant ancré chez les populations des régions frontalières, les activités pastorales ou commerciales n'ont jamais cessé. La contrebande est un délit grave au vu de la loi, mais c'est une activité légale et légitime dans l'esprit des habitants des régions frontalières avec l'Algérie (Kasserine, Jendouba, Le Kef) ou avec la Libye (Ben Guerdane). Cette activité traditionnelle génère aujourd'hui non pas une subsistance mais un commerce juteux de produits illicites connecté à des lobbys de mafieux, de contrebandiers et de terroristes.

Un peuplement in égal

Par le passé le peuplement du territoire était conditionné par la nature qui a différencié les régions par la disponibilité des terres fertiles et arables, de manière à ce que la région nord soit la plus peuplée, celle du centre moyennement occupée et la région du sud désertée. Aujourd'hui, on assiste à une dynamique territoriale forcée motivée par la recherche de l'emploi qui a tracé un mouvement de la population de l'intérieur du pays vers le littoral (de l'ouest vers l'est). Cette dynamique a transformé le territoire en deux régions distinctes et disparates. Un littoral qui comprend 12 gouvernorats et abrite 2/3 de

⁵⁷ Edmond BERNUS. Le nomadisme pastoral en question. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers09-06/35294.pdf

la population et la quasi-totalité des richesses créées. L'intérieur du pays qui comprend 12 gouvernorats habités par seulement 1/3 de la population, et où sont localisées la majorité des terres agricoles, la totalité des mines d'énergie et paradoxalement peuplées par la population la plus démunie. C'est cette iniquité qui est souvent perçue comme une injustice sociale par la population de l'intérieur du pays et qui est malheureusement exploitée par les partis politiques de l'opposition pour créer des mouvements de contestation dans le pays.

Un analphabétisme prononcé dans le nord-ouest

L'analphabétisme est observé nettement dans les zones frontalières du nord et dans le centre-ouest du pays où le taux atteint des proportions alarmantes dans certaines délégations où il s'approche de 50%⁵⁸. C'est dans ces mêmes régions que le terrorisme a fleuri et a pu attirer une jeunesse analphabète facilement influençable par la religion. «*L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence. Voilà l'équation* » (Averroès).

Une population divisée

La population tunisienne, qui depuis les premières années de l'indépendance semblait réunie autour d'un leader politique, même si elle n'a jamais été homogène, sera facilement manipulée après la révolution par les partis politiques. La première scission a eu lieu sous l'influence des partis religieux dans un but électoral. Le phénomène a réussi en invoquant la piété du parti islamique salafiste et en incriminant les séculaires athées, chose qui devait réussir encore plus avec les âmes candides d'origine bédouine. Ce phénomène devait se manifester clairement durant l'élection présidentielle de 2014 et surtout au second tour où on a arboré cette appartenance à l'un des deux clans, ce qui a failli déclencher un conflit interne grave n'eût été l'intervention des deux candidats pour calmer les esprits. Cette population divisée, les haines attisées par des propos idéologiques pouvaient à tout moment créer une situation conflictuelle au sein du territoire.

⁵⁸ rapport de recensement de la population tunisienne 2014

3. Une économie chancelante

Un capital humain mal géré

Malgré une relative croissance démographique à l'échelle nationale, on observe une stagnation, voire un déficit de la population du nord-ouest. Est-ce la conséquence d'un dépeuplement volontaire des jeunes de cette région agricole très fertile et non moins probante pour le tourisme, pour se mettre en quête de leur subsistance dans la région du littoral ? C'est très possible lorsqu'on observe la croissance importante des populations du Sahel qui a presque doublé durant la même période. C'est aussi le manque de développement dans les régions de l'intérieur qui a contraint une grande partie de la population à l'exode rural.

Une situation sociale disparate entre les régions

Selon les rapports du PNUD, la Tunisie est classée dans un groupe de pays ayant un Indice de développement humain (IDH) élevé de l'ordre de 0.698/1. Social Progress Index 2016 classe la Tunisie dans le groupe à haut moyen de progrès social (56/133) avec une moyenne de 68/100 et n'est devancée dans le monde arabe que par les EAU et le Koweït. En d'autres termes, c'est un pays qui ne souffre pas de difficultés sociales. C'est un Etat bien classé qui figure parmi les bien-lotés dans le domaine du bien-être social. Les indicateurs sociaux du pays sont satisfaisants. Mais si on examine de plus près la situation interne du pays, on constate des disparités manifestes qui sont perçues comme une injustice par la population des contrées de l'intérieur. A titre d'exemple, et selon une étude nationale sur le développement régional, toute la région du nord-ouest figure en bas de l'échelle⁵⁹.

Un développement régional inégal

⁵⁹ <http://www.itceq.tn/wp-content/uploads/files/Notes%20et%20analyses/indicateur-developpement-regional.pdf>

Depuis longtemps, le même modèle de développement a favorisé les investissements dans les régions du littoral à hauteur de 80% et n'en a alloué que 20% aux 12 gouvernorats de l'intérieur qui accusent aujourd'hui un retard immense dans les indices de développement. Selon une étude nationale sur le développement régional, les gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, Jendouba et du Kef sont les moins lotis dans le domaine du développement. Ces régions abritent la quasi-totalité des actes de terrorisme. C'est cette inégalité sentie à juste titre comme une grande injustice qui fut un facteur déterminant dans le soulèvement de janvier 2011 provoquant la chute de l'ancien régime et qui demeure une cause possible du terrorisme sur le territoire tunisien. Aujourd'hui encore, la population de ces régions démunies ne perçoit aucun progrès en sa faveur, ce qui présage de tensions probables dans le court terme.

Les chiffres de l'économie au rouge

En attendant les prochaines échéances politiques, les élections législatives et présidentielles de 2019, la situation économique et financière ne donne aucun signe d'amélioration. Malgré une reprise modérée de la croissance en 2017, son taux n'atteindra pas les 3% avant les 2019. L'inflation est répartie en hausse depuis 2016 et devrait s'approcher de 8% ce qui va conduire la population à ressentir l'augmentation du coût de la vie. Le chômage reste élevé (15.5%) avec de fortes disparités au niveau du genre et des régions⁶⁰. On constate des taux avoisinant les ... dans l'intérieure du pays. Le déficit de la balance des transactions courantes est préoccupant ; établi à 8.8% du PIB en 2016 et s'est encore creusé en 2017 (5.7% en juin 2017)⁶¹, il devrait atteindre les 10% avant 2019. Selon le FMI, la masse salariale représente 14.4% du PIB, soit les 2/3 des revenus fiscaux et près de la moitié du total des dépenses de l'Etat⁶². La dette publique

⁶⁰ www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/440090

⁶¹ [/www.ilboursa.com/marches/a-mi-chemin-de-2017-le-deficit-courant-atteint-5-7-du-pib-comment-en-est-on-arrive-la_12320](http://www.ilboursa.com/marches/a-mi-chemin-de-2017-le-deficit-courant-atteint-5-7-du-pib-comment-en-est-on-arrive-la_12320)

⁶² <https://www.webmanagercenter.com/2018/01/12/414714/tunisie-fmi-la-masse-salariale-du-fonction-publique-represente-144-du-pib/>

est d'autant plus préoccupante qu'elle est utilisée pour financer les dépenses de fonctionnement. Elle devrait atteindre les 69% du PIB en 2017 contre 40% en 2010. Le dérapage des finances publiques n'a été amorti que par les aides budgétaires de la Banque Mondiale et l'UE qui ont également versé en 2017 les appuis financiers pour le budget complémentaire de l'Etat. Et ce ne sont ni les « frères arabes » ni les « frères musulmans », pourtant richissimes, qui répondent à l'aide urgente de la Tunisie.

Tous les chiffres sont au rouge. Les responsables des institutions financières mondiales ont exhorté les autorités tunisiennes à travailler dur, à accroître les dépenses de l'investissement, à alléger les dépenses publiques, à mener une réforme fiscale et bancaire et à assainir le climat des affaires. Il n'y a pas d'autres remèdes pour redresser l'économie nationale. Seulement, dans un pays dépourvu de ressources naturelles qui peuvent apporter le gain facile et compenser le manque de travail, ces mesures se traduisent par une austerité et une iniquité fiscale qui pourraient générer des tensions sociales, un mécontentement général de la population et constituer un facteur d'instabilité favorable à la résurgence d'un conflit interne. Les gouvernements successifs n'ont pas réussi à faire démarrer la croissance économique, les syndicats pressent sans arrêt l'administration nationale à augmenter les salaires. Le pays s'endette à l'extérieur et n'arrive pas à redresser la situation. Les gouvernements tombent les uns après les autres. Cette instabilité n'augure rien de bon dans le futur proche.

4. Une situation politique incertaine

Un défaut d'implémentation de la Constitution

L'écart profond entre les principes constitutionnels et leur implémentation est manifeste. Pour ne citer que quelques exemples : On attend toujours l'implémentation de la Constitution concernant la création de la Cour Constitutionnelle qui aurait dû être créée avant la

fin de 2015. La seule institution constitutionnelle compétente pour décider de ...le président de la République.

Le service militaire est un devoir⁶³, mais seulement en théorie. Une poignée de citoyens se présentent chaque année pour accomplir le service militaire mais aucune poursuite judiciaire n'est engagée envers ceux qui se soustraient à ce devoir sacré⁶⁴.

L'organisation des forces armées et des forces de sécurité dépendant du MI n'est pas mise en œuvre⁶⁵.

La division idéologique

Après la révolution, la division idéologique a été bien orchestrée par le parti islamique qui a assimilé la laïcité à une idéologie au point d'en faire son cheval de bataille pendant sa campagne électorale. Le slogan arboré était « la Tunisie est musulmane et non laïque ». Un slogan qui a semé la division au sein de la population.

La crise politique persistante

La Tunisie a connu 11 gouvernements depuis le 14 janvier 2011, soit près de deux gouvernements par an, ce qui est impensable dans une démocratie moderne. Le premier gouvernement était celui de M. Ghanouchi 1 et 2 (gouvernement de l'ancien régime). En mars 2011 c'est autour de BCE de gérer les affaires de l'Etat. Le premier gouvernement issu des élections de 2011 est islamiste celui de Jbali auquel est succédé celui de Larayadh. Suite à une grave crise politique en 2013, un gouvernement de « technos » a été installé en février 2014 sous la responsabilité de Mehdi Jomaa. En janvier 2015 un nouveau gouvernement issu des élections législatives de novembre 2014 a pris les rênes du pouvoir exécutif. C'est le gouvernement de consensus Essid. La Tunisie a connu les gouvernements Essid 1 et Essid 2. En août 2016, suite à une nouvelle crise, un gouvernement d'Union nationale Chahed 1 et puis Chahed 2 et probablement il faut s'attendre à un nouveau remaniement au cours de l'été 2018 ou à un

⁶³ Article 9 de la constitution 2014.

⁶⁴ idem

⁶⁵ Article 65 de la constitution 2014 prévoit l'organisation et l'esprit est de concevoir une nouvelle organisation adaptée au nouveau contexte.

nouveau gouvernement. Ce foisonnement de gouvernements est la preuve de cette crise politique continuelle qui ne pourrait pas expliquer l'incompétence individuelle des responsables. Sinon que tous les tunisiens sont incompétents. Mais elle peut donner raison à notre maître Ibn Khaldun qui disait que « *De tous les peuples, les arabes sont les moins capables de gouverner.*⁶⁶ »

L'influence des réseaux, des lobbys et des associations douteuses

Ce n'est plus un secret pour personne en Tunisie, les lobbys pèsent sur les décisions politiques. Mais lorsqu'il n'y a aucun cadre juridique qui régit ces lobbys, leur danger devient grand et leur influence pourrait porter préjudice à la nation qui est déjà gangrenée par la mauvaise gouvernance et la corruption généralisée. Plus de 10.000 associations ont été créées en Tunisie depuis la révolution de 2011 et ont dépassé le chiffre de 19.000 en 2016. L'Etat dispose de peu de moyens pour contrôler leurs activités et leurs financements et hésite encore à entreprendre des investigations sur leur soutien au terrorisme. Plusieurs voix de la société civile s'étaient élevées pour dénoncer le rôle de certaines associations dans la radicalisation et l'envoi des jeunes dans les zones de conflits au Moyen-Orient et en Libye ou encore dans le blanchiment d'argent. La majorité de ces associations sont financées par des réseaux étrangers et en particulier par certains pays du Golfe. Est-ce que la jeune démocratie est en mesure de s'immuniser contre ces lobbys ? Ce ne sera pas facile dans le futur proche. Le paysage politique interne est très influencé par les lobbies⁶⁷. Ce n'est plus un secret, tout le monde en parle et quelques journalistes étrangers en parlent aussi. D'une manière générale, on peut résumer l'influence des lobbies en Tunisie comme suit : les formations politiques et les hommes politiques cherchent à consolider leur assise et gagner des soutiens par trois leviers ou instruments ; l'argent, la tradition et le régionalisme ou ce qui est connu par les tunisiens *al-*

⁶⁶ Ibn Khaldoun. Les Prolégomènes I^o partie. Traduction de W. Mac Guckin de SLANE 1863 p 314.

⁶⁷ <http://www.jeuneafrique.com/mag/500846/politique/tunisie-guerres-dinfluence-en-politique-le-poids-des-lobbies/>

assabia. L'argent nerf de toute politique, est un instrument infaillible pour influencer les électeurs dans une démocratie naissante ou la proportion d'analphabètes est importante. Les grands partis politiques ont réussi à attirer dans leurs giron de puissants hommes d'affaires. Ils sont même élus à l'Assemblée ou désignés comme ministres. La tradition ou *salaf* est le maître mot pour hypnotiser une population nostalgique à la gloire des anciens qu'ils soient religieux ou destouriens. Evoquer le prophète, les califes illuminés, Bourguiba ou contre Bourguiba est un préalable pour l'approbation. Enfin compter sur le soutien de sa région surtout sur la côte et donc sur le régionalisme est en mesure de créer un soutien lors des élections. Ces influences sont visibles dans le paysage politique de la région du littoral à Tunis, Sahel, Sfax et Gabès. Ailleurs, dans l'intérieur du pays, c'est encore une fois de plus, le territoire des anciennes tribus nomades et qui restent sans un poids politique sinon qu'il est manipulé au gré des hommes politiques avec l'argent de la côte. L'influence étrangère n'est pas moindre.

5. Une menace terroriste persistante

En 2015, le nombre de tunisiens qui ont combattu en Syrie et en Irak étaient estimés à 6.000 individus. C'est le plus grand nombre de combattants étrangers loin devant les saoudiens 2500, les chechens 2300, les turcs 2000 et les jordaniens 2000⁶⁸. On ne connaît pas exactement le nombre de ceux qui ont péri durant le conflit, ni le nombre de ceux qui sont retournés en Tunisie après la défaite de l'Etat Islamique en ... le MI estime que 800 revenants sont surveillés et quelques uns sont en prison. La porosité des frontières avec les deux voisins ne facilite pas le contrôle de ceux qui ont regagné le pays après la fin du conflit. Il est évident que la menace de leur présence est réelle. C'est une menace pour la Tunisie, pour ses voisins et ses partenaires économiques et sécuritaires en Europe. Les attentats de

⁶⁸ www.economist.com/middle-east-and-africa/2017/01/19/terrorists-returning-home-to-tunisia

Nice le 14 juillet 2016⁶⁹ et de Berlin le 19 décembre 2016⁷⁰, perpétrés par des tunisiens, ont créé une image très négative sur le pays et ont engendré des mesures contraignantes dans le tourisme secteur clef de l'économie nationale et sera sans doute suivi de «représailles» économiques et diplomatiques. La menace terroriste persiste en Tunisie et pourrait même croître dans le court terme et ceci malgré la vigilance des forces de sécurité et leurs opérations d'anticipation pour démanteler les cellules dormantes qui ont été localisées dans les centres urbains et malgré l'effort soutenu pour ériger une ligne de protection de frontières dans le sud du pays pour diminuer les infiltrations et la contrebande. En effet, le pays enregistre un important déficit dans deux domaines cruciaux de la lutte contre le terrorisme : le renseignement et la logistique. Pour l'heure, les USA sont le principal partenaire efficace dans le domaine de la sécurité Un appui très net des forces armées et des forces de l'intérieur dans l'instruction et la coopération technique dans les domaines de la surveillance des frontières, le tracking et l'analyse. La livraison récente des hélicoptères de combat par les USA est sans doute un pas important dans la conduite des opérations tactiques de la lutte contre le terrorisme. Mais les moyens d'acquisition du renseignement et de la surveillance des mouvements des terroristes sont nécessaires et urgents.

La situation sécuritaire pourrait même s'aggraver avec le retour de quelque 3 000 jihadistes de la Syrie et de la Libye. Ces revenants, s'ils ne sont pas pris en charge dès leur retour, pourraient faire le linkup avec des cellules dormantes ou celles actives sur les frontières ouest et créer un danger très grave pour le pays. Cette situation n'augure rien de bon pour le pays s'il va compter sur ses moyens organiques pour venir à bout de cette menace grandissante.

6. Acteurs géopolitiques en Tunisie

⁶⁹ L'attentat de Nice a fait 86 morts et 400 blessés.

⁷⁰ L'attentat de Berlin a fait 12 morts.

Les acteurs internes

Les islamistes : ce sont les partis d'obédience islamiste. Ennahdha, Hizb-ut- tahrir et Ansar Sharia de Tunisie. Ce dernier n'est pas officiellement reconnu et depuis mars 2016, l'agression de Ben Guerdane, ses activités sont devenues très rares. On n'entend même plus en parler depuis la défaite de l'Etat Islamique en 2017. Hizb- ut- Tahrir est du genre « wait and see ». Sachant qu'il n'a pas encore une base populaire importante, il ne dévoile pas son mode opératoire. Ennahdha se veut réaliste. Aujourd'hui, il ne boude pas les élections « démocratiques » parce qu'il est sûr de les gagner vu la large base populaire qu'il a su conquérir. Il est aussi capable de manœuvrer habilement pour se maintenir au pouvoir et influencer la vie politique. Il a longtemps joué sur la légitimité du militantisme, de sa persécution par les régimes de Bourguiba et Ben Ali. Il demeure l'acteur le plus crédible de la scène politique nationale. Le projet politique des islamistes est le califat, un projet panislamique. Leur projet social est une société régie par la charia, le droit islamique, qu'ils prônent comme la source de droit. Leurs modes d'opération diffèrent légèrement dans la lutte pour le pouvoir.

Les laïcs : ce courant regroupe les partis qui s'attachent à la souveraineté de la mère patrie (Tunisie) et qui sont jaloux de son indépendance. Le chef de file est le parti Nida Tounes, créé par l'actuel président de la République, BCE. Mais entrent dans ce groupe tous les partis qui se veulent démocrates, laïques, progressistes ou nationalistes. Leur projet politique est la république laïque. Leur projet de société est une société moderne qui vit son temps. Leur mode opératoire est l'élection et surtout la lutte civique par l'intermédiaire de la société civile. Aucun parti n'est en mesure à lui seul de rivaliser avec les islamistes. Leur seul espoir après la désagrégation de Nida Tounes en 2016, réside dans un regroupement où plusieurs partis se liguent pour former un front politique réformateur.

Les forces obscures : le pays est rongé par la corruption, la contrebande, l'informel et les lobbys. L'Etat ne trouve aucune solution

pour les combattre. Les puissants hommes d'affaires du littoral et les nouveaux barons de l'économie informelle de l'intérieur du pays se livrent une guerre d'influence pour influencer la politique interne et les nominations des responsables à la tête des institutions sensibles de l'Etat. Ceci a contribué à la «démocratisation de la corruption»⁷¹, à sa large décentralisation et à la paralysie de toutes les réformes. La corruption et le clientélisme ont atteint des proportions alarmantes mettant en danger la transition démocratique du pays. D'autre part la corruption est étroitement connecté au terrorisme et au blanchissement d'argent. « *La corruption est considérée à juste titre comme un facteur de fragilisation de la paix et de mise en danger de la stabilité dans le monde. Les organisations terroristes ont recours à la corruption aussi bien pour financer que pour perpétrer les actes terroristes*⁷². » L'action audacieuse menée le 23 mai 2017 par le chef du gouvernement en déclarant la guerre à la corruption a commencé à porter ses fruits, mais elle a été étouffée par des membres de son parti allant jusqu'à demander son départ.

Acteurs étrangers

Algérie : malgré sa situation intérieure difficile sur le plan politique, l'orgueilleux voisin de l'ouest, doté de ressources énergétiques très importantes et vitales pour l'UE, reste un acteur crédible capable d'influencer la politique interne et sécuritaire de la Tunisie. La puissante institution du Renseignement Militaire de l'Algérie est indépendante du pouvoir civil et contrôle la situation sécuritaire sur le territoire algérien et sur les frontières ouest de la Tunisie. Les intérêts algériens en Tunisie sont avant tout économiques et concernent le passage du gaz par le territoire tunisien vers l'UE. L'Algérie sera toujours attentive et vigilante quant à l'émergence d'une démocratie durable en Tunisie. Un gouvernement tunisien qui assure la protection du gazoduc, la sécurité des frontières et qui n'est pas engagé avec le

⁷¹ <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/177-blocked-transition-corruption-and-reg>

⁷² <https://www.oecd.org/fr/corruption/Terrorisme-corruption-exploitation-criminelle-ressources-naturelles.pdf>

Maroc fera l'affaire de l'Algérie. Mais qui pourrait garantir cette politique de « fraternité » après Bouteflika ? L'Algérie pourrait hésiter demain pour soutenir une coalition gouvernementale en Tunisie incertaine et en crise latente pour appuyer un régime présidentiel fort et répressif qui mettra fin aux contestations interminables et au désordre public⁷³.

France/UE : les relations entre la France et la Tunisie sont traditionnellement très développées et embrassent presque tous les domaines. Elles se sont encore améliorées depuis janvier 2011. La multiplication des visites présidentielles et ministérielles ces dernières années est une preuve de l'amélioration de ces relations. Les échanges économiques et le poids des IDE de l'UE sont une autre preuve de la solidité des relations. Enfin, la coopération culturelle, scientifique et technique vient sceller fortement la position de la France comme un acteur géopolitique incontournable en Tunisie. L'UE est le partenaire commercial principal (80% des échanges commerciaux) et le principal pourvoyeur des IDE (2/3 du total IDE)⁷⁴ et l'UE investit principalement dans les projets à haut potentiel d'emploi à l'inverse des Qataris et Émiratis qui préfèrent l'investissement du portefeuille (demandant une infime proportion d'emplois mais générant beaucoup de profits pour l'investisseur). La diaspora tunisienne en Europe est très importante de l'ordre de 87% du total des tunisiens à l'étranger (TRE). La France abrite plus de la moitié des TRE (728.000). Un seul pays comme l'Allemagne avec 94.000 d'émigrés tunisiens, abrite plus que la diaspora tunisienne dans tous les pays du Golfe et égale celle du Maghreb. On pourrait dire que la Tunisie est d'une manière informelle un pays européen et que pratiquement aucun intérêt vital ou national tunisien n'apparaît dans les relations avec les pays arabes.

USA : si les USA ont accepté de faire de la Tunisie un partenaire stratégique privilégié en dehors de l'Otan, c'est qu'ils attendent de ce pays un engagement effectif dans le domaine de la sécurité. Les

⁷³ <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/strengthening-institutions-tunisia>

⁷⁴ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/430324>

intérêts américains en Afrique du Nord et plus particulièrement en Tunisie sont d'une importance stratégique. Les USA ont toujours été le meilleur partenaire sécuritaire de la Tunisie depuis son indépendance en 1956.

Les Monarchies pétrolières du Golfe : Le Qatar est connu pour son soutien notoire aux partis islamistes et comme un fervent sponsor de l'envoi des jihadistes tunisiens vers les conflits du Moyen Orient. En compensation, il augmente ses investissements de portefeuille dans les finances tunisiennes mais jamais dans les projets générateurs d'emploi. Il est ouvertement accusé par ses voisins du Golfe, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unies pour son sponsoring du terrorisme. Les EAU⁷⁵ polarisent le discours anti-islamiste en Tunisie et soutiennent clairement ceux qui combattent les islamistes dans n'importe quel pays arabe. Ils étaient les premiers avec l'Arabie Saoudite et le Koweït à applaudir le coup de Sisi en Egypte, en juillet 2013, deux heures seulement après le coup. Le soutien des EAU aux partis laïques ou anti-islamistes a pour but d'influencer la politique tunisienne et imposer un régime autre que la démocratie. D'une manière indirecte et cynique ils agissent pour déstabiliser la Tunisie et étouffer tout espoir de transition démocratique qui pourrait être contagieuse dans un monde arabe hostile aux valeurs occidentales. Chose fatale pour les monarchies du Golfe.

7. La Tunisie : enjeu politique pour les USA ?

Dépourvu de ressources naturelles, notamment les hydrocarbures, mais gratifié seulement de terres agricoles fertiles, le territoire tunisien ne semble présenter, a priori, aucun intérêt économique pour les puissances étrangères. L'absence de ressources naturelles ne semble pas non plus trop peser sur la situation économique du pays qui a réussi à compenser ce handicap par le développement des secteurs du tourisme et de l'industrie manufacturière. Mais depuis 2008, date de la création de l'Africom, les USA commencent à s'intéresser à l'Afrique.

⁷⁵ <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/strengthening-institutions-tunisia>

La Tunisie commence à gagner une importance géopolitique due à sa position privilégiée dans la région de l'Afrique du Nord. Pour les USA et ses alliés, la Tunisie est un élément important de cette aire géopolitique qui présente au moins trois facteurs essentiels pour les intérêts américains.

La géographie : la zone de l'Afrique du Nord est limitrophe de trois régions vitales pour les USA qui sont l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Et on pourrait ajouter le bassin méditerranéen. Cette zone est très bien connectée avec l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient si bien que toute dynamique qui s'y crée pourrait affecter les intérêts des USA et de leurs alliés en Europe dans les autres régions. L'émigration clandestine, la contrebande, le terrorisme et l'instabilité politique sont perçus comme des risques sérieux pour les intérêts des USA et de leurs alliés. Les intérêts US en Afrique pourraient être résumés dans l'approvisionnement énergétique, la guerre contre le terrorisme et la promotion du capitalisme dans le marché africain.

Le terrorisme : depuis la chute de Kadhafi, les foyers de tension en Afrique subsaharienne ne cessent de proliférer au Mali, au Niger, au Tchad et au Nigeria menaçant les intérêts des USA, de l'Europe et de leurs compagnies industrielles qui exploitent les richesses minières dans cette région. La Tunisie est le premier pourvoyeur de jihadistes en Libye et en Syrie. Lutter contre le terrorisme en Afrique du Nord et surtout en Tunisie, c'est contenir le terrorisme hors de l'Europe et des intérêts des alliés de l'USA.

La mutation politique : le printemps arabe est né en Tunisie. Notre pays est le meilleur exemple de réussite d'une démocratie arabe. Cet événement est une autre dynamique qui a affecté une grande partie de la région du Moyen-Orient. La Tunisie pourrait être perçue comme un exemple ou un modèle sur lequel les USA pourraient mettre en valeur leur politique étrangère pour influencer des Etats du monde arabe. Et c'est sur ces points que la Tunisie pourrait présenter un intérêt stratégique pour les Etats-Unis.

8. Tunisie : Enjeu géostratégique pour les USA ?

C'est dans le domaine sécuritaire que les USA ont bien confirmé leurs intérêts en Tunisie. On a souvent notés les «souhais » américains d'aider la Tunisie à assurer sa sécurité. Dans le domaine de la sécurité le «privilège » français est souvent écarté car il passe aux mains des Américains. Le projet des USA serait de faire une partie du territoire tunisien une plateforme pour des opérations militaires stratégiques dans la région africaine. Les USA tenteraient d'inciter la classe dirigeante tunisienne de convaincre son opinion nationale pour offrir certaines facilités nécessaires à l'implantation d'une base militaire qui abriterait l'Africom et certaines unités opérationnelles. L'intérêt des USA est aussi d'interdire à Aqmi et à d'autres groupes terroristes étrangers de gagner un «foothold » en Tunisie. C'est un souhait américain de voir les forces armées tunisiennes maintenir leur engagement de professionnalisme et de neutralité politique. La coopération dans le domaine du renseignement sur la menace terroriste est vitale aussi bien pour la Tunisie que pour les USA. L'engagement des américains est de continuer à offrir à la Tunisie l'aide militaire et même à la développer pour qu'elle ne se limite plus au programme FMF et bascule vers des programmes ciblés comme 1206 ou PKO pour l'acquisition d'avions et des drones. Enfin, le souhait de préserver l'acquis en matière de coopération sécuritaire qui a vu la signature du MOU le 21 mai 2015 par lequel la Tunisie est devenue le 16e membre allié en dehors de l'Otan. Derrière ces intérêts des USA pour la Tunisie, il y a probablement une intention américaine pour déménager les locaux de l'Africom de Stuttgart et de la station relais de Ramstein (station de pilotage des drones) de l'Allemagne et les déployer dans un pays africain situé dans la meilleure zone d'action en territoire africain qui serait profitable pour les USA.

9. Etat en péril

La situation très difficile que vit le pays depuis la révolution, celle d'une économie en mal de réformes structurelles, handicapée

par les inégalités du développement régional et par la mauvaise gouvernance, le met au bord de la faillite et le place à la merci des créanciers qui n'hésiteraient pas à dicter leur volonté et imposer des mesures impopulaires qui pourraient générer un mécontentement social dans le pays. Cette situation difficile est encore aggravée par les contestations sociales fréquentes qui ont presque arrêté le travail dans la majorité des secteurs clés de la production nationale, causant un énorme déficit du PIB et provoquant un endettement démesuré du pays. Ces difficultés ne semblent pas finir, mais plutôt s'amplifier par les coups de grâce assés à un secteur clé de l'économie qui est le tourisme. L'année 2015 a vu l'apogée du terrorisme qui a frappé tous les symboles de l'Etat, à savoir le Parlement au Bardo, l'économie en visant le tourisme à Sousse et en terminant l'année par la Présidence en ciblant la garde présidentielle, symbole de l'autorité de l'Etat.

L'Etat est visé par toutes les composantes de la société. Le système éducatif en faillite depuis plusieurs décennies génère l'analphabétisme et l'ignorance. La mauvaise gouvernance a renforcé le recours à la corruption et le désistement du travail. Les inégalités du développement régional ont attisé les feux du mécontentement social. Tous ces facteurs multipliés par l'absence d'autorité de l'Etat ont facilité la naissance du terrorisme qui n'a d'autre objectif que de mettre le pays à genoux pour persuader les gouvernements successifs à abandonner le pouvoir démocratique au profit du califat, de troquer la constitution contre la charia et de balayer les valeurs sociales de la société moderne pour vivre suivant les préceptes de Médine.

10. Les scénarios futurs

Un pays au bord de la faillite sera contraint de se plier à la volonté des acteurs influents. Trois scénarios probables se dessineront pour la Tunisie.

Scénario sauvetage : vent en poupe. La Tunisie est un pays européen. Par tradition, elle a toujours entretenu de fortes relations avec l'Europe. Les liens historiques, culturels et économiques avec les pays

du nord du bassin méditerranéen ne sont plus à démontrer. Un dixième de la population tunisienne vit en Europe. Après la révolution de 2011 et la réussite de sa transition démocratique, la barque de la Tunisie mettra naturellement le cap sur le nord de la Méditerranée. Le consensus politique en Tunisie sera préservé et les deux grands partis gouverneront ensemble. Les leaders politiques de la Tunisie acceptent un « mini-plan Marshall » financé par les pays occidentaux pour redresser l'économie et booster le marché du travail dans un climat sécuritaire garanti par l'Otan (les USA). Cet acteur géopolitique reçoit en contrepartie des facilités pour l'implantation d'une infrastructure militaire et des moyens sécuritaires pour combattre le terrorisme dans la région et pour contrôler les richesses énergétiques de l'Afrique subsaharienne. La Tunisie pourrait tout gagner si elle arrive à négocier la facture de l'aide américaine. Une coopération poussée dans les domaines de la défense, de la sécurité mais aussi bien dans l'économie et l'éducation. Des réformes onéreuses seront mises en œuvre sur le long terme exigent un soutien fort et continu. L'exemple de la Corée du Sud est la meilleure illustration pour sauver le pays mais aussi pour pré-émerger comme une puissance régionale à l'horizon de l'année 2030.

Scénario usure : illusion de l'engagement. L'absence de l'autorité de l'Etat et d'un chef politique de l'exécutif compétent, la persistance de la mauvaise gouvernance, l'alternance des gouvernements sans unité politique ne feront qu'approfondir le gouffre entre les préoccupations sociales et les discours stériles des politiciens. Les leaders politiques tunisiens qui aiment « l'illusion de l'engagement », selon la formule américaine, n'acceptent de ne rien donner en retour de l'aide économique et sécuritaire promises par les partenaires. La Tunisie continuera à gérer ses affaires dans des conditions difficiles sur les plans économique, social et sécuritaire. Les aides se feront rares, ne permettront qu'à mettre le pays sous perfusion et la situation ne se redressera jamais. Le pays vivra de longues années au bord de la

faillite économique et sous une pression terroriste continue. Une situation qui mènera à une désagrégation du pays.

Scénario catastrophe : la soif de pouvoir d'un parti islamiste en synergie avec la paranoïa financière d'un riche pays du Golfe donnera l'illusion à la population durant quelques années que le pays va décoller. En voyant se dresser des infrastructures financières et des pôles de plaisance, on aura l'impression qu'une entreprise de développement grandiose est en marche. Le pays devient un paradis fiscal et le patrimoine national sera troqué contre l'argent blanchi. On assistera à une implication des créanciers étrangers du Golfe dans la politique intérieure de la Tunisie en mettant tout leur poids financier dans la balance pour soutenir le parti islamiste et lui permettre de gagner haut la main les élections futures. Une condition favorable pour réaliser le projet idéologique panislamiste qui consiste à faire de la Tunisie un pauvre émirat. Progressivement, le pays sera hypothéqué et sous la tutelle d'une monarchie pétrolière.

CHAPITRE V

ANALYSE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS PSN

Dans ce nouveau chapitre, on va poursuivre l'analyse méthodique qui nous conduira jusqu'à l'élaboration de la PSN. La première démarche intellectuelle était de présenter les concepts liés à la sécurité nationale. La seconde étape a permis d'identifier les schèmes qui vont permettre l'assimilation de ces nouveaux concepts. Il importe à partir de cet instant de procéder à un exercice d'accommodation pour intégrer les nouveaux éléments constitutifs de la PSN en vue de l'adapter à la réalité tunisienne. On tentera dans ce qui suit d'identifier les valeurs à défendre et les menaces qui les mettent en danger. Le premier élément est relativement stable tandis que la perception des menaces n'est conçue que sur le moyen terme car elles subissent les effets de certaines variables politiques, économiques et environnementales.

1. Valeurs essentielles

Sur le plan humain et social, l'Etat est une entité au sein de laquelle les individus agissent les uns sur les autres. Ces relations sociales tissées entre les membres de la société ont besoin d'être régulées selon certaines normes ou suivant des valeurs sociales. Celles-ci sont inscrites au plus profond de la conscience des gens et sont nécessaires pour orienter leurs comportements. Une valeur est souvent construite, sur une longue durée, à partir d'une identité propre. L'importance que la société accorde à ces valeurs essentielles leur confère un caractère vital et parfois sacré. Ce sentiment incite les individus à défendre ces valeurs par tous les moyens. Parmi ces valeurs essentielles, on cite l'identité nationale, les valeurs acquises et l'intérêt national.

a. Identité nationale (IN)

L'avènement du concept de l'identité nationale est un fait récent dans le domaine des RI qui a commencé à se développer après la fin de la guerre froide. «A partir des années 1990, les distinctions les plus importantes chez les peuples ne sont plus d'ordre idéologique, politique ou économiques. Elles sont culturelles. Les peuples se définissent en termes d'ascendance, religion, langue, histoire, valeurs, coutumes et institutions »⁷⁶. L'identité nationale désigne l'ensemble de caractéristiques communes entre les personnes qui se reconnaissent comme appartenant à une même nation. C'est une intériorisation de repères identitaires, résultant de la visibilité permanente des points communs de la nation qui peuvent prendre la forme de symboles. Cette visibilité est, en général, organisée par l'Etat afin d'en imprégner les individus dès leur enfance⁷⁷. Dans son livre *National identity* (1991) Smith A. considère que l'identité nationale est un concept multidimensionnel qui implique cinq caractéristiques fondamentales : un territoire historique ou pays natal, une mémoire historique ou une légende fondatrice, une culture commune ou partagé, un ensemble de droits et devoirs légaux et communs et une économie de base commune qui prend pour base une mobilité territoriale de la population. Montserrat Guibernau⁷⁸, considère que l'identité nationale est un phénomène moderne, de nature fluide et dynamique qui permet à une communauté qui partage un ensemble de caractéristiques acquises telles que la culture, l'histoire, traditions, symboles, parenté langue, religion, territoire de se définir comme une nation. D'autre part, il conçoit que l'identité nationale a cinq dimensions. Une dimension psychologique, l'IN est formé sur les liens de parenté et de sang, facteur d'unité latent qui peut surgir en cas de perception d'une menace externe qui met en danger la population ou le territoire. Une dimension culturelle qui demeure la plus forte car elle implique les valeurs sociales et morales essentielles de la

⁷⁶ Samuel Huntington. "the clash of civilization ." p 21 edit Simon E Schuster.

⁷⁷ http://www.toupie.org/Dictionnaire/Identite_nationale.htm

⁷⁸https://s3.amazonaws.com/academia.edu.documents/36130761/Guibernau_Smith_on_nations_and_national_identity.

population. Une dimension historique, qui est synonyme de la légitimité de l'Etat, de sa continuité et de sa préservation. Une dimension territoriale, le territoire national étant considéré comme la « maison » de la grande famille nationale et doit être préservée de tout danger extérieur. La dimension politique, ou la tradition de souveraineté dans la nation. D'autre part Guiberneau, établit cinq idées pour construire une identité nationale qui vise à créer une cohésion nationale ; la construction d'une *image* de la nation basée sur les caractéristiques du groupe dominant de la population qui partage les mêmes croyances, la même culture et la même histoire dans un même territoire. La deuxième idée consiste en la création de symboles ou rites permettant de cimenter l'unité de la population. L'attribution des droits légaux aux citoyens contribue à créer un sentiment de loyauté envers la nation. La construction d'un ennemi potentiel ou véritable consolide l'unité nationale. La consolidation de l'esprit civique et les valeurs morales dans l'éducation et à travers les médias. « L'identité nationale peut être assimilée à une sorte de noyau compacte et homogène. Il renferme le plus petit dénominateur qui puisse exister entre les individus d'un peuple. Il est susceptible de contenir les valeurs, les principes, les traditions, les croyances, les conventions... ce noyau est un cumul d'apports de diverses civilisations. Il peut être assimilateur ou expulseur. Dans le cas de la Tunisie, cette identité nationale, lui permet de se positionner sur le plan international. »⁷⁹

Peu d'études tunisiennes qui traitent de l'identité nationale sont disponibles. On citera l'œuvre du sociologue tunisien Moncef Ouannes, *La Personnalité Tunisienne* dans laquelle il présente la Tunisie comme une nation. « La Tunisie a pu édifier une identité géographique et culturelle propre et distincte de l'identité arabe musulmane. Elle est relativement éloignée du modèle arabe. Ceci est le résultat de la présence d'une forte communauté sociale capable de

⁷⁹ Tarek ben Ameer. *Tunisie : identité nationale*. <http://www.gnet.tn/sur-le-vif/tunisie-identite-nationale>

construire une identité nationale »⁸⁰. Des auteurs français ont souligné la spécificité de l'identité tunisienne. « La Tunisie a toujours absorbé et naturalisé ses maîtres » Emile Félix Gautier. On constate la même idée chez un autre auteur où on peut lire « sur la longue durée, la Tunisie a bâti sur un enchaînement de greffes réussies... la construction identitaire s'est faite en petites touches, mais sans rupture radicale de l'une ou de l'autre... dans la conscience tunisienne contemporaine, le socle arabo-islamique n'oblitére pas pour autant les racines carthaginoises, ni les fondements numides berbères... »⁸¹

Bourguiba, le premier président de la République tunisienne après l'indépendance en 1956, croit que l'appartenance à la Tunisie est une identité en soi : « La nation tunisienne et non la nation arabe, la Tunisie a édifié une personnalité depuis des milliers d'années et depuis Carthage. Le monde arabe est constitué de différentes nations et c'est ce qui explique leur attachement à vivre en plusieurs Etats »⁸²

Selon le sociologue tunisien Salem Labiadh⁸³, l'identité, assimilée à la conscience collective selon la notion utilisée par Durkheim, est ce qui constitue les fondements de l'identité d'un peuple, qui les différencie des autres sociétés et ce qui stimulent à l'appartenance et même au sacrifice... il conçoit deux dimensions de l'identité qui sont la langue et la religion qui conditionnent les autres appartenances et les relations telles que la patrie, l'Etat, les coutumes, les traditions et les valeurs. Mais ce qui manque dans cette définition c'est la dimension nationale. La définition ne dépasse pas le niveau communautaire. A aucun moment, l'auteur n'a utilisé le mot national.

Nombreux sont les politiciens et les intellectuels tunisiens qui éprouvent aujourd'hui le plaisir de manipuler le concept de l'Identité Nationale pour le mettre au service d'une stratégie d'affaiblissement progressif de l'Etat et la perte de la souveraineté. Se contenter de

⁸⁰ traduction de l'auteur. l'œuvre est en langue arabe. Moncef Ouannes. *La personnalité tunisienne*. p 213

⁸¹ Jean Marie Miossec. « identité tunisienne : de la personnalité géographique .. » p 255-275. annales de géographie 1999.

⁸² عبد اللطيف الحناشي " موقف بورقيبة من قضايا الوحدة العربية والمغربية. ورد المرجع في كتاب الدكتور سالم لبيض " الهوية الاسلام العروبة التونسية" ص 44

⁸³ كتاب الدكتور سالم لبيض " الهوية الاسلام العروبة التونسية" ص 37

deux dimensions de l'identité nationale (la langue et la religion) et ignorer le territoire et la société constituent une grave menace à la sécurité de la Tunisie. D'une part, le danger se situe au niveau de l'interprétation où réside la confusion aussi bien pour l'analyste de la sécurité que pour le stratège. En effet l'appartenance à une communauté arabe musulmane est de nos jours vide de sens, illusoire. Alors comment expliquer l'instauration de barrières de tout genre dans ce monde arabe : visas d'entrée, barrières douanières commerciales, conflits religieux et violences politiques, représailles et guerres entre les Etats de cette même nation, refus d'accueils des émigrants, inexistence de l'intégration économique, refus de l'entraide, inexistence d'une politique commune, d'une défense commune et surtout inexistence d'un Idéal commun. Si on s'imagine que « l'identité Nationale est une communauté de rêves » pour paraphraser Malraux, ou comme disait le politologue Benedict Anderson « les Identités nationales sont des communautés politiques imaginées », il sera difficile pour l'analyste sécuritaire d'interpréter les rêves ou de raisonner sur les données d'un glorieux passé contesté. Et il sera encore plus difficile pour le citoyen de s'identifier à une idée creuse. Par contre, il est plus facile de s'identifier à la famille tunisienne agrandie et confinée au territoire de l'Etat tunisien. Il sera plus facile à l'analyste de concevoir une stratégie qui défend le territoire tunisien et ce qu'il renferme comme valeurs (l'appartenance, la loyauté à la patrie tunisienne, la protection des valeurs humaines à l'intérieur du territoire tunisien et du régime démocratique tunisien et les biens des citoyens tunisiens). La Tunisie est un Etat selon la Constitution. Et on pourrait se contenter de cette Identification. Mais pour consolider l'attachement de toute la population à l'Etat, il est nécessaire d'inclure le territoire comme symbole de souveraineté et d'appartenance de toutes les populations qui y vivent. Ajouter la mémoire culturelle contribuera à édifier une cohésion sociale. Cela reviendra à identifier la Tunisie comme une nation ou un Etat-nation.

b. Valeurs

Aujourd'hui, on observe que les valeurs, individuelles ou sociales, philosophiques ou morales, plutôt que se répandre sont en train de s'étioler et de dépérir. Ceci est vrai aussi bien pour notre société que pour l'ensemble du monde qui nous entoure. On peut longtemps épiloguer sur le point de savoir s'il est du ressort de la famille ou de l'école d'enseigner le sens moral aux jeunes, ou abandonner cette lourde charge à la rue et à la mosquée. Les familles si elles ne sont pas ignorantes, n'ont ni le temps ni l'envie de se consacrer pleinement à leur progéniture pour accomplir cette noble mission qui consiste à leur inculquer les préceptes de la vie sociale. Les écoles n'enseignent plus les valeurs sociales. Mais ce qu'on pourrait signaler, c'est qu'en effet, un nombre croissant de citoyens tunisiens ne se préoccupent plus des valeurs morales. Il reste aux responsables politiques, en premier lieu, le devoir de prendre en mains cette tâche et de planifier la construction d'une Tunisie dirigée par des hommes valeureux. Des hommes qui défendent les valeurs fondamentales de la société. Il s'agit d'inculquer aux jeunes dès leur plus tendre enfance les vertus les plus immuables tels le dévouement à la patrie, l'attachement aux valeurs humaines et le respect des normes sociales.

La politique de sécurité nationale repose sur deux éléments. Le premier étant la perception des menaces, car toute entreprise sécuritaire tend à s'opposer aux menaces, les éliminer les endiguer ou les écarter ou au moins amortir leurs effets. Le second élément est de définir l'objet référent de la sécurité nationale. Qu'est ce qu'on doit défendre ou protéger contre les menaces. Les deux éléments sont les plus difficiles à définir d'une manière très claires. Concernant les valeurs, il importe de définir quelles valeurs essentielles doit-on défendre en priorité. Mais si l'appréciation des menaces est relativement moins difficile que les valeurs, ces dernières ne sont identifiées qu'à partir du moment où on s'identifie clairement.

Essayons d'appréhender cette notion de valeur. Elle définit généralement ce que le peuple considère comme important, ce qui est

cher ou comme la conviction qu'une chose est bonne et précieuse. Elle définit ce qui mérite d'être acquis et d'aspirer à l'avoir. La valeur est dotée de fonctions capitales dans les relations sociales. Elle fournit un objectif ou une finalité pour les membres de la société en vue de planifier le futur de la société, comme elle fournit les éléments de stabilité et d'uniformité dans les interactions du groupe. Elle fournit la légitimité aux lois qui gèrent des activités spécifiques et surtout elle permet de différencier entre le juste et le faux et entre ce qui est voulu ou non voulu. Les valeurs sociales sont différentes des valeurs individuelles qui sont propres à un individu même si elles sont partagées par une grande proportion de la société. La différence est que la valeur sociale se préoccupe du bien être de l'autre. D'autre part chaque société est influencée par sa culture. Elle est différente des normes sociales qui sont des standards pour le comportement des groupes. Aucune société ne peut vivre sans normes sinon le comportement des individus serait imprévisible et comparable à celui de l'animal.

Donc, après avoir défini la valeur sociale, on va poursuivre l'analyse pour identifier les valeurs fondamentales, essentielles, acquises ou fondatrices. Il est capital de connaître et identifier ce genre de valeurs pour éliminer toute confusion quant aux valeurs nationales visées par la sécurité nationale. La sécurité nationale est souvent définie comme la protection des valeurs acquises contre les menaces qui pèsent sur leur stabilité.

Pan Wei⁸⁴ définit la société comme une entité au sein de laquelle les individus agissent les uns sur les autres. Les relations tissées entre les individus de cette société sont des relations sociales. Il conçoit l'existence de sept types de relations sociales fondamentales dans les sociétés contemporaines. Il s'est intéressé de plus près aux valeurs sociales en tant qu'elles se réfèrent à ce qui est juste et injuste dans les relations sociales contemporaines. Ces valeurs sociales agissent sur

⁸⁴ *Les valeurs fondatrices des sociétés contemporaines*. PAN WEI <https://www.cairn.info/revue-diogene-2008-1-page-73.htm>

les normes sociales, qui inscrites dans la conscience des gens, servent à orienter le comportement au sein de la société. Pan Wei présente une étude analytique qui permet de saisir la signification des valeurs essentielles, qu'il qualifie de valeurs fondatrices, il précise que les valeurs sont spécifiques à chaque société donc à chaque nation ou Etat et que le plus important dans l'identification des valeurs sociales (ici on s'intéressera aux valeurs de la sécurité nationale) c'est de commencer par l'identité de la nation.

Le premier pas est donc de définir les valeurs sociales. Celles –ci sont avant tout construites à partir d'une identité. Il s'agit de définir qui on est ? Lorsque l'identité est clairement définie, les valeurs sociales apparaissent stables, les normes sont respectées et la société peut vivre en harmonie et en cohésion. Si les identités deviennent confuses, les valeurs aussi et les normes sont oubliées ou ignorées et un comportement inhabituel, bizarre finit par apparaître et bouleverse les relations sociales. La société tunisienne a vécu ces comportements au lendemain de la Révolution de 2011 lorsque les partis islamiques ont arboré des drapeaux religieux et étrangers, lorsque les militants de ces mêmes partis ont envahi les places publiques avec des tenues vestimentaires inconnues et des attitudes corporelles étrangères. Ces agissements insolites ont « semé » la confusion dans la société tunisienne. Une confusion sur l'identité. La société est-elle tunisienne ou arabe ou musulmane ou afghane ou saoudienne ? Les premiers heurts entre les membres de la société se sont faits jour et puis les heurts ont regagné la police, les institutions étatiques et les lieux d'art. Cette violence et cette insécurité sont dues en premier lieu à la confusion qui a régné dans les esprits des individus qui ne reconnaissent pas l'identité de la société nouvelle ou plus exactement la société qu'on annonçait nouvelle.

L'étude de Pan Wei est utile sur le plan de l'identification des valeurs essentielles qui doivent être défendues contre les menaces. Il distingue deux genres de valeurs sociales, les valeurs « fondatrices » et celles « non fondatrices ». Les premières, reflet des relations

fondamentales, ont besoin d'une stabilité durable, assurent l'harmonie sociale et empêchent la désagrégation de la société. Elles sont au nombre de sept. En dehors de celles-ci ce sont les valeurs non fondatrices qui assurent la vitalité de la société. Revenons aux valeurs fondatrices pour les examiner de près en vue de construire des valeurs sociales essentielles propres à la sécurité nationale en Tunisie. Voyons si notre constitution renferme les mêmes valeurs énoncées par Pan WEI et quelles autres valeurs a-t-elle incluses.

Pan WEI distingue donc sept types de valeurs fondatrices qui sont le reflet des relations sociales fondamentales :

Valeurs morales, relation de soi à l'autre : Elles sont définies par la nature morale de nos relations avec les autres. La société humaine est régie par des normes de comportement qui distinguent l'homme de l'animal. Ainsi, à titre d'exemple, on ne peut pas approuver le meurtre, la fraude, l'escroquerie etc ... toutes les normes de cette catégorie sont gérées par deux valeurs morales universellement reconnues qui sont la liberté et la justice. La Constitution tunisienne de 2014 a souligné d'une manière très nette ces valeurs dans les articles 6 (liberté de culte) 21(garantie des libertés individuelles), 24(protection de la vie privée)...

Valeurs concernant la nature : relation de l'homme à la nature. Le respect de la nature et de l'environnement est une forme de relation sociale fondamentale. Article 45 (droit à un environnement sain et équilibré).

Valeurs concernant la communauté : relation de l'individu au groupe. La survie de tout être humain dépend de son appartenance à un groupe (le besoin d'appartenance social). Le principe individualiste mène à la désagrégation de la société. Les termes de discipline, obéissance, hiérarchie, esprit de corps doivent être cultivés pour cimenter la cohésion sociale. Article 10 (l'acquiescement de l'impôt et la contribution des charges publiques).

Valeurs sociales : relation de la communauté à la société. Pour simplifier cette catégorie on dira que les intérêts de la société nationale

règnent au dessus des intérêts des régions ou des groupes. C'est le meilleur antidote contre le régionalisme et le corporatisme. Article 13 (les ressources naturelles appartiennent au peuple tunisien) et non à la région où elles s'y trouvent.

Valeurs politiques : relation entre le peuple et le gouvernement. Chaque civilisation repose sur une culture politique spécifique. Celle-ci trouve son expression dans le système politique choisi, lui-même fondé sur les traditions et des valeurs culturelles. Article 3 (le peuple est titulaire de la souveraineté).

Valeurs concernant la nation : relation du peuple à la nation. L'Etat-nation représente l'ultime foyer de sécurité pour les pays modernes. L'amour de la nation, le patriotisme est une valeur sociale essentielle pour défendre le territoire, les institutions et protéger la population qui composent l'Etat-nation. Article 9 (la préservation de l'unité nationale et la défense de son intégrité est un devoir sacré pour tous les citoyens).

Valeurs concernant les affaires du monde : relation de la nation au monde. Le système mondial est un ensemble d'Etats et d'Etats-nation. Au dessus de l'Etat, il n'existe aucune institution qui gouverne le monde. L'anarchie (dans le sens des RI) persiste, et en conséquence chaque état ne cesse de développer sa puissance militaire pour se défendre et protéger son territoire et sa population. On assiste à la naissance des alliances pour coopérer dans le domaine de la sécurité et pour mieux protéger ses intérêts. Préambule de la Constitution (... l'attachement de notre peuple aux valeurs humaines et aux principes universels et supérieurs des droits de l'homme...la coopération avec les peuples du monde...)

Traditionnellement, le concept de sécurité nationale inclut comme valeurs à protéger l'indépendance politique ou souveraineté et l'intégrité territoriale. Mais d'autres valeurs ont souvent été ajoutées par certains états qui lui sont propres. Et ce n'est pas évident si un autre pays veut tout simplement les copier par souci d'imitation. Car si on n'arrive pas à spécifier quelles sont les valeurs qu'on doit inclure

dans la PSN, on risque de créer des confusions dans l'esprit des analystes de la sécurité. Dans la Constitution de 2014, 7 passages nous orientent vers les références aux valeurs fondamentales du pays. Le Préambule, les articles 19 et 102 incarnent les principes de la sécurité humaine en devant les valeurs de la justice et des droits de l'homme à un niveau essentiel. L'article 1 institue un principe de la sécurité sociétale en mettant en exergue l'Identité de la Tunisie. Les articles 9, 18, 76 reprennent les valeurs traditionnelles de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

La Constitution tunisienne de 2014 regorge de valeurs essentielles. Ceci facilitera la tâche de l'analyste dans un premier temps parce qu'il lui reste d'identifier celles qui sont essentielles. Il s'agit de définir quelles sont celles qui méritent d'être défendues avec le plus de force. Ce n'est pas facile à discerner car elles sont évoqués sans priorité. On peut toutefois constater qu'il y a une valeur liée à un devoir, le seul devoir imposé et qualifié de sacré qui incombe au citoyen tunisien, celui de préserver l'unité nationale et défendre l'intégrité du pays. De belles paroles, vagues et sans consistance parce que au niveau de la pratique il n'est pas concrétisé. Qu'est ce que l'unité nationale ? Et qu'est ce qu'elle signifie pour le citoyen ? Est ce que c'est à tout citoyen de le faire ? Ou est ce que c'est un devoir des gouvernants ? Et que veut dire intégrité de la nation ? C'est l'Etat ou la nation ? Ou bien le territoire tunisien, ou plus simplement la Tunisie ? Ce flou est dangereux car il invite à beaucoup d'interprétations.

c. Intérêt national

L'intérêt national est un concept très important dans le champ des RI. Tout comme le concept de la sécurité nationale, il est couronné de contestation et d'ambiguïté conceptuelle. Mais c'est un élément qui est très lié à la sécurité nationale et à la politique étrangère de l'Etat et il est utile de le définir. La politique étrangère des Etats est toujours orientée vers la sécurisation des objectifs des intérêts nationaux. Chaque Etat essaye de justifier ses actions sur la base de ses intérêts

nationaux. Plusieurs définitions de l'intérêt national sont suggérées. Selon Hans Morgenthau « c'est la survie de l'Etat. C'est la protection de l'identité nationale (protection physique, politique et culturelle) contre les empiètements d'autres Etats ». ⁸⁵ Pour lui, la politique étrangère de l'Etat est déterminée par l'IN qui est défini en termes de puissance. « *In terms of power* ». C'est à l'Etat que revient la prérogative de définir les IN. une autre définition est présentée par Brookings Institution « Ce qu'une nation perçoit comme nécessaire à sa sécurité et son bien être. Il reflète la fin de toute action de l'Etat. ». ⁸⁶ Pour V.V. Dyke ce sont « Les valeurs, les aspirations et les intérêts que les Etats cherchent à protéger ou atteindre en relations avec les autres ». ⁸⁷ « L'IN consiste dans la préservation de l'identité politique et culturelle d'une nation et doit être le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale, de l'ordre public et de l'équilibre interne » selon A Linklater et S. Burchill.

2. Analyse des variables de la PSN

Structure politique :

La Tunisie confirme sa marche dans la transition démocratique. En 2017, Dans le domaine de la structure politique, Freedom House a gratifié la Tunisie d'un statut de pays « Libre » mais dont les performances nécessitent une meilleure concrétisation. C'est dans les libertés civiles que la Tunisie doit encore faire plus de progrès ⁸⁸. Le premier volet à analyser dans le secteur de la structure politique est le processus électoral. Il est régi conformément à la législation en vigueur. Le président de la république est élu au suffrage universel, les membres du Parlement sont élus conformément à la loi électorale. Le chef du gouvernement est désigné par le président de la république, choix conforme à la loi et qui sera ensuite entériné par le parlement

⁸⁵ «The meaning of national interest is survival- the protection of physical, political and cultural identity....

⁸⁶ What a nation feels to be necessary to its security and well being...NI reflects the general and continuing ends for which a nation acts.

⁸⁷ « The values, desires and interests which states seek to protect or achieve in relation to each other".

⁸⁸ file:///C:/Users/Mohamed/Documents/Tunisia%20_%20Freedom%20House.html

(vote de confiance). Les élections sont organisées par l'Instance Supérieure des Elections, une institution indépendante prévue par la Constitution. En 2017, le chef de l'ISIE a démissionné évoquant des pressions subies. La lenteur de l'approbation de la loi relative à l'élection municipale et son ajournement a été une des causes de la dégradation de la note attribuée à la Tunisie dans le secteur de la structure politique. Dans le deuxième volet, le pluralisme politique, les performances de la Tunisie sont satisfaisantes. La liberté de s'organiser, de former un parti politique est garantie par la loi et se fait sans problèmes. Les partis de l'opposition ne rencontrent aucun obstacle dans l'exercice de leurs activités. Ce qui fait un peu défaut, c'est au niveau des citoyens qui ne se sentent pas totalement libres dans leurs choix politiques à cause des influences externes (ingérences des pays du Golfe) et des influences internes de la part des groupes religieux et des lobbies financiers. Dans le troisième volet, les droits de l'homme et des opportunités politiques, on relève une certaine discrimination persistante envers les minorités religieuses (juifs et chrétiens de Tunisie) qui ne peuvent pas se présenter à la magistrature suprême ou servir dans les forces armées à titre d'exemples. Mais c'est dans le volet de la fonctionnalité du gouvernement qu'on remarque les lacunes. L'application de la loi n'est pas rigoureuse, le laxisme envers la corruption et la loi controversée de la réconciliation et la transparence dans les affaires publiques sont les points noirs d'un gouvernement faible. Dans le volet de la liberté de la communication et malgré les garanties de la loi dans ce domaine, la liberté d'opinion, la presse et l'information restent sujets à restriction. Les médias indépendants et les journalistes qui s'occupent de sujets controversés rencontrent une pression ou une interdiction de la part du gouvernement. Dans le domaine de la religion, des citoyens subissent de la violence et sont traités d'apostasie. Des citoyens sont arrêtés pour avoir fumé durant Ramadan en juin 2017. Dans le volet de la justice, les réformes peinent à se réaliser. La Cour Suprême prévue fin 2015 par la constitution n'a pas encore vu le jour. L'IVD annoncée en

trompe a accouché d'une souris. L'impunité persiste selon les perceptions de la population. Enfin dans le dernier volet, celui des droits individuels, la liberté de mouvement est un peu limitée avec la continuité de l'Etat d'urgence qui se poursuit depuis janvier 2011. Quant à la liberté du business elle est bafouée à cause de la corruption.

Objectifs nationaux permanents :

Il s'agit de voir qui les définit et s'ils sont en accord avec l'opinion nationale. Ce thème n'est généralement pas discuté et ne semble pas intéresser la population en majorité ignorante et n'intéresse non plus les médias parce que le sujet ne bénéficie pas au développement de l'audimat. En plus, il n'existe pas de documents publiés, à la disposition du public et traitant des objectifs nationaux permanents. Un des rares documents disponibles sur internet est rédigé en français et ne traite pas ce sujet d'une manière consistante. Quelques lignes seulement et dans l'introduction parlent de quelque chose de ce genre⁸⁹.

Position de la PSN : Un tel document s'il est établi, doit être la référence de base de tous les autres documents afférant à la sécurité nationale. Selon la constitution, c'est au président de la république qu'incombe la responsabilité de la mise en œuvre de la PSN.

Autonomie establishment sécurité : En fait, cet establishment n'est qu'un exécutant du gouvernement. Et ceci limitera énormément sa liberté de manœuvre et ne facilitera aucune entreprise nouvelle.

Situation des droits de l'homme⁹⁰ : Les autorités civiles exercent un contrôle efficace sur les forces de sécurité. Néanmoins des problèmes dans le domaine des droits de l'homme persistent au niveau des enquêtes judiciaires lentes et parfois non transparentes. D'autres problèmes sont constatés au niveau des conditions de détention dans les prisons. Le gouvernement a pris des mesures pour mener des enquêtes sur des exactions commises par des agents sécuritaires mais

⁸⁹Programme National des reforme majeures 2016-2020. Publié en janvier 2016. Document émanant de la Présidence du Gouvernement/ conseil des analyses économiques.

⁹⁰ <https://tn.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/59/2017/04/TUNISIA-HRR-2016-FRE-FINAL.pdf>

les résultats n'ont pas été toujours communiqués si bien que la population reste sceptique quant à une action efficace de la part des autorités civiles.

3. Analyse de la sécurité humaine en Tunisie

Rappelons que la sécurité humaine est le concept prôné par l'ONU. Selon la Commission de la Sécurité Humaine des Nations Unies, elle signifie la protection des libertés fondamentales, qui sont l'essentiel de la vie. Elle signifie aussi de protéger l'individu contre toutes les menaces graves ou généralisées⁹¹. Ainsi la sécurité humaine englobe de nombreux thèmes. Elle suppose notamment la sécurité économique, alimentaire, environnementale, sanitaire, personnelle, sociale et politique. On analysera chaque secteur à part au sein du territoire tunisien.

a. La sécurité économique :

Elle suppose la garantie d'un revenu minimum, qui provient normalement d'un travail productif rémunéré ou qui peut être versé, en dernier recours, par un système de protection financé par les pouvoirs politiques. Le revenu qui permet aux individus d'avoir des ressources et des conditions nécessaires pour participer avec dignité aux différentes activités de la vie en société. Les menaces à la sécurité économiques peuvent être observées principalement dans le chômage qui est synonyme de perte ou d'inexistence du revenu minimum. Le travail temporaire ne résout le problème qu'à moitié et l'incertitude de l'avenir du travail pèse encore sur la tranquillité de l'âme et ne dissipe pas l'insécurité. Le problème est encore plus grave si la proportion des chômeurs est élevée chez les jeunes qui symbolisent le futur de l'Etat. L'inexistence d'une protection sociale efficace, les mauvaises conditions de travail sont des facteurs qui augmentent le sentiment d'insécurité chez la population. La discrimination des handicapés sur le marché du travail est un indice de l'insécurité économique. La perte du domicile et la cherté du loyer concourt d'une manière croissante à

⁹¹ Rapport final de la CSH (2003 :17). *La sécurité humaine maintenant.*

l'insécurité des individus. Analysons les indicateurs de la sécurité économique de la Tunisie. Le PIB n'est qu'un indicateur superficiel car il est global et ne reflète pas la richesse réelle. Le PIB (PPA) par habitant en 2016 est de l'ordre de 10.770 dollars. C'est un indicateur à court terme, surtout que cette richesse n'est pas toujours investie dans les secteurs qui profitent à la population tel que l'éducation, le sport, la culture et si la majorité de la richesse est soufflée dans la défense. Le PNUD a créé l'indice de développement humain (IDH) qui combine trois facteurs permettant d'apprécier les « capacités » de la population d'un pays. Ces facteurs sont l'espérance de vie à la naissance, l'accès à l'éducation et le niveau de vie par habitant calculé sur la base de la parité du pouvoir d'achat (PPA). En 2015, la Tunisie est rangée dans un groupe de pays au développement humain élevé avec un score de 0.725/1 et classée 97/188 pays. Elle est devancée par l'Algérie 0.745 classée 83/188.⁹² On utilisera cet indicateur en priorité. Au niveau de la disponibilité d'un logement abordable 30% des tunisiens ne sont pas satisfaits⁹³. La cause étant la cherté du logement et le faible pouvoir d'achat.

b. La sécurité alimentaire

Depuis la conférence de Rome 1974, le concept de sécurité alimentaire ne cesse de se développer, de se diversifier et se multiplier en un nombre infini de définitions. On retiendra la définition la plus connue et la plus acceptée, celle énoncée au cours du World Food Summit en novembre 1996. « La sécurité alimentaire existe lorsque toute la population, en tout moment, ont accès (physique, économique et social) à une alimentation *suffisante, saine* et *nutritive* qui permettra de satisfaire ses besoins et ses préférences pour une vie meilleure ». Cette définition a développé celle énoncée par le PNUD deux ans plus tôt ; « c'est le fait pour toute personne de disposer à tout moment, matériellement et économiquement, d'une

⁹² http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016_FR_Overview_Web.pdf. Rapport sur le Développement humain 2016.

⁹³ Social Progress Index 2017. <https://www.socialprogressindex.com>

alimentation de base ». ⁹⁴ La présence de la nourriture n'est pas suffisante pour la sécurité alimentaire, car des personnes peuvent mourir de faim même lorsqu'il y a abondance des aliments. Cela implique donc que chacun puisse accéder facilement à la nourriture, qu'il ait droit à l'alimentation sur le marché public et à travers un système de distribution contrôlé par les autorités pour lutter contre les spéculateurs. Comment explorer la sécurité alimentaire en Tunisie ? Il va falloir analyser les indicateurs de la FAO et ceux de Global Food Security Index (GFSI). La FAO nous fournit deux ensembles d'indicateurs. Le second est plus détaillé et nous présente une évaluation de quatre dimensions de la sécurité alimentaire. Le premier indicateur de la sécurité alimentaire de la FAO ⁹⁵ donne un chiffre sur la malnutrition qui frappe 5% des tunisiens, score qui est relativement élevé par rapport à nos voisins de la zone MENA. 3.5% des marocains, 4% des algériens, 3.3% des émiratis et 4.5% des saoudiens sont mal nourris. A noter que chez nos partenaires de l'Europe de l'Ouest, les chiffres dans ce domaine sont insignifiants (proches de zéro pour cent). D'autre part, la FAO évalue la sécurité alimentaire en procédant par une étude plus détaillée et rationnelle qui prend en compte 4 volets indicateurs de la sécurité alimentaire qui sont la disponibilité, l'accès de la population à ces produits, la stabilité et l'utilisation. La disponibilité des produits alimentaires en quantités suffisantes sur le marché est la première règle nécessaire de la sécurité alimentaire, mais ce n'est qu'une condition insuffisante. L'accès à ces produits est la deuxième condition. L'accès est physique et conditionné par l'existence d'une infrastructure routière qui permet le déplacement facile pour aller se procurer les aliments et l'infrastructure du marché où sont stockés ou étalés les produits. L'accès économique est dans les ressources pécuniaires de l'acheteur et enfin l'accès social qui doit identifier la masse vulnérable de la

⁹⁴ Rapport mondial sur le développement humain 1994/ PNUD.

⁹⁵ <http://www.fao.org/3/a-I7695f.pdf>. l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017.

population celle rurale ou pauvre. La troisième règle est la stabilité de la production ou de l'approvisionnement des produits alimentaires qui sont tributaires de l'aléa climatique. La stabilité politique et sociale influe largement sur la disponibilité. Ces indicateurs sont publiés régulièrement par la FAO et sont exploités d'une manière synthétique par le Global Food Security Index chaque année. On retiendra les chiffres suivants de la Tunisie qui a reçu un score 58.8 en 2017 après avoir fait 60.1 en 2015 et 57.9 en 2016. Les scores de la Tunisie sont les meilleurs dans la région du Maghreb mais sont assez loin de nos partenaires occidentaux en 2017 (USA 84.6, France 82. et Portugal 79)⁹⁶. Dans le volet de la disponibilité des produits alimentaires, il y a lieu de constater que les risques qui pèsent sur la production et la commercialisation des produits agricoles découlent des changements climatiques pour les céréales, mais le mal vient du comportement opportuniste des intermédiaires, de la concurrence déloyale et des problèmes sécuritaires. Les risques provenant des maladies peuvent être contrôlés avec les moyens disponibles. Les risques liés à la logistique ne sont pas graves, mais le stockage des céréales est souvent soumis au chantage des spéculateurs. Des risques liés aux circuits de distribution sont soulevés au niveau des intermédiaires et des intervenants qui constituent la principale entrave à une commercialisation efficace des produits agricoles et de leur disponibilité. Enfin le manque de contrôle de la chaîne de distribution est un des risques les plus graves pour la disponibilité des produits agricoles. Au niveau du second volet, l'accès à l'alimentation, qui comprend deux volets, à savoir l'accès physique (l'infrastructure) et l'accès économique (les ressources) la situation n'est pas très bonne. Malgré une infrastructure routière satisfaisante, la meilleure dans la région du Maghreb, qui permet une rapidité des transports des produits alimentaires, c'est au niveau des ressources économiques du

⁹⁶ Global food security index. Country profile. 2017.,
<https://foodsecurityindex.eiu.com/Country/Details#United%20States>

consommateur que les choses commencent à se gâter. Le taux d'inflation ne cesse de grimper et atteint 6.4% en 2017, la classe moyenne se rétrécit en peau de chagrin et passe de 80% en 2011 à 67% en 2015, le pouvoir d'achat s'affaiblit continuellement et la croissance du PIB qui depuis 2015 n'arrive pas à atteindre la barre de 2%. Tous ces éléments combinés contribuent à rendre compliqué l'accès à l'alimentation. Au niveau du champ de la stabilité, on note une instabilité de la production nationale des céréales. L'évolution des prix et la volatilité des produits alimentaires dans les marchés intérieurs contribuent à l'instabilité de la production alimentaire et pèsent dangereusement sur la sécurité alimentaire. L'instabilité sociale, économique et politique affecte d'une autre manière la sécurité alimentaire. Sur le dernier volet, l'utilisation, les chiffres ne sont pas non plus encourageants. Le gaspillage est monstrueux dans un pays où 4.6% de la population souffre de malnutrition. 30% des produits alimentaires utilisés dans la chaîne alimentaire sont déversés dans les poubelles. C'est une utilisation anarchique et irresponsable quand on sait que les produits alimentaires de base sont subventionnés pour être jetés aux poubelles.

c. La sécurité environnementale

L'homme a besoin d'un environnement salubre. Les menaces à l'environnement sont en majorité conséquentes de la dégradation des écosystèmes locaux. Dans les pays sous développés, l'eau est la préoccupation majeure de la sécurité environnementale, La menace hydrique, la désertification et les catastrophes naturelles sont les menaces dominantes. Mais depuis les années 1980, le thème de l'environnement a envahi l'univers des relations internationales. Il y est même très bien installé⁹⁷. Si bien que le thème de l'environnement est devenu une composante de la sécurité nationale. A une échelle globale, l'effet de serre et des changements climatiques, l'amincissement de la couche d'ozone et l'appauvrissement du patrimoine génétique sont venus s'ajouter à une liste déjà longue de

⁹⁷ Roger Cans. 1989, *année de l'environnement*.

problèmes constatés à l'échelle nationale dont on cite la désertification, la déforestation, les déchets industriels et ménagers, l'érosion des terres arables⁹⁸, la pollution et la pénurie d'eau. Et si on ajoute à ces facteurs, la pauvreté, le sous-développement et le gaspillage des ressources humaines et financières on comprend mieux face à l'agitation sociale pourquoi l'Etat doit considérer ces questions comme des défis à la sécurité nationale. Les performances de la Tunisie dans le domaine de la sécurité environnementale sont bonnes si on se réfère aux rapports des instances mondiales. Selon Environmental Performance Index (EPI) 2018,⁹⁹ la Tunisie avec un score de 62.35/100 est classée 58/180 dans le monde. Elle fait moins bien que le Maroc (63.47), mais mieux que l'Algérie (57.18). Le score attribué englobe les deux dimensions de la protection de l'environnement à savoir la Santé environnementale (Environmental Health) et la Vitalité de l'Ecosystème (Ecosystem Vitality). La première dimension analyse la qualité de l'air respirée par la population, la qualité de l'eau à boire et les conditions sanitaires et enfin l'exposition aux métaux lourds. Dans ce volet la Tunisie a fait un score de 81.12. Pour l'autre dimension, on analyse la biodiversité et l'habitat, la protection des forêts et des espaces marins, la pollution de l'air, les changements climatiques, les ressources en eau et l'agriculture. C'est dans ce volet que les résultats en matière de protection ne sont pas satisfaisants, le score de 49.83/100 reflète de très mauvaises performances dans la sécurité de l'environnement. Selon le rapport du Social Progress Index 2017, les performances de la Tunisie sont satisfaisantes dans l'ensemble. C'est au niveau de la protection de la diversité que le score est très faible, de l'ordre de 61/100 avec un classement 111/128. Les études dans le domaine de l'environnement et les statistiques détaillées en Tunisie sont rares et n'autorisent pas une évaluation objective de la situation environnementale et ne permettent pas de saisir les menaces et les

⁹⁸ Michel Frédérick. La sécurité environnementale : éléments de définition. Etudes internationales. 1993.

⁹⁹ <https://epi.envirocenter.yale.edu/epi-topline>

risques qui pèsent sur la sécurité nationale. Néanmoins, les atteintes à l'environnement national sont visibles pour tous. On constate une dégradation inédite de la situation environnementale due essentiellement à deux facteurs ; le comportement irresponsable du citoyen et l'incompétence des autorités. Le tunisien manque de civilité et l'Etat manque d'autorité. C'est l'ampleur des déchets, signe d'un comportement anarchique qui caractérise nos villes et nos campagnes. Les déchets de plastique et les déchets de construction dépassent toutes les mesures. L'ampleur des ordures ménagères et leur odeur nauséabonde, preuve de gaspillage et de manque de civilité, tous ces facteurs sont devenus la préoccupation des citoyens. Les gouvernements successifs de la période après la Révolution ont fait de la lutte contre les ordures une priorité mais aucun n'a réussi à concrétiser une seule action positive dans ce domaine. Ce ne sont que des exemples d'atteinte à notre environnement, qui dans le même temps, sont susceptibles de menaces à notre santé. La gestion inadéquate des déchets, constatée surtout après la Révolution de 2011 d'une manière flagrante a des répercussions négatives sur la santé de la population. La pollution d'origine chimique (Gabes et Sfax) a détérioré les espaces marins et infesté les milieux urbains. La pollution de l'air due à un excès de consommation de carburants et à l'état des moyens de transport engendre de graves répercussions sur notre santé (maladies respiratoires et cardiovasculaires). La dégradation des sols au centre et au sud du pays affecte non seulement la productivité agricole mais aussi la dévaluation des ressources naturelles et les composantes des écosystèmes.

d. La sécurité sanitaire : il s'agit de se prémunir contre les dangers qui pèsent sur la vie de l'individu, les dangers dues aux maladies infectieuses et parasitaires qui touchent la masse de la population pauvre et rurale et en premier lieu les enfants. Ces maladies sont en général les conséquences d'un environnement insalubre, de la malnutrition, de la situation de l'infrastructure hospitalière et de l'accès des citoyens à ces infrastructures. Ce secteur est dépendant

des trois secteurs cités. Les deux premiers ont été analysés dans les paragraphes précédents, il reste à voir le dernier secteur et l'analyser. Selon le World Health Statistics 2015¹⁰⁰, la Tunisie ne souffre pas de problèmes dus à la sécurité sanitaire au niveau de la prévention (vaccins etc.), ni d'un déficit d'assainissement, ni encore au niveau de la nutrition des bébés et des enfants. Les problèmes de la santé du citoyen tunisien sont constatés au niveau des maladies des adultes où on constate que 13% sont diabétiques, 25% sont hypertendus et 25% sont obèses. Le tabagisme est aussi très fort, il tue entre 30 et 40 personnes par jour en Tunisie et 50% des tunisiens fument¹⁰¹. Au niveau de l'infrastructure hospitalière et du personnel médical et paramédical les chiffres sont bons mais sont encore loin des performances de l'Europe occidentale. Pour 10.000 habitants, on recense 12 médecins en Tunisie contre 30 en Europe, 32 paramédicaux contre 93, 3 dentistes contre 6. Au niveau de l'infrastructure et pour le même nombre d'habitants il y a 2.3 institutions hospitalières contre 3.5 au Maroc. Les dépenses de l'Etat pour la santé sont de l'ordre de 7% du PIB dont plus de 56% sont payés par la sécurité sociale. Cependant le citoyen tunisien paye près de 40% de sa facture médicale. Mais il n'est pas évident pour les plus démunis qui sont contraints de puiser sur toutes leurs ressources ou bien se résigner à ne pas se soigner. C'est aussi l'accès aux infrastructures hospitalières qui est inégal. Dans les régions de l'intérieur il faudra faire en moyenne 50km pour regagner un hôpital régional et plus de 100 km pour accéder à un hôpital universitaire, tandis que les habitants des régions frontalières doivent faire plus de 300 km pour y accéder¹⁰².

e. La sécurité personnelle

La sécurité personnelle concerne la préservation de la vie humaine. La criminalité et la violence sont les menaces courantes à la sécurité

¹⁰⁰ http://www.who.int/gho/publications/world_health_statistics/EN_WHS2015_Part2.pdf?ua=1

¹⁰¹ https://www.huffpostmaghreb.com/2017/05/31/tabac-tunisie-deces-stati_n_16891942.html

¹⁰² https://www.huffpostmaghreb.com/2017/05/29/sante-tunisie_n_16866704.html

humaine. Mais il est évident de parler des accidents des moyens de transport et sur les lieux du travail ainsi que des dangers naturels. La criminalité peut entraîner des dommages à la propriété, des douleurs physiques, du stress et de la peur. Les statistiques du rapport Gallup¹⁰³ nous présentent des informations sur le niveau de la sécurité dans le monde et classe les pays sur le plan de la sécurité personnelle. Ce rapport est fait sur la base d'un certain nombre d'informations collectées auprès d'un échantillon de 1000 personnes par pays. Ces informations concernent principalement la confiance de la population dans la police locale, le sentiment de sécurité dans les cités durant la nuit, les cas de vols, les cas d'agression dont les personnes interrogées ou leurs proches ont été victimes. Selon ce rapport, la croissance du taux de criminalité est une spécificité des sociétés ayant connu des croissances économiques inégalitaires. Selon ce rapport établi pour 135 pays, la Tunisie détient le score de 75/100 et un rang de 79/135. Elle est loin derrière l'Algérie qui détient un excellent score de 90/100 et un rang de 7/135. Le Maroc fait mieux que la Tunisie 83/100 et classé 43/135. Ce score mérite d'être analysé de près. C'est l'un des rares indices de sécurité humaine où la Tunisie est moins lotie que ses voisins. C'est aussi un indice objectif qui reflète la caractéristique de cette part de la population tunisienne encline à la violence et de l'autre part soucieuse et préoccupée de sa sécurité. Selon le Social Progress Index 2017¹⁰⁴, la sécurité personnelle en Tunisie est notée 71.73/100 pour un classement 58/128 états. Les indicateurs de ce secteur de la sécurité nous présentent un taux d'homicide de 3.1 cas par 100.000/h, une valeur de 2/5 pour la violence criminelle, tandis que la perception de la criminalité est assez élevée 3/5 qui veut dire que le climat de confiance entre les citoyens n'est pas satisfaisant. La terreur politique est de l'ordre de 2.5/5 qui veut dire qu'elle est contrôlée par l'Etat. Le point noir est relevé dans

¹⁰³ <https://www.agenceecofin.com/hebdop1/1204-56077-l-institut-gallup-a-etabli-un-indice-de-securite-personnelle-dans-135-pays-dont-37-pays-africains>

¹⁰⁴ <https://www.socialprogressindex.com>

le domaine des accidents de la route où on recense un chiffre très élevé de décès de l'ordre de 24.4 cas pour 100.000h.¹⁰⁵ Selon les sources nationales¹⁰⁶, les sources ouvertes du ministère de l'intérieur, la criminalité ne cesse d'augmenter chaque année. Les atteintes les plus remarquées sont celles qui sont liées aux vols (+50.000 cas), à la violence (+40.000), atteintes à la sécurité publique (+30.000), atteintes aux biens (+20.000). Mais les chiffres monstrueux sont ceux du tabagisme et des victimes de la route. Le premier tue 30 à 40 personnes par jour. Cela veut dire que ce système d'impôts et taxes indirectes tue en un jour l'équivalent des victimes du terrorisme en cinq années.¹⁰⁷ Les statistiques des victimes de la route sont terribles ; en moyenne 1500 tunisiens meurent à la suite des accidents de la route chaque année.¹⁰⁸

f. La sécurité de la communauté

Ou mieux la sécurité sociale « concerne des situations où les sociétés perçoivent une menace en terme d'identité ».¹⁰⁹ Le concept peut être conçu comme « la sécurité de l'identité ».¹¹⁰ L'identité est substantiellement définie par la langue, la religion et l'histoire commune. C'est une définition culturaliste. L'appartenance à un groupe ou une communauté joue un rôle sécuritaire à ses membres. Le groupe procure identité et valeurs rassurantes. Cependant l'appartenance à des groupes religieux, le régionalisme et le corporatisme sont les plus grandes menaces à la cohésion sociale. Depuis janvier 2011, on assiste à une remise en question des valeurs communes, des relations sociales et des engagements mûs par l'excès de liberté instauré dans le pays. De ce fait, certains mécanismes sociaux tels l'ordre civil et le sentiment d'appartenance à la patrie ont été atteints par les clivages politiques. Notre société est aujourd'hui affaiblie par une fragmentation sociale. « Les solidarités

¹⁰⁵ <https://www.socialprogressindex.com>

¹⁰⁶ https://www.huffpostmaghreb.com/2016/03/25/criminalite-tunisie_n_9547174.html

¹⁰⁷ https://www.huffpostmaghreb.com/2017/05/31/tabac-tunisie-deces-stati_n_16891942.html

¹⁰⁸ <http://efigure.net/accidents-de-la-route-en-tunisie-les-statistiques-de-2014-et-2015/>

¹⁰⁹ Ole Waever. Identity, Migration p 23.

¹¹⁰ B. Buzan. Security a new framework p 120.

traditionnelles (tribales) et le corporatisme ont constitué les espaces disponibles permettant de satisfaire le besoin d'appartenance aussi bien pour les individus que pour les groupes ». ¹¹¹ Mais on retiendra aussi d'autres indicateurs qui, même s'ils ne sont pas cités dans le social, influent directement sur les valeurs essentielles et touchent aussi bien le bien être et la cohésion sociale. Le taux d'analphabétisme en Tunisie est préoccupant. 1 tunisien sur 5 est analphabète ¹¹² et c'est une proportion inconcevable dans un pays qui souffre du manque de ressources naturelles et qui devrait compter en premier lieu sur ses ressources humaines. Le même taux est retenu par SPI 2017 qui présente un chiffre de 81.05 pour la population instruite. Et considère que ce score est une des faiblesses de la société tunisienne ¹¹³. Le même rapport pousse encore plus en détails les scores de la société tunisienne dans d'autres domaines clés et montre que la sécurité sociale tunisienne est dans un état préoccupant. Car à part les libertés politiques et le taux des diplômés universitaires tous les autres indicateurs sont médiocres. Ainsi, dans les domaines de la liberté de culte (97/128) ou de choix personnel de la vie (109), dans le domaine de la tolérance et de l'inclusion (un score de 36.9 et un rang de 108) et même dans l'équité de l'éducation et du travail (0.3/1 et 94/128), la Tunisie est méconnaissable et semble être un pays en perdition. Elle occupe les derniers rangs dans des domaines qui faisaient sa force et qui méritent d'être analysés de près pour se rendre compte du mal que la société est entrain de subir après sept années de vaches maigres qui ont tout dénaturé dans le tissu social.

g. La sécurité politique

Les gens doivent vivre dans un Etat respectueux de leurs droits fondamentaux. Les violations des droits de l'homme (détentions, arrestations arbitraires et répressions), mais aussi la priorité que les

¹¹¹ Riadh Zghal. <http://www.leaders.com.tn/article/22524-diversite-cohesion-et-conflictualite-sociales-que-peuvent-le-politique-et-l-acteur-social-pour-eviter-l-implosion-sociale>. 17.6.2017

¹¹² Recensement de la population 2014.

¹¹³ <https://www.socialprogressindex.com/> 2017

Etats sous développés accordent à la puissance militaire au dépend des autres secteurs. Le respect de la constitution, la séparation des pouvoirs sont les premiers indicateurs de la sécurité politique. Le retard dans l'implémentation de la Constitution constitue le premier danger dans le domaine de la sécurité politique. La cour constitutionnelle, prévue avant la fin de l'année 2015 selon la Constitution de 2014, et dont le rôle est fondamental en cas de crise politique et institutionnelle, n'est pas encore mise en place. Les instances constitutionnelles indépendantes incarnant les principes d'intégrité manquent d'autonomie. Le processus de décentralisation s'enlise. Les élections municipales ont été retardées à maintes reprises et n'ont été organisées que le 6 mai 2018 avec un taux de participation très faible. Les réformes structurelles ne voient pas le jour. Une mainmise partisane sur les instances administratives indépendantes où on constate que les grands partis y affectent leurs candidats qui défendent les intérêts des partis et non ceux de l'Etat. D'un autre côté, on voit le régime politique qui se présidentialise de plus en plus avec les interventions répétées du président de la république et que certains qualifient d'interventions anticonstitutionnelles. Les décideurs politiques sont indécis et commencent à douter de l'efficacité du régime politique et la population commence à douter de l'efficacité de la démocratie. A la veille d'une nouvelle échéance politique, les élections présidentielles et les élections législatives en 2019, les tunisiens sont-ils à l'abri d'une dérive autoritaire.¹¹⁴

CHAPITRE VI : REFLEXIONS SUR ORIENTATIONS GENERALES POUR ETABLIR UNE PSN EN TUNISIE

¹¹⁴ Endiguer la dérive autoritaire en Tunisie . <https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/180-endiguer-la-derive-autoritaire-en-tunisie>. article publié le 11 janvier 2018.

Une approche à la Politique de Sécurité Nationale en Tunisie devrait reposer sur un ensemble de valeurs essentielles. L'identité nationale qui nous distingue des autres Etats et qui sert à cimenter notre cohésion sociale. Les valeurs sociales et humaines qui réglementent nos relations internes. L'intérêt national qui est l'attachement exclusif à ce qui est avantageux pour le pays. La Tunisie comme Etat indépendant et souverain doit définir ces valeurs et les défendre. Protéger ces valeurs essentielles est la préoccupation de tout gouvernement mais aussi celle de tous les citoyens.

1. Vision

Elaborer une PSN sur le long terme n'est jamais une entreprise aisée. Toutefois, il est possible d'œuvrer dès maintenant pour la pose des jalons de sa construction à l'horizon de 2030, à l'intérieur d'un pays émergent, gouverné par des institutions démocratiques stables et où règne la cohésion sociale. Il importe d'édifier les préalables sécuritaires et s'atteler dès maintenant à la mise en œuvre d'une Justice sociale et à garantir au tunisien la Dignité et le Bien être.

2. Identité Nationale

C'est à travers l'identité nationale qu'on peut lutter contre toutes les idéologies qui ne se concilient pas aux traditions tunisiennes. La Tunisie est une Nation démocratique et indépendante. La société tunisienne est construite à partir de différentes origines. Elle est berbère, juive, phénicienne, chrétienne, musulmane, arabe, africaine, noire, mauresque,, slave, turque, maltaise, italienne et française. Elle est appelée à vivre en parfaite harmonie, en cohésion sociale à l'intérieur d'un territoire qu'elle considère inviolable. La Tunisie est un pays respectueux des droits de l'homme et entretient avec tous les pays étrangers des relations conformes à la Charte des Nations Unies. Pour résumer toutes ces données, on précisera avant tout que la Tunisie est une Nation libre.

3. Valeurs

La Tunisie défend les valeurs de la Justice de la Dignité et du Bien Etre à l'intérieur de son territoire. Ces valeurs sont aussi le socle de la cohésion sociale. La Tunisie défend sa souveraineté et considère que son territoire est inviolable. La défense du territoire national est un devoir sacré pour tous les tunisiens. La Tunisie demeure attachée à la protection de ses intérêts nationaux qui ne sont pas permanents et qui doivent être définis par le gouvernement.

4. Le contexte Général

Le terme contexte général est ici pris dans le sens des conditions géopolitiques dans lesquelles se situe la Tunisie et qui influent sur sa politique de sécurité nationale. Cette dernière est une réponse à nos préoccupations qui résultent de notre interaction avec notre environnement géopolitique.

Contexte international : Pour résumer les caractéristiques de l'ordre international et retenir celles qui intéressent notre région (MENA), on peut se référer à la documentation de Foreign Policy¹¹⁵ qui a énuméré onze caractéristiques de l'ordre international d'aujourd'hui et dont on retiendra celles qui intéressent notre région. On ajoutera les conclusions évidentes sur la situation de la Tunisie. Ainsi, peut-on lire dans le rapport cité en référence que le premier aspect de cet ordre concerne l'ordre économique global qui a survécu à la crise de 2008. Néanmoins des lignes de fractures persistent. Les pays développés et surtout ceux de l'UE (notre partenaire dominant) peinent à démarrer leurs croissances. Ce qui n'augure point de bons espoirs pour un soutien soutenu de leur part pour notre pays durant la prochaine période jusqu'à la fin de 2025. La deuxième caractéristique qui nous concerne est celle de la compétition croissante dans le domaine de la sécurité. Les pays de la région du Golfe jouent à une compétition d'armement. L'Arabie saoudite est le premier acheteur d'armes dans le monde. Nos voisins, l'Algérie et le Maroc s'adonnent au même

¹¹⁵ https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/07/intlorder_report.pdf

exercice. Ce qui n'est pas de bon augure pour une paix future dans la région. Cette course aux armements pourrait déboucher sur une confrontation entre les deux pays et la Tunisie récoltera des effets néfastes. Le troisième aspect est technique et s'adresse à la prolifération de la technologie dans le domaine de l'opération drones et cyberspace, qui sont des outils de guerre pour contrer le terrorisme mais en même temps ce sont des outils utilisés par les organisations terroristes qui pourraient porter préjudice à notre pays. On retiendra aussi que la sécurité humaine s'est améliorée dans toutes les régions du monde, exception faite dans la région MENA. Les guerres civiles en Syrie, Yémen et Libye. Les conflits terroristes latents en Irak, Egypte, Tunisie et Algérie. La Tunisie est dans une position qui n'est pas sans risques car elle est entre deux pays qui ne sont pas stables. La dernière caractéristique de cet ordre international est la nouvelle théorie de la Responsabilité De la Protection (R2P) qui a été expérimentée en Cote d'Ivoire en 2010 et en Libye en 2011 et qui n'est autre qu'une forme d'ingérence nouvelle qui transcende la souveraineté nationale. J'ajouterai la nouvelle donne du printemps arabe née en Tunisie, qui a affecté toutes les républiques arabes de la région MENA et qui a épargné toutes les monarchies arabes. Ceci est un risque pour l'avenir de la démocratie en Tunisie.

De ces caractéristiques de l'ordre international et de ses aspects dans notre région, on pourrait déjà conclure les points suivants : le risque d'un conflit à nos portes est très probable. L'ingérence politique des monarchies pétrolières du golfe est réelle. Le maintien d'une coopération avec l'UE multidimensionnelle est nécessaire mais insuffisant. La coopération avec les USA dans le domaine sécuritaire est capitale si on veut constituer une Provision pour préserver notre indépendance et garantir notre développement futur.

Contexte régional : le Maghreb «a tout ce qu'il faut pour être la région la plus intégrée du monde. Le pétrole, le gaz, les minerais, l'agriculture et les ressources humaines sans oublier l'identité

culturelle.»¹¹⁶ La région de l’Afrique du Nord est la seule région au monde qui s’entête à ne pas s’intégrer. A l’origine, les populations des pays de l’Afrique du Nord ont soutenu l’idée et ont applaudi la naissance de l’institution qui a porté le nom de l’Union du Maghreb Arabe (UMA). Mais la question du Polisario a été la contrainte et le vrai problème (ou le prétexte) pour la réalisation de ce vœu populaire. Le différend entre l’Algérie et le Maroc ne trouve pas de solution. Avec le temps, la population ne croit plus à ce vœu chimérique. Et comme l’a attesté clairement et à juste titre le roi du Maroc Mohamed VI, l’UMA est finie, elle est ensevelie¹¹⁷. Il est inutile de rappeler que l’absence d’une intégration régionale est très coûteuse pour les pays de l’Afrique du Nord. On estime un déficit à gagner de l’ordre de 530 Mds de dollars chaque année à cause des restrictions commerciales et des barrières douanières¹¹⁸. A quoi sert cette institution qui ne fonctionne plus sinon pour servir *d’union couscous*.

On pourrait souligner la même chose pour la Ligue des Etats Arabes, l’UMA et la Ligue ne sont que des régions vides de sens. L’individualisme l’emporte sur toute idée d’unité. Et il est plus sage d’abandonner ces institutions et chercher le salut ailleurs.

5. Intérêt National

L’évocation est claire dans le texte relatif à la politique étrangère de la Tunisie. L’intérêt national avec les pays de l’UE est vital. On pourrait conclure de l’analyse géopolitique précédente que nos intérêts (de tout ordre) sont étroitement liés à l’UE. La population émigrée (1 tunisien sur 10 réside et travaille dans l’UE). Les liens culturels, ceux liés au savoir et à la technologie, les échanges économiques et les IDE penchent largement au profit de la coopération avec l’UE. Les liens de défense et de sécurité militaire n’ont plus besoin d’arguments. La coopération en matière de défense

¹¹⁶ <https://lakoom-info.com/maroc-le-maghreb-a-tout-ce-quil-faut-pour-etre-la-region-la-plus-integree-du-monde-sg-de-luma/> citation de l’ancien SG de l’UMA le tunisien Habib ben Yahia le 31 octobre 2015.

¹¹⁷ <http://carnegieendowment.org/2018/06/03/maghreb-dream-of-unity-reality-of-divisions-pub-76544>

¹¹⁸ <http://carnegieendowment.org/2018/06/03/maghreb-dream-of-unity-reality-of-divisions-pub-76544>

et de sécurité avec les USA ne datent pas d'aujourd'hui. Depuis 1956, elles n'ont jamais cessé de se développer. Seulement, faut-il le rappeler, la définition des intérêts nationaux est du ressort du politique.

6. Objet r é é r e n t

Le contexte géopolitique de la Tunisie est différent de celui de l'Europe après la Guerre Froide. Dans la région du MENA, la menace d'une invasion, de représailles, d'une agression à partir des frontières est toujours possible. Un conflit interne limité ou une guerre civile est d'actualité. Le soulèvement de la population pour des raisons socio-économiques n'est plus à vérifier. Toutes ces données nous ramènent à considérer l'Etat mais aussi l'individu et la société comme objets r é é r e n t s de la sécurité

7. Menaces

Menaces : rappelons que la menace est caractérisée par l'imminence du danger. Traditionnellement elle se réfère à l'Etat et aux valeurs essentielles de la communauté. Elle est externe ou interne. Aujourd'hui elle est élargie aux secteurs de la sécurité humaine. Elle est multisectorielle. A l'intérieur du territoire national, dans la dimension sociale, la Tunisie fait face à un triangle complexe de menaces qui se complètent et se conjuguent. Il est formé par la corruption, la violence et par le sous développement socio-économique. La corruption est de loin la menace la plus endémique et entrave tout espoir de création d'un bien être social. Le doute et le manque de confiance ont regagné la population qui n'a plus confiance dans ses gouvernants, ni dans les institutions du pays. Les statistiques montrent qu'à l'exception de l'armée, la confiance dans les institutions publiques est très basse. La majorité des tunisiens n'ont plus confiance dans les ministres et les membres du parlement et pensent que ces élus ne travaillent que pour leurs intérêts personnels et ignorent totalement les attentes des citoyens. 90% des tunisiens persistent à croire que la corruption se répand au gouvernement. La

recherche permanente du consensus notamment, multiplie les négociations discrètes et déplacent les canaux de discussion politiques vers l'informel¹¹⁹. Au sein de l'ARP La corruption n'est plus un défi, elle est une menace sérieuse à l'Etat. Youssef Chahed, le chef du gouvernement a déclaré la guerre à la corruption en mai 2017, preuve que le danger de ce phénomène est imminent et qu'on pourra le classer parmi les menaces au même titre que le terrorisme. La violence civile¹²⁰ atteint des proportions alarmantes et se développe avec l'impunité et la faiblesse de l'autorité de l'Etat. L'insécurité se propage dans les cités, dans les moyens de transport public. Elle se manifeste dans les braquages quotidiens, dans le comportement agressif et non légitime des contestataires envers les installations sécuritaires et le ton colérique des élus. D'un autre côté la dégradation des conditions sanitaires dans les cités à la suite d'un comportement négatif du citoyen face à la gestion des déchets ménagers est une menace à l'environnement et à la qualité de la vie de la population.

La menace externe est d'ordre politique. L'introduction d'un islam extrémiste, non familier aux coutumes du pays et l'ingérence étrangère des monarchies arabes du Golfe sont avérées depuis la révolution de 2011. C'est clair, ces monarchies pétrolières ne veulent pas d'une démocratie tunisienne en terre arabe. Une démocratie perçue comme un danger et une menace pour leurs régimes.

Défis : un défi est assimilé à une menace qui n'est ni urgente ni violente. Les défis de l'Etat tunisien pourraient se résumer dans les Réformes. Tous les secteurs de la vie publique demandent une réforme structurelle et approfondie pour s'approcher voire s'aligner sur les standards des pays développés. En premier lieu l'éducation, la justice et les forces sécuritaires qui demandent du temps pour être mises œuvre et surtout pour voir leurs résultats. Sur le plan social, une politique de construction de la cohésion sociale est nécessaire.

¹¹⁹ <http://www.businessnews.com.tn/tunisie--le-rapport-dinternational-crisis-group-sur-la-corruption-le-nepotisme-le-regionalisme,519,72163,3>

¹²⁰ <http://opendata.interieur.gov.tn/fr/catalog/statistiques-des-faits-criminels-sur-tout-le-territoire-de-la-republique>

Dans le secteur environnemental, la dégradation du milieu naturel (désertification) et le rétrécissement en peau de chagrin des terres arables doivent être considérées de près.

La Tunisie est embourbée dans une crise socio-économique sans précédent depuis l'indépendance en 1956. Ses aspects sont connus par tous et aucune mesure efficace n'a été entreprise pour alléger ses conséquences. Le premier catalyseur de cette crise est le citoyen tunisien qui vit largement en dessus de ses moyens et qui ne fournit aucun effort pour travailler. Depuis la révolution, le citoyen a été encouragé à faire la grève, chose qu'il affectionne sans limite. Le tunisien moyen est ensuite épris pour l'administration publique généreuse, clémente et qui ne demande aucune rigueur au travail. Il suffit de pointer et de marquer la présence ou présenter le certificat médical pour motiver l'absence de courte durée ou de longue durée et obtenir tous les droits et les privilèges pécuniaires. L'administration tunisienne qui n'applique aucun principe de la gestion des ressources humaines, administration informelle comme la majorité des activités du pays, souffre et fait souffrir l'Etat. Elle ronge les caisses de l'Etat et affaiblit toute possibilité d'investissement. La masse salariale étant parmi les plus importantes du monde, soit 800.000 agents à qui l'Etat verse 60% de ses ressources et 50% de son budget si bien qu'il s'endette chaque année pour payer les salariés, pour consommer et pour payer les intérêts des dettes. La dette extérieure rampante, la fraude et l'évasion fiscales impunies et la corruption galopante ne sont plus des défis mais de sérieuses menaces économiques et sociales qui vont annoncer la faillite imminente de l'Etat. Le tribalisme latent qui existe bel et bien dans les régions de l'intérieur est en mesure de rogner le tissu social et mettre en danger la cohésion sociale déjà fragilisée.

Sur le plan externe, une coopération avancée avec l'Union Européenne est à rechercher pour développer le commerce international, favoriser les investissements étrangers et le transfert de la technologie. Ceci permettra de résoudre les maux du chômage et de

l'émigration. Dans le contexte maghrébin le défi majeur est la résurrection de l'UMA et le tissage des liens de bon voisinage crédible avec l'Algérie et la Lybie. Les relations avec le Maroc sont au beau fixe.

Vulnérabilités : elles sont définies comme des faiblesses qui caractérisent une cible susceptible de recevoir un préjudice physique ou émotionnel ou une attaque. Le tissu social tunisien est très déficient. Le patriotisme et la loyauté à l'Etat sont languissants. L'analphabétisme et le tribalisme latent sont la première source de violence à l'intérieur du territoire et des régions de l'intérieur où sévit le terrorisme. La culture civique et l'inexistence d'une culture du travail sont des facteurs à risques qui ne faciliteront aucune action de développement humain. L'ignorance de la population n'aidera pas à bâtir une société civile moderne et ne favorisera non plus la résilience de la démocratie. La faiblesse de l'appareil gouvernemental et de l'autorité de l'Etat ne favorisera pas l'application de la loi et fera régner un climat d'impunité et d'injustice.

Risques : le risque est la probabilité d'une menace à exploiter la vulnérabilité d'une cible et d'y causer un préjudice. Comme elle peut aussi signifier la probabilité d'échec d'une action mal calculée. Dans le secteur politico-militaire, assister à la militarisation accrue de deux voisins constitue un risque qui n'est pas sans fondement. Une alliance entre les deux voisins sans garantie pour la sécurité de la Tunisie est aussi à craindre. A l'intérieur du territoire, l'allégeance du parti islamique aux frères musulmans pourrait mettre en péril la transition démocratique. Dans le domaine économique et social, la situation est grave. Le pays est aux bords de la faillite. Dans le secteur environnemental, la désertification du centre du pays portera un coup fatal à l'agriculture et à la vie de la population. Dans le secteur social, et suivant le Représentant de l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le crime organisé et la violence en Tunisie risquent de compromettre le processus de

d'éveloppement social et économique¹²¹. Dans le secteur politique Un rapprochement économique avec l'UE et un partenariat sécuritaire avec les USA risquent de créer des distensions dans la politique interne.

8. Action de l'Etat

La Tunisie, par sa position géographique stratégique et privilégiée au centre de la Méditerranée sud, la plus proche du centre de l'Europe, se présente comme un exemple de réussite d'une démocratie proche des valeurs occidentales. En 2015, elle a été promue au titre de partenaire privilégié des USA dans le domaine sécuritaire. Elle présente un enjeu territorial stratégique pour l'Otan. Le même enjeu qui commande des intérêts économiques vitaux pour l'UE et les USA dans la région de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne. La Tunisie pourrait monnayer de la meilleure façon ses atouts géopolitiques pour bâtir la Tunisie de demain : une Ifriqiya du Nord, la deuxième puissance régionale de l'Afrique. Une économie pré-émergente à l'horizon 2030. C'est une carte à jouer qui n'est pas sans gros risques. Elle est nécessaire pour redresser la situation économique à court terme mais elle est insuffisante pour éradiquer le terrorisme. A l'intérieur du territoire, la lutte entre les différents acteurs tourne autour du pouvoir politique. Du temps du gouvernement islamiste (2011-2014), la menace du terrorisme comparable à une épée de Damoclès a été brandie d'une manière occasionnelle, comme si elle entretenait une terreur dirigée principalement sur les gens de l'épée dans les zones militaires exclusives. Les actions terroristes les plus meurtrières (le Bardo, Sousse et Tunis) eurent lieu en 2015 au temps du gouvernement laïc. Après l'opération de Ben Guerdane du 7 mars 2016, la menace terroriste semble s'atténuer. Mais le pays n'est pas à l'abri de mauvaises surprises. Ce fléau dans sa singularité tunisienne ne pourrait être traité sur le seul plan sécuritaire. Pour le combattre, une

¹²¹ <https://africanmanager.com/tunis-le-crime-organise-existe-bel-et-bien>

approche pluridimensionnelle se présente comme la plus idoine. Elle consiste en un ensemble de travaux visant à juguler ce fléau à moyen terme et éventuellement le mater à long terme.

Cette approche pourrait concourir à l'établissement d'une politique nationale de sécurité. Elle reprend les conclusions de l'analyse géopolitique et recommande une action concrète visant à éradiquer les facteurs nés des disparités au sein du territoire national et générateurs de violence et d'extrémisme. Elle identifie les principales colonnes d'attaque qui constitueront les piliers de la sécurité nationale sur le territoire tunisien. C'est une action contre l'ignorance et l'analphabétisme, contre le tribalisme et le déni de l'Etat, contre la marginalisation des régions de l'intérieur, contre la mauvaise gouvernance et l'informel dans tous ses états. C'est une nouvelle vision de défense et de sécurité.

a. L'Echelle individuelle : Action sur le comportement du citoyen :

Les premières mesures de l'Etat traiteront de la mentalité de l'individu tunisien, qui par sa nature, son ignorance et son individualisme demeure la vulnérabilité la plus dangereuse et le maillon le plus faible de la chaîne sécuritaire nationale. Il s'agit pour l'Etat de concevoir des mesures répressives, une motivation négative, pour obliger une grande partie de la population à changer de comportement. C'est un travail de longue haleine qui nécessite le concours de la famille, de l'éducateur, des médias mais aussi du policier.

Une nouvelle dynamique territoriale

Il s'agit de provoquer une dynamique de développement régional basée sur l'implantation de nouvelles cités dans les régions de l'intérieur autour d'un projet économique durable. L'idée serait d'implanter (comme implant) trois nouvelles grandes cités, une dans

chaque région, et introduire durablement des projets au profit de la population démunie en commençant par l'exploitation des ressources naturelles du sud, les eaux profondes et le soleil ardent pour mettre en valeur des projets agricoles intégrés, à l'image de Régim Maatoug, et des centrales d'énergie solaire. Un deuxième projet similaire (non identique) pourrait être implanté dans la région du Centre entre les gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid et Kairouan et autour d'un barrage à titre d'exemple. Un troisième projet pourrait voir le jour dans la vallée de la Medjerda. Cette opération d'aménagement du territoire, une véritable dynamique territoriale, tend à couper le cordon ombilical tribal, qui lie le citoyen à l'autorité tribale répugnante à toute reconnaissance de l'autorité centrale politique et refusant tout loyalisme et toute appartenance à l'Etat. La vie nouvelle dans une cité située en dehors du territoire de la tribu avec d'autres citoyens venus d'autres espaces fera naître à la longue une autre appartenance sociale. L'exemple des villes implantées par la France dans le bassin minier de Gafsa et des mines de Djerissa et Kalaa Jardins au Kef est éloquent. Les habitants de ces villes et leurs descendants s'identifient socialement à la mine et non à la tribu ancienne. Aucun incident terroriste n'a été enregistré dans ces villes et aucun citoyen n'a été enrôlé par les groupes terroristes malgré leurs conditions économiques et sociales difficiles.

Alphabétisation à outrance

Eradiquer l'ignorance pour vaincre la peur¹²², éloigner la haine et combattre la violence, tel est le but ultime de toute lutte contre l'analphabétisme. La mine de Mévlaoui, la première ville érigée autour d'un projet industriel en dehors de l'espace tribal, est aujourd'hui fière de détenir un score d'analphabétisme très faible (13.6%). Tout comme les autres mines, elle est immunisée contre le terrorisme grâce au niveau relativement développé de l'éducation de ses habitants. Ailleurs, dans les régions touchées par le terrorisme, on note des chiffres alarmants concernant l'ignorance qui atteignent 47% dans

¹²² la peur est l'antonyme de la sécurité.

certaines délégations. Encadrer les jeunes qui ont quitté l'école et leur offrir une formation professionnelle solide pour les aider à trouver un travail qui leur permettra de s'intégrer dans la société, assurer à tous une éducation civique satisfaisante et inculquer les valeurs sociales et morales pour forger le patriotisme et le loyalisme. Garantir les fondements d'une éducation saine, visant à former des « têtes bien faites » plutôt que des « têtes bien pleines », une éducation qui permet de distinguer le bien du mal, le bon et le mauvais, de raisonner au lieu de ruminer des connaissances anciennes non prouvées ou obsolètes et de combattre la faiblesse intellectuelle.

Hygiène et assainissement

Le terme hygiène fait référence au comportement du citoyen pour conserver sa santé donc pour se défendre contre les dangers de la maladie. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit trois types d'hygiène : corporel, mental et social. L'hygiène est une mesure de protection de la population. L'assainissement fait référence ici, à la gestion des déchets publics qui envahissent les cités urbaines d'une manière anarchique et qui dénote un comportement primitif, tribal et nomade. Les différents gouvernements formés après les élections de 2014 ont fait de cet assainissement leur première priorité. Ils ont tous simplement échoué. Le manque d'hygiène et de l'assainissement ont une répercussion négative sur la santé et le mental de l'individu et développe au sein de la société un comportement dénué de civisme, de refus de la loi et de déni de l'Etat. Le rapport de recensement de la population 2014 ne fournit aucune indication sur ces domaines et aucune étude sérieuse ne s'est intéressée à cette question. Il est temps de traiter ce problème et d'assainir les cités et les esprits des habitants. L'hygiène et l'assainissement visent à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement dans ses différentes composantes. Ils sont un rempart contre les dangers des maladies qui peuvent frapper la société et en cela ils jouent un rôle sécuritaire. L'Etat doit œuvrer pour imposer une discipline d'hygiène à la société qui à la longue permettra une meilleure cohésion sociale.

b. L'Echelle nationale : les Réformes structurelles

Les institutions publiques

La Révolution de 2011 était l'œuvre d'une jeunesse qui s'est soulevée contre l'injustice et la marginalisation et aspirant à la dignité humaine. Elle n'était inspirée par aucune idéologie religieuse et ne prétendait à aucune démocratie formelle. La classe politique semble ignorer ces raisons fondamentales et ne se soucier que de la course au pouvoir. Depuis 2011, on occupe la population avec un jeu d'élections à n'en plus finir en occultant les réformes structurelles nécessaires à l'assainissement du climat des affaires, de l'économie, de l'administration publique et de l'institution judiciaire. L'enjeu de la bonne gouvernance est de taille et se présente comme les préliminaires de toute entreprise de développement du pays.

La Justice

La justice est une valeur essentielle de la société. Elle est considérée par Ibn Achour comme le premier socle de la construction de PSN. La justice tunisienne, comme toutes les autres institutions est malade. *Il n'est pas étonnant qu'elle se trouve accusée de laxisme, d'opacité et de complaisance à l'égard de l'ancien régime. Elle semble d'une lenteur extrême, alors que le peuple a besoin après vingt trois ans de régime corrompu (peut être plus) que justice lui soit rendu*¹²³. C'est symbolique pour tourner la page. C'est surtout dans le domaine de la lutte contre la corruption que la justice est attendue. Le plus urgent est de réformer cet appareil vital pour la société.

L'institution sécuritaire

L'institution sécuritaire (les forces armées et les forces de l'ordre du MI) est l'unique institution légitime par laquelle l'Etat emploie la force pour maintenir l'ordre et protéger le territoire contre toute menace externe ou interne. L'autorité de l'Etat ou même sa survie

¹²³ <http://www.jeuneafrique.com/190132/politique/justice-tunisienne-grand-corps-malade/>

dépend en premier lieu de la loyauté de cette institution envers la Constitution. La loyauté est la valeur morale qu'il convient de cultiver pour bâtir une institution sécuritaire patriotique. D'autres valeurs morales non moins importantes doivent guider le soldat et l'agent de sécurité pour qu'ils accomplissent convenablement sa mission. Les conditions de vie satisfaisantes, la formation et l'instruction réaliste, l'achat d'équipements et du matériel adéquat et la conception d'une doctrine d'emploi sont les points saillants d'une réforme. Le tout nécessite un budget considérable. Un prix que la Tunisie n'est pas capable de payer à l'heure actuelle. Quel sacrifice demandera-t-on aux tunisiens ? Il faudrait raisonner avec les nouveaux paramètres de la coopération sécuritaire.

Développement humain régional égal

Il est urgent de concrétiser l'action de l'Etat par le développement des régions marginalisées en vue d'éradiquer les disparités régionales entre l'intérieur du pays et le littoral ou à la limite les diminuer et amortir leurs effets. L'essentiel est de ne pas marginaliser une région pour ne pas créer chez sa population un sentiment d'injustice qui la poussera à se révolter contre le pouvoir central. Si on se réfère aux chiffres de l'ITCEQ, on constate que les indices du développement régional des gouvernorats touchés par le terrorisme sont les plus bas. L'objectif serait donc de corriger cette disparité et rapprocher ces indices de la moyenne nationale. L'effort sera porté sur les indicateurs sociaux qui font défaut dans ces régions, en l'occurrence l'accès aux infrastructures de santé et à l'éducation.

Réglementer le secteur informel

La taille du secteur informel est difficile à mesurer de manière précise. L'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica) estime qu'il contribue à 50% du PIB et emploie au moins 30% de la population active non agricole. L'informel économique en Tunisie touche plusieurs activités dont « *le commerce frontalier et de contrebande, l'informel des micro-entreprises repérables, le commerce ambulant, la production*

*domestique des femmes au foyer, les activités de services utilisant les nouvelles techniques de communication et d'information (NTCI), le travail des cadres et les NTCI, les logements informels*¹²⁴ ». Il se caractérise par une multitude de micro-entreprises indépendantes ou à caractère familial ayant une taille moyenne de 2 ou 3 personnes. Ce secteur constitue un manque à gagner fiscal très important pour l'Etat. La contrebande est menée des deux côtés de la frontière, que ce soit avec la Libye ou avec l'Algérie. Cette activité est souvent la principale source de subsistance des habitants des régions frontalières. Elle leur permet aussi de se procurer différents produits de consommation qui transitent par la frontière en raison des prix très bon marché. La lutte contre le commerce informel ne peut être seulement entreprise avec le contrôle et la sanction. Il serait plus utile d'harmoniser les politiques fiscales et les subventions des deux côtés des frontières. Réglementer ce problème en coopération avec les voisins en premier lieu en attendant la réalisation de la chimérique Union du Maghreb Arabe (UMA) et le démantèlement des tarifs douaniers.

Gouverner ensemble

Aujourd'hui, la population tunisienne est divisée entre deux courants politiques et idéologiques opposés, les islamistes et les laïcs de la Tunisie qui appartiennent pourtant à la même communauté religieuse sunnite. Cette division n'a été opérée qu'après la révolution pour des motifs politiques et électoraux. Pour neutraliser les rivalités intestines entre les deux grands courants politiques, il serait possible de les responsabiliser en les poussant à gouverner ensemble même s'il faut légaliser ce processus durant une assez longue période, le temps de préparer une autre génération capable de tenir les rênes de l'administration du pays. Il s'agit aujourd'hui de maintenir le consensus politique actuel et le valoriser pour permettre aux islamistes d'être présents sur la scène politique nationale et préserver leur influence au sein de la population. Il ne s'agit nullement de

¹²⁴ Comment lutter contre le commerce informel en Tunisie 1/4.

<http://kapitalis.com/tunisie/2017/04/03/comment-lutter-contre-le-secteur-informel-en-tunisie/>

privilégier ce courant politique, il est le mieux structuré et le plus puissant, mais de laisser du temps aux tunisiens pour se familiariser avec cette nouvelle donne qui n'est pas coutumière dans notre histoire contemporaine. Par le passé, les dignitaires religieux sont désignés dans de hautes fonctions juridiques ou accompagnent les expéditions conquérantes des armées arabes. L'exécutif n'a jamais été entre les mains des religieux.

c. L'Echelle internationale : Concrétiser les accords de coopération en matière de défense et de sécurité :

Il est temps de jouer carte sur table avec les voisins. La meilleure garantie de sécurité pour la Tunisie est de signer des accords de bon voisinage clairs, des accords en matière de sécurité et de non-agression avec ses voisins. C'est le minimum requis pour bâtir une coopération fraternelle comme ils se plaisent à la qualifier. Sinon, la Tunisie est libre de signer des accords avec d'autres partenaires pour garantir son indépendance, défendre son territoire et protéger sa population. Sachant qu'une coopération développée en matière de sécurité et de défense est loin d'être acceptée par nos voisins à l'heure actuelle, il est plus judicieux de valoriser les accords de coopération sécuritaire qui ont été mis en œuvre avec les USA.

Coopération en matière de défense et de sécurité

La Tunisie avance à grands pas dans sa transition démocratique mais les résultats dans les domaines économique et social ne suivent pas. La situation géopolitique de la Tunisie est difficile sur tous les plans. La crise libyenne et l'inconnu de la situation algérienne dans le futur proche sont une source d'inquiétude pour notre pays. L'ingérence étrangère et les menaces internes pèseront sur toutes les actions du gouvernement qui œuvre pour résorber le chômage et atténuer les contestations sociales. La situation sécuritaire reste la principale préoccupation du gouvernement. La ligne de protection des frontières avec la Libye érigée en 2015 n'est pas encore achevée. La stratégie de lutte contre le terrorisme, plusieurs fois annoncée, n'a

jamais été mise en œuvre. L'adoption d'une nouvelle loi contre le terrorisme et l'acquisition de nouveaux matériels de combat (hélicoptères) sont une action positive mais insuffisante pour éradiquer les menaces qui pèsent sur le territoire. Pour sortir de cette impasse, le pays doit assurer en premier lieu la défense de son territoire et la protection de ses institutions et de sa population. Ce n'est pas une entreprise facile. Elle est très coûteuse et n'est pas garantie par-dessus le marché. Une coopération très étroite avec les USA et l'Europe est un choix déterminant.

CONCLUSION

Si l'objectif de cette réflexion n'était pas d'énumérer l'ensemble des idées concernant la PSN, elle permet toutefois d'attirer l'attention des responsables politiques sur la nécessité de concevoir au plus vite un document qui servira d'orientations générales pour l'établissement des PSN sectorielles. Ce ne sont là que quelques éléments nécessaires à l'édification d'un cadre général d'une PSN en Tunisie qui prend en compte le champ élargi de la sécurité humaine. Un cadre qui ne peut être centré sur les paradigmes traditionnels qui considèrent l'Etat comme seul objet référent de la sécurité, ni ignorer les caractéristiques sociétales de la population nationale. Un cadre qui met en œuvre les mesures visant à promouvoir les valeurs essentielles de notre société, qui ne peut pas être dissociées des contextes régional et international et qui prend en compte l'interdépendance de nos intérêts avec nos principaux partenaires dans le domaine de la sécurité nationale.

Toutefois, la menace la plus grave pour le pays demeure celle d'une atteinte à la souveraineté et à l'intégrité du territoire national. Dans ce cas, et pour mieux se prémunir contre cette menace, une meilleure préparation des forces armées est nécessaire. Elle suppose une réforme structurelle urgente et une coopération sécuritaire étroite avec nos partenaires traditionnels en matière de défense et de sécurité.

Sans une réforme des Forces de Sécurité à la limite une réforme urgente des Forces Armées qui permettrait de mettre à niveau la valeur opérationnelle des unités militaires et permettrait d'appliquer une stratégie de défense et de sécurité adéquate, le pays maintiendra une gestion de crise au coup par coup, une stratégie de accommodage, à mesure que son environnement régional se dégrade. Par ailleurs, s'il y a un thème qui mérite bien aujourd'hui une réflexion fondamentale en Tunisie comme dans les pays de l'UMA, c'est bien celui de la sécurité régionale, dans la mesure où la situation sécuritaire telle qu'elle se présente aujourd'hui, oriente le choix et la demande en urgence.

Sans minimiser les difficultés d'une telle entreprise, il importe de souligner que ce travail n'est en fin de compte qu'une modeste contribution pour une future entreprise collective qui rassemblera un nombre important d'experts des différents secteurs de la sécurité pour réfléchir chacun dans son domaine, pour planifier et construire une politique de sécurité nationale pour la Tunisie.

LEXIQUE

Défense Nationale et Sécurité Nationale :

La notion de Défense Nationale est apparue en France à la fin du XIX^e siècle et a perduré au cours de la première moitié du XX^e. Le terme est principalement utilisé en France et dans ses anciennes colonies. En revanche il est très peu présent dans le vocabulaire juridique international. En France, « la Défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agressions, la sécurité et l'intégralité du territoire ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit de même au respect des alliances, traités et accords internationaux ». Ailleurs, la Défense est interprétée comme une réplique ponctuelle à une agression armée. La Charte de l'ONU ne fait référence à la Défense qu'en une seule occasion, lorsqu'elle reconnaît le droit à la légitime défense, mais emploie le terme Conseil de sécurité nationale et la paix et la sécurité nationale etc... Aujourd'hui, la France continue sa culture d'originalité et publie des documents se rapportant aux domaines de la sécurité tels que Revue Stratégique de défense et de sécurité nationale, ou Livre Blanc 2013 sur la défense et la sécurité nationale ou encore Défense Globale.

Etat politique : Ensemble territorial, géographiquement délimité par des frontières, dans lequel vit une population. On doit également y retrouver une force publique capable d'imposer des lois et des règles de conduite. Cette force publique dispose le plus souvent d'une armée, d'une police et de tribunaux capables de mettre en pratique les lois. Aujourd'hui, un État doit être reconnu par d'autres États pour exister sur la scène internationale. Par les accords internationaux (commerciaux, militaires ou politiques), les États exercent leur souveraineté en tenant compte des principes et des règles que l'on retrouve dans les documents internationaux qu'ils ont signés. Un État peut être démocratique ou autoritaire. Un État peut être unitaire ou fédéral (existence de gouvernements régionaux exerçant des compétences dans certains secteurs). Dans l'activité économique, un État peut être peu ou très interventionniste, à la limite socialiste. (<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1492>)

Etat : c'est une notion juridique. Pour qu'il y ait un Etat, il faut un territoire, une population, une institution civile qui gouverne et qui dispose d'une force armée, d'une police et de tribunaux pour mettre en pratique les lois. Il est reconnu par la communauté internationale. Il respecte les accords et les

conventions qui régissent les Relations Internationales. La Tunisie est un Etat civil¹²⁵.

Nation : c'est une notion culturelle. La nation s'exprime à travers un groupement d'hommes unis entre eux par des éléments communs d'ordre objectif (langue, mode de vie) et d'ordre subjectif c.à.d. un sentiment d'appartenir à une même par renvoi à la culture, à l'histoire et à des traditions. Ce groupement d'hommes unis et orienté vers l'avenir (et vers le passé) par une volonté de vivre ensemble va les rendre solidaires et va en faire une entité distincte (la nation)¹²⁶. La Tunisie appartient à la nation (Ummah) arabe et islamique¹²⁷.

National : dans la langue française, l'adjectif national se rapporte à l'Etat et à la nation. Dans la constitution tunisienne de 2014, il n'a été utilisé qu'une seule fois pour désigner la sécurité interne, ou mieux la politique sectorielle des forces de sécurité dépendant du ministère de l'intérieur.

Nationalité : appartenance juridique d'une personne à la population constitutive d'un Etat.

Objet référent : ou sujet de la sécurité c'est la réponse à la question : la sécurité de qui ou de quoi ? L'objet référent de l'individu c'est le bien être. Celui de la société c'est l'identité. Pour l'Etat c'est la souveraineté. Pour l'ordre global c'est l'écosystème. *Tiré de l'article de Thierry Balzaq « Qu'est ce que la sécurité nationale »*

Ordre international : désigne un ordre, un système, voire une société dont les acteurs ou les unités les plus importantes sont les Etats-nations. Il est évident que c'est l'ordre westphalien et de ses concepts clefs : souveraineté nationale et donc absence d'autorité supérieure à elle. D'où cette situation d'anarchie (au sens étymologique) des Relations Internationales. (Dario Battistella).

Ordre mondial : il est plus large que l'ordre international. Les unités ultimes de la grande société de toute l'humanité ne sont pas les Etats (ou tribus, nations, empires, classes, parties) mais les êtres humains pris individuellement. D'où les droits de l'homme, ..., l'environnement humain (air pur, faune et flore, terres arables). H. Bull.

¹²⁵ Article 2 de la constitution 2014

¹²⁶ <http://www.cours-de-droit.net/l-etat-definition-caracteres-elements-constitutifs-formes-a121603346>

¹²⁷ Préambule de la Constitution 2014

Politique de Sécurité Nationale (PSN) : Elle illustre la perception qu'a le gouvernement des menaces à la sécurité de son Etat et de sa population. Elle définit les Réponses aux Menaces. On pourrait admettre qu'une PSN définit une vision, des orientations générales pour motiver les décisions de l'appareil exécutif et faciliter l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité. Elle est multidimensionnelle et conçue sur le long terme. Elle peut être consignée dans un document et mise à la connaissance du public.

Politique de Sécurité Sectorielle (PSS) : elle est propre à un secteur donné de la PSN. Elle est plus connue sous le nom de Livre Blanc et touche dans notre cas les secteurs de la Défense, la Sécurité intérieure et la politique étrangère de l'Etat. Une grande partie du document peut être exposée au public. En Tunisie, et conformément à la Constitution, les politiques de sécurité sectorielles sont de la compétence du Président de la République.

Stratégie de Sécurité Nationale (SSN): à l'instar de toute stratégie, elle fixe des objectifs et des moyens pour les atteindre et conçoit un plan détaillé pour sa mise en œuvre. La SSN est urgente et touche le court ou le moyen terme à cause de la nature des menaces contemporaines souvent volatile et imprévisible. C'est un document dont la publication ou une partie, le plan détaillé de la mise en œuvre de la SSN, pourrait être limitée à la connaissance de l'institution de tutelle. Au contraire, les objectifs et les moyens doivent être connus pour des raisons de contrôle démocratique.

Sécurité sociale : « la capacité d'une société à persister dans ses caractéristiques essentielles face aux conditions changeantes et face aux menaces probables ou réelles » *Ole Weaver*. Plus que l'Etat c'est donc la société qui apparaît à ses yeux comme devant faire l'objet d'une sécurisation.

Sécurité humaine : vise à protéger les individus contre les menaces telles que la pauvreté, la famine, la criminalité, les catastrophes naturelles, les violations des droits de l'homme, l'arbitraire, la violence sexuelle, les déplacements internes, la traite des êtres humains ou encore le chômage.* (ONU débat du concept).

Sécurisation : le fait de rendre plus sûrs, un objet, un espace ou un sujet donné

Sécuritisation : (securitization en anglais) situation dans laquelle une question est désignée, par une autorité légitime, comme un problème de sécurité et qui nécessite la prise de mesures d'urgence et justifiant des actions exceptionnelles. Elle est aussitôt acceptée par une audience significative. D'une manière générale

le processus de la sécuritisation obéit à trois étapes ; le Speech Act ou l'annonce de l'objet de sécurité ou la construction de la menace existentielle, la réception et l'acceptation de l'audience et enfin les mesures prises.

Société mondiale : dans la vision libérale, on prend en compte les acteurs non étatiques (AnE). Les AnE avec leurs moyens d'action et leurs résultats remettent en cause la capacité de l'Etat. Ils entretiennent des relations très diverses susceptibles de mettre en cause leur présence sur la scène mondiale et donc sur l'ordre international. Des firmes puissantes peuvent imposer leur choix aux Etats.

Globalisation : il y a l'idée d'interdépendance. La planète est un seul système ; tout changement dans un coin affecte les autres.

Mondialisation : échanges généralisés entre les différentes parties de la planète. L'espace mondial étant l'espace de transaction de l'humanité.

Valeurs morales fondamentales : (Acquired Values) Valeurs ou principes que les hommes ou les sociétés défendent. Elles sont d'ordre moral, les valeurs humaines, elles sont essentielles et définissent ce que nous sommes. Il y a aussi d'autres valeurs qu'on acquiert au sein de la société à laquelle on appartient, telles que l'appartenance à une même religion. Ces valeurs peuvent être qualifiées de personnelles ou culturelles.

Citoyen : individu jouissant de ses droits civils et politiques dans l'Etat dont il relève. Dans certains pays on utilise aussi le terme Nationaux qui est un nom commun et non un adjectif.

Citoyenneté : reconnaissance aux personnes de leur statut de citoyen.

REFERENCES

Livres Lus ou consultés

1. Le prince. Machiavelli
2. Perpetual Peace . Kant
3. The clash of civilization ... Samuel Huntington
4. Penser les relations internationales. Michel Berges. 2008
5. Les Prolégomènes. IBN Khaldun
6. Social theory of international politics. Alexander Wendt.
7. Threats, challenges, vulnerabilities and risks. Hans Gunter Bra üch.
8. Vocabulaire des relations internationales 2014
9. Theories of international relations. Third edition. Palgrave.
10. People states and Fear. Barry Buzan.
11. A new framework for Analysis. Buzan, Waever and De Wilde
12. Sécurité Territoire , Population. Michel Foucault. Edition Gallimard
13. la sécurité humaine en théorie et en pratique. ONU 2009.
14. Les piliers de la Foi. De Brian J. Bailey.
15. Refonder la sécurité nationale. Institut Montaigne. Rapport sept 2016
16. Penser la Vulnérabilité Viviane Châtel, Shirley Roy.
17. The long Peace : John Lewis Gaddis.
18. Quelle sécurité? conférences Philippe Delams, René J. Dupuy ...ONU
19. la sécurité humaine : approches et défis. Membres du Groupe intersectoriel sur la sec. Hum. edit. Caroline Lawrence.
20. le Léviathan. Thomas Hobbes.
21. Critique de la raison pure. KANT.
22. le concept de sécurité intérieure. Maurice Cusson. université de criminologie de Montréal. 2014.
23. la politique de sécurité du Canada. Avril 2004.
24. Theory of international relations. edit palgrave
25. Understanding the intl. Order. Rand Corporation. 2016.
26. Du contrat social. J.J Rousseau
27. Construire l'ennemi. Umberto Eco.

Articles et Rapports consultés.

1. Rapport Mondial sur le développement humain. PNUD 1994
2. Etude économique de l'OCDE en Tunisie. Mars 2018.
3. Carte sanitaire année 2015. juin 2016. République tunisienne Min Sante
4. Le monde de l'après guerre froide.
5. Politics among nations. Hans Morgenthau 1948.
6. The construction of National Identity... Husamettin Inaç & Feyzulah Ünal.
7. Relation between national Identity, subjective wellbeing..Eli Grozdanovska
8. la sociologie à l'épreuve des valeurs. Nathalie Heinich. 2006.
9. l'ordre international. Dario Battistella. revue intl. et stratégique. 2004/2 N°54
10. Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales. Etudes internationales. Alex Macleod, Isabelle Masson et David Morin. 2004.
11. Redefining security. Lester R. Brown. Outgrowing the earth. 2005.
12. The concept of security. David A. Baldwin. review of Intl. Studies 1997
13. "US policy in North Africa" Haim Malka. nov 4 2015. Statement before the senate foreign relation committee.
14. The current situation in Tunisia. USIP face sheet. oct 13 2017.
15. Strengthening institutions in Tunisia. 31st mars 2018. MENA watch list.
16. Food security in Tunisia. Emna Ouertani. IJFAEC. 2015.
17. géopolitique du Moyen Orient. Antoine Sfeir. 25 mars 2011.
18. International Relations in a constructed world. Nicolas Onuf.
19. les études de sécurité: du constructivisme dominant ... Alex Macleod
20. Measuring fragile states. Maite Reece
21. Securitization and the construction of security. Matt MacDonald & Warwick.
22. le secteur informel en Tunisie. Mondher Benarous. universite de Limoges.
23. Tunisie : violence et défis salafiste. rapport Moyen orient Afrique du nord / N° 137 / 13 fevrier 2013. International Crisis group
24. Les indicateurs sociaux : problèmes de définitions et de sélections. N° 30. Unesco
25. l'adoption du concept de sécurité nationale. Doc N° 3/2011. fondation pour la recherche stratégique.
26. DCAF . Politique de sécurité nationale 1/2008.
27. UK national security strategy and strategic defense and security review 2015
28. National security strategy. USA February 2015

29. Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie. rapport Moyen orient Afrique du nord / N° 161 / 23 juillet 2015. International Crisis group.
30. US policy in north africa. Haim Malka. November 4, 2015
31. L'Ecole de Copenhague en Relations Internationales et la notion de « sécurité sociétale ». Une théorie à la manière d'Huntington. Salim Chena.
32. la sécurité: paradigme pour un désenchanté Michael Fossel.
33. La sécurité toute une histoire. Blaise Bachofen 2012.
34. The three faces of securitization. Thierry Balzaq
35. National security as an ambiguous symbol. Arnold Wolfers 1952.
36. Place du genre dans l'élaboration des PSN. Peter Albrecht et Karen Barnes.
37. Peace Power and Security.. Barry BUZAN
38. la guerre et la Paix. Charles-Philippe DAVID
39. la sécurité humaine aujourd'hui. Stéphanie Menard.
40. Analyser la sécurité: Dillon, Weaver, William et les autres.
41. Qu'est ce que la Foi selon Paul ?
42. Critical Human security Studies. Edward Newman. British Intl Studies 2010.
43. Dire et décrire la sécurité. Jeff Huysmans. Cultures et conflits 1998.
44. Le paradigme westphalien au miroir de l'histoire. Lucien Bely. 2009 ;
45. Les Valeurs fondatrices des sociétés modernes. Pan Wei. 2008
46. A typology for NSP. J.A. Tapia- Valdes.

SOURCES INTERNET (article de journaux...)

1. <http://reseau-terra.eu/article750.html>. L'Ecole de Copenhague en Relations Internationales et la notion de « sécurité sociétale ». Une théorie à la manière d'Huntington. Salim Chena.
2. https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1999_num_108_607_21557
3. http://globalinitiativ.weebly.com/uploads/4/8/0/4/48042567/charte_de_m%C3%A9dine.pdf
4. <http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2016/10/11/31001-20161011ARTFIG00305-l-identite-nationale-tout-le-monde-en-parle-mais-qu-est-ce-que-c-est.php>
5. <https://www.securityassistance.org/blog/us-tunisia-security-cooperation-what-it-means-be-major-non-nato-ally>
6. http://www.acgrenoble.fr/PhiloSophie/logphil/notions/etatsoc/esp_prof/synthese/contrat.htm
7. <http://www.yourarticlelibrary.com/sociology/the-meaning-and-functions-of-social-values-sociology/8522>

8. <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Valeur.htm>
9. <http://www.yourarticlelibrary.com/international-politics/national-interest-meaning-components-and-methods/48487>
10. http://www.toupie.org/Dictionnaire/Identite_nationale.htm
11. <https://cluelesspoliticalscientist.wordpress.com/2017/08/12/national-security-as-an-ambiguous-symbol-by-arnold-wolfers-a-summary/>
12. <https://www.cairn.info/revue-diogene-2008-1-page-73.htm>
13. <http://cohesionsociale.wallonie.be/content/coh%C3%A9sion-sociale>
14. <https://www.diplomatie.gov.tn/politique-etrangere/politique-etrangere-de-la-tunisie/>
15. <http://www.institut-numerique.org/i1-definition-des-concepts-5266633e76364>

REMERCIEMENTS

Mes plus sincères remerciements vont en premier lieu aux membres des clubs culturels Nabeul Book Club et Club Sidi Mahersi de Nabeul pour leur soutien et encouragement. Ma considération et ma gratitude s'adresse spécialement à Madame Amel Bettaieb Bel Feki et Mehdi Jemaa présidents des clubs, à Madame Latifa Maatoug propriétaire de l'espace SOHO à Nabeul et surtout à Si Jomaa Souissi et Housseem Gharbi pour le soutien sans faille qu'ils m'ont apportés lors de l'organisation des séances de discussion autour du thème de mon premier livre « conjecture du terrorisme en Tunisie ».

Mes remerciements vont également à ma famille ; ma femme Jamila, mes enfants Miriam, Dhirar et Sakar pour leur soutien constant.

Table de Matières

Introduction.....	1
Prologue.....	9
Chapitre I : la sécurité nationale.....	17
1. la notion de sécurité.....	17
2. le concept théologique.....	20
3. le concept du Pacte social.....	23
4. les travaux des chercheurs Relations Internationales.....	26
5. Théories des Relations Internationales.....	28
6. Les mécanismes de régulation de la paix.....	30
7. Conclusion.....	35
Chapitre II : La Politique de Sécurité Nationale.....	36
1. qu'est ce que la PSN.....	36
2. Guide d'élaboration.....	37
3. Eléments constitutifs	39
4. Typologie	42
5. Sources	43
6. Problématique.....	44
7. Notion Ami Ennemi.....	44
8. Conclusion.....	46
Chapitre III : Analyse des Acquis.....	47
1. Traditions écrites.....	48
2. Législation en matière de sécurité.....	52
3. Données de la Politique Etrangère.....	55
4. Conclusion.....	56
Chapitre IV : analyse géopolitique	57
Chapitre V : analyse des éléments constitutifs.....	78
1. Valeurs essentielles.....	78

2. Analyse des variables	89
3. analyse de la sécurité humaine.....	92
Chapitre VI : Synthèse des Réflexions.....	104
1. Vision.....	104
2. Identité nationale.....	104
3. Valeurs.....	105
4. Contexte Général.....	105
5. Int é â t National.....	107
6. Objet Référent.....	108
7. Menaces	108
8. Action de l'Etat.....	112
a. Echelle individuelle.....	113
b. Echelle nationale.....	116
c. Echelle internationale.....	119
Conclusion	121
Lexique	123
Références.....	127
Table de Matières.....	132

Imprimerie SIMPACT

Dépôt légal Aout 2018

ISBN